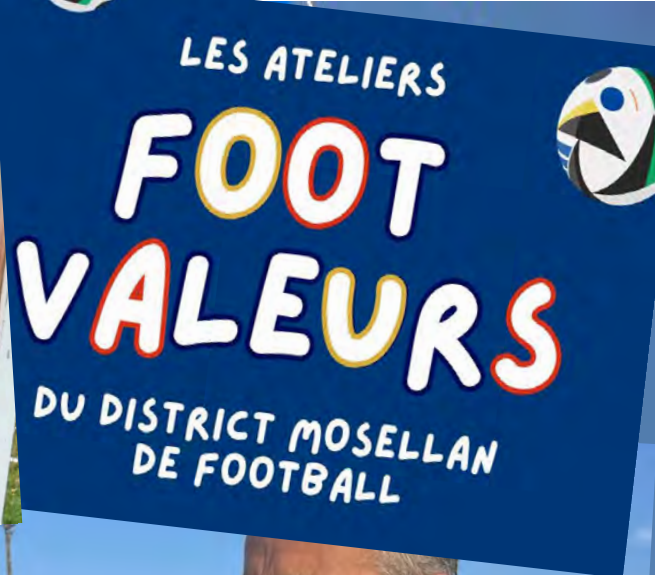




Assemblée générale

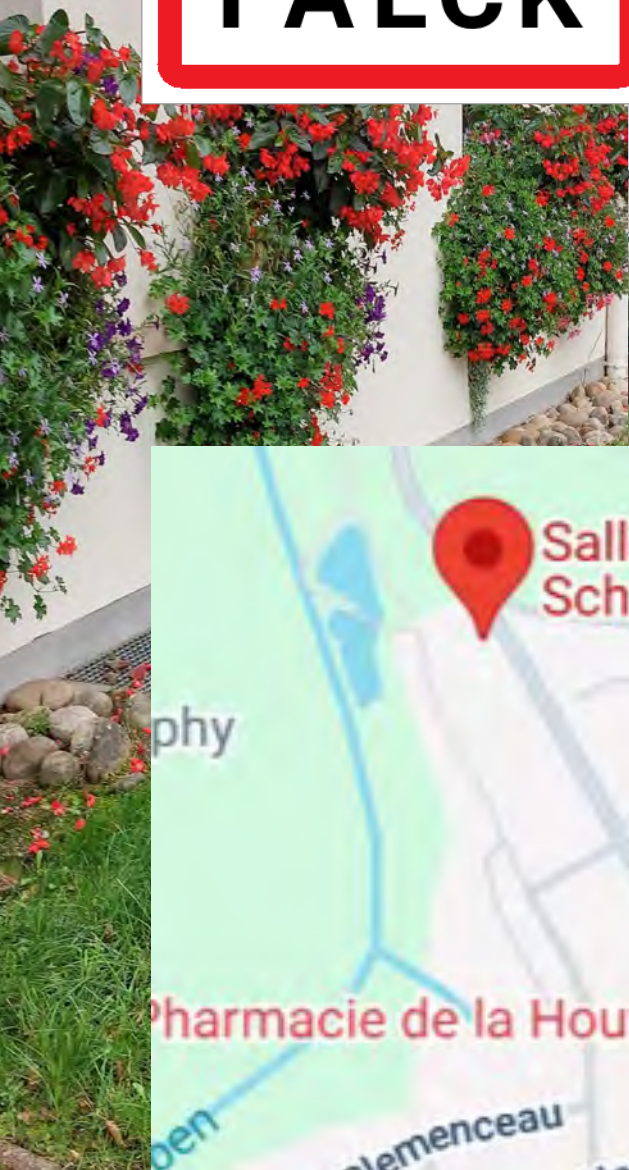
25 octobre 2025

FALCK



Cahier spécial AG

FALCK





3. DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS Adultes

3.1. Commission Administrative par Edmond MICHALSKI, président

Le président de la Commission Administrative a produit un rapport détaillé des décisions prises au cours des 25 réunions de la saison 2024-2025 sous forme de tableaux qu'il nous est impossible de placer ici. Qu'il soit remercié !

3.2. Championnats MOSELLE Seniors par Henri VIGNERON secrétaire général

Le SSEP HOMBURG-HAUT 2 est le champion de MOSELLE 2024-2025. Les réservistes d de HOMBURG-HAUT se sont adjugés le titre lors de la finale qui les ont opposés au FC FLEURY sur les installations de l'US FLORANGE.

Dans l'ensemble, les Championnats MOSELLE Seniors se sont bien passés : les conditions climatiques favorables ont permis une bonne exécution du calendrier général adopté.

Une nouvelle fois, le constat est établi que pour beaucoup de licenciés seniors le football n'est plus le sport exclusif ! D'autres activités de loisir concurrencent le football. Supplantés par le football animation, le football des seniors n'est plus la vitrine du football amateur. Le virage semble définitivement bien pris !



SOMMAIRE

4 Ordre du jour

5 Procès verbaux :

- AG ordinaire du 5 octobre 2024 de DIEUZE
- AG extraordinaire du 23 juillet 2025 de COUME

18 Rapport moral de la saison 2024-2025 par le secrétaire général

23 Rapports d'activités de la saison 2024-2025

54 Propositions de modifications aux règlements

- 54 Statut Mosellan des Jeunes
- 58 Championnats MOSELLE U13
- 59 Championnats MOSELLE Jeunes
- 60 Championnats MOSELLE Seniors
- 63 Championnats MOSELLE Jeunes féminines
- 65 Championnats MOSELLE Seniors féminines
- 67 Coupes de MOSELLE féminines
- 68 Règlements Sportifs des Compétitions du DMF
- 69 Règlements Généraux du DMF
- 70 Statut Mosellan de l'Arbitrage
- 71 Championnat Futsal MOSELLE U18
- 75 Coupe de MOSELLE Futsal Seniors
- 77 Championnats Futsal MOSELLE Jeunes

80 Finances

- 80 Compte de résultat
- 82 Bilan actif
- 83 Bilan passif
- 84 Budget prévisionnel 2025-2026

Salle des fêtes Rémy SCHAEFER**Rue de la gare****57 550 FALCK*****Déroulement*****8h 30** : accueil et vérification des pouvoirs sur présentation des licences**9h 30** : ouverture de l'Assemblée Générale ordinaire**13h00** : clôture de l'Assemblée Générale**13h05** : repas**Assemblée générale ORDINAIRE****Ordre du jour**

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire | > Christophe SOLLNER |
| 2. Allocution de M le maire de FALCK | > Pascal RAPP |
| 3. Mot de bienvenue du président de l'AS FALCK | > Adrien PINELLI |
| 4. Allocution du président du District Mosellan de Football | > Christophe SOLLNER |
| 5. Adoption des PV : | |
| - de l'Assemblée Générale du 25 octobre 2024 | |
| - de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2025 | > Christophe SOLLNER |
| 6. Remise des distinctions | > Vincent MERULLA |
| 7. Rapport moral du secrétaire général de la saison 2024-2025 | > Henri VIGNERON |
| 8. Les finances : | |
| . Examen des comptes financiers de la saison 2024-2025 | > Christian LACOUR |
| . Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2024-2025 | > Frédéric TRAPP |
| . Approbation des comptes de l'exercice 2024-2025 | > Christophe SOLLNER |
| . Affectation du résultat financier de l'exercice 2024-2025 | > Christian LACOUR |
| . Budget prévisionnel 2025-2026 | > Christian LACOUR |
| . Les partenariats du DMF | > Manu SALING |
| 9. Modifications de règlements du DMF | > Henri VIGNERON |
| 10. Les actions techniques | > Dorian LIBERT et Mickaël MAURICE |
| 11. Intervention des personnalités invitées : | |
| . Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif | > Agnès LEHAIR |
| . Représentant du Président du Conseil départemental de la Moselle | > Armel CHABANE |
| . Président de la Ligue Grand Est de Football | > Yann LEROY |
| . Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, chef des services Départementaux à l'Engagement et aux Sports (SDJES) | > Saïd OULD YAHIA |
| 12. Clôture de l'Assemblée Générale | > Christophe SOLLNER |

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU DMF**Samedi 5 octobre 2024****Les Salines Royales DIEUZE****Procès-verbal****1. Ouverture de l'Assemblée générale ordinaire****Christophe SOLLNER**

Christophe SOLLNER remercie Monsieur LANG, premier magistrat de DIEUZE pour son accueil dans cette magnifique salle des Salines Royales à l'occasion de l'assemblée générale.

2. Allocution de Monsieur le maire de DIEUZE**Jérôme LANG**

Après avoir souhaité la bienvenue dans sa commune aux membres de l'Assemblée générale et remercié le DMF d'avoir choisi la commune pour organiser cet événement, le premier magistrat remercie également le club local pour l'organisation matérielle.

Il souligne la complexité actuelle de trouver des bénévoles et le budget afin de subvenir aux besoins des associations dans l'intérêt de la jeunesse, en espérant pouvoir surfer sur l'effet jeux olympiques afin de développer les équipements nécessaires aux pratiques.

3. Allocution du président du club d'accueil**Laurent MARQUES**

Laurent MARQUES souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée générale et remercie pour le choix de ce lieu historique. C'est un réel honneur pour le club de participer à ce moment annuel important dans la vie du football mosellan, club centenaire qui a vécu des moments importants dans son histoire ; US DIEUZE en 1961 qui devient FC DIEUZE en 1985 atteignant le niveau de la Ligue dans les années 1970, progression liée au concours des bénévoles qui ont fait, fait et feront vivre le club. Sans ces derniers, aucune association ne pourrait vivre, qui plus est dans le milieu rural.

Après une période plus délicate, la reconstruction est en cours, travail de longue haleine qui porte ses fruits, le club ayant des équipes de U8 à U18 sans oublier les seniors et l'équipe féminine à 11.

Monsieur le Député remercie la ville pour son soutien technique et financier auprès des associations.

Le FC DIEUZE, c'est également la présence d'Alain STEIMETZ, né en 1938, doyen des licenciés du DMF au club depuis 1951 avec une interruption d'une saison à Vergaville, joueur, éducateur surtout dans les équipes de jeunes, faisant preuve d'une gentillesse et d'une fidélité au FC DIEUZE qui mérite un immense respect ! Un club qui a permis également l'éclosion de Philippe GAILLOT et Pierre GILLET.

4. Allocution du président du District Mosellan de Football**Christophe SOLLNER****Quorum de l'Assemblée générale**

Voix : 924

Présents, représentés : 603

% Présents : 65,25%

Le quorum étant atteint, l'assemblée générale peut délibérer valablement.

Le Président adresse un remerciement appuyé à Manu SALING, Directeur Général et son équipe pour la préparation et l'animation de l'assemblée générale et remercie les participants de leur présence fidèle ainsi que de l'intérêt porté au District Mosellan et à son fonctionnement.

Une troisième assemblée générale dans la saison après l'assemblée générale électorale du 29 juin, celle de l'accord pour l'achat du nouveau siège en début de saison ! Un mérite important d'être présent ce matin !

Christophe SOLLNER mentionne une pensée particulière pour les clubs et les familles qui ont perdu des proches et demande à l'assemblée un temps de recueillement en leur mémoire.

Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,

Très chers invités et amis sportifs,

Bienvenue à toutes et à tous,

Conformément à la loi sur le sport et aux statuts du District, le Président Christophe SOLLNER déclare ouverte l'Assemblée Générale ordinaire 2024 du District Mosellan de Football et souhaite la bienvenue à toutes et à tous à savoir les élus territoriaux et :

Monsieur J LANG maire de la commune de Dieuze

Monsieur Fabien DI FILIPPO, député de la circonscription de Sarrebourg

Monsieur Michel SPINDLER-secrétaire Général de la LGEF

Monsieur Gilles CONTER, représentant Agnès RAFFIN présidente du CDOS

Monsieur René LOPEZ ex-pdt du District Mosellan-de la Ligue Lorraine et du Grand Est, pdt d'honneur du DMF

Monsieur Sylvain KASTENDEUCH, ancien capitaine du FC Metz, ambassadeur du Fair - Play

Monsieur Pierre GILLET représentant l'association FC METZ

Monsieur Richard HAFFNER ancien membre du CD

Monsieur Éric WERNET, président départemental de l'UNAF

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction et de nos commissions ainsi que Emmanuel SALING et

le personnel du district, administratif et technique.

Le président s'excuse auprès de ceux et celles qu'il aurait pu oublier bien involontairement de citer, qu'ils veuillent bien lui pardonner.

Le président décerne des remerciements particuliers à tous les partenaires privés et territoriaux et adresse ses félicitations les plus sincères aux différents bénévoles récipiendaires de diverses médailles.

Le bilan sportif et financier de la saison 2023 – 2024 a fait l'objet d'une publication dans le cahier spécial de l'assemblée générale.

Christophe SOLLNER remercie les salariés et bénévoles pour leur implication quotidienne. Le DMF c'est une petite entreprise de neuf salariés et dix alternants bénéficiant d'aides afin d'aider des jeunes dans leur cursus universitaire.

Près de deux cent cinquante services civiques ont été accueillis sous contrat dans les clubs mosellans. Il est important que les missions de base soient respectées dans le cursus de formation sous peine de restrictions de la part des services de l'Etat.

Sur le plan des finances, le district enregistre un léger déficit de 23000€.

Une aide aux clubs importante de 200000€ (150000€ de dotation aux clubs)

Un contrôle URSAFF correspondant à un « redressement » de sommes perçues puis redemandées liées à la crise COVID (12000€)

1,4 million d'euros de recettes (0,9 voici 7 ans) grâce aux nombreux partenaires

Un énorme travail de communication effectué par l'équipe des apprenants autour du Directeur Général manu SALING

Un travail continu sur le terrain effectué par notre équipe technique départementale. A noter également la mise en place de la catégorie U17 G, ce qui complète la pyramide générationnelle allant des U14 aux U18

Les clubs satellites Moselle / FC METZ permettent l'orientation des « pépites » vers le club phare du district

Merci aux présidentes Noria CHAOU puis Adeline JANELA pour le travail effectué auprès des féminines après un démarrage difficile.

Sur le plan des activités, plusieurs communes, clubs et personnes de notre district sont à l'honneur

AMNEVILLE capitale des jeux olympiques

Une Moselle qui brille par ses clubs reconnus sur le plan national

FLORANGE lauréat de l'opération club lieu de vie et MONTIGNY au niveau du PEF

VERGAVILLE, champion régional de foot en marchant a participé à la finale nationale qui s'est déroulée à Clairefontaine

Le CSO AMNEVILLE finaliste national de Beach soccer

Une expérimentation au niveau du DMF de Golf foot, pratique pour laquelle Sébastien DANY a été sélectionné dans l'équipe nationale

BEHREN, finaliste malheureux de la finale de futsal permettant d'accéder au championnat national.

Montées de SARREGUEMINES en National 3 et de THIONVILLE LUSITANOS en national 2

Sur le plan de la LGEF, Christophe SOLLNER remercie du soutien des clubs à la Ligue afin de garder l'unité à 62% du scrutin, mettant fin aux vellétés du territoire alsacien d'accéder à une indépendance. De même l'assemblée générale électorale du 9 novembre verra les clubs se prononcer entre la liste menée par Yann LEROY et celle de Sylvain KASTENDEUCH

Le vendredi 25 octobre fut organisée l'inauguration du nouveau siège du DMF dans la tribune Sud de St Symphorien en amont de la rencontre METZ – GUINGAMP. Le budget prévisionnel a été respecté. Un chaleureux remerciement est adressé au président Bernard SERON pour son aide et appui afin de mener à bien cette opération. Un prêt relai est également accordé en attente de la vente de l'ancien siège.

Tout en souhaitant la remontée immédiate du FC METZ dans l'élite, Christophe SOLLNER demande aux clubs de faire preuve de patience devant les difficultés informatiques actuelles de la FFF dans la gestion des rencontres hebdomadaires et exhorte les responsables d'équipes et supporteurs des clubs amateurs de faire preuve de plus de calme et de sportivité autour des terrains en appliquant sans modération l'adage de notre district

LE JEU AVANT L'ENJEU !

5. Adoption du PV de l'Assemblée Générale du 29 juin 2024

Christophe SOLLNER

Le PV de la dernière Assemblée Générale qui s'est tenue le 29 juin 2024 ne faisant l'objet d'aucune question ou commentaire est adopté à l'unanimité.

6. Rapport moral du secrétaire général pour la saison 2023-2024

Henri VIGNERON

Christophe SOLLNER, en préambule, remercie Henri VIGNERON pour le rapport moral paru dans le cahier spécial de l'Assemblée Générale et présenté en vidéo lors de l'Assemblée.

Exercice contraint pour le secrétaire général à l'occasion d'un rendez-vous régulier, celui d'une assemblée générale : la rédaction du rapport moral. Il permet un tour d'horizon global des activités du DMF de la saison écoulée. A replacer

dans le contexte plus général du football mais aussi dans celui du monde où nous vivons.

Un nouveau siège

S'inscrivant toujours dans une démarche de progrès, le Comité de Direction a souhaité offrir à son personnel administratif et technique ainsi qu'aux dirigeants des clubs mosellans un nouveau siège, plus fonctionnel, mieux adapté aux outils de bureau actuels, plus confortable. La décision de l'achat d'un local sis entre la Tribune Sud et la Tribune Ouest du stade Saint Symphorien ainsi que la vente du siège administratif de la rue du général Metman sont décidés lors d'une AG extraordinaire du 2 mars 2029... à Saint Symphorien.

Dans un stade ouvert tous les jours de l'année afin d'organiser des événements divers et variés où travaillent 150 personnes présentes à temps complet, le District Mosellan de Football va désormais bénéficier d'un endroit central et logique pour l'installation de son siège. Siège opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2024.

La Moselle a du talent.

Le football mosellan regorge de talents. Ils sont dans les clubs. Ils sont dans les instances. Il tient à cœur au Comité de Direction du DMF de les valoriser. Aussi a-t'il organisé pour la troisième fois sa manifestation appelée « Les TALENTS du football mosellan » qui permet de les mettre en exergue et les récompenser.

Les figures de proue sur les thématiques mixité du football, arbitrage, projets éducatifs et citoyens, convivialité, école de football, football à l'école, éducateurs, dirigeants bénévoles, bénévoles, espoirs du Football... ont été honoré à l'EMAX d'Amnéville le 29 juin 2024 devant un parterre de quelque 200 acteurs invités.

Ont jalonné la saison 2023-2024 d'autres manifestations organisées par la commission « Communication et Événements » autant d'occasions de récompenser les talents des clubs, des équipes et des bénévoles :

Les TROPHEES Arbitres-Educateurs, 9^e édition au Seven Casino à AMNÉVILLE

La remise du Challenge du Meilleur Club de Jeunes avec le partenariat de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe dans les locaux de la banque à Metz.

Les LAURIERS du Fair-play (Challenge du Carton Bleu et Challenge de la Sportivité) au Crédit Agricole à l'auditorium de la banque à Metz.

Les tirages au sort des coupes de Moselle :

Coupes de Moselle Jeunes au Galaxy à AMNÉVILLE

Coupes de Moselle Seniors, ½ finales de la Coupe de Moselle Loisir-vétérans et du Trophée Champion de Moselle au Snow World à [AMNÉVILLE](#)

Coupes de Moselle féminines au Zoo d'AMNÉVILLE

Sans les bénévoles ...

Se sentir utile et donner à autrui, sans contrepartie financière, est le moteur des bénévoles. Femmes (12%) et hommes, sont encore nombreux (5 000 licenciés) en Moselle, à se mettre au service des clubs de notre sport, au profit de ses pratiquants, des valeurs de la société.

Les difficultés liées aux différentes crises de notre société instillées dans le football complexifient leur tâche. Cependant, ils font face avec courage, parfois avec calme, de plus en plus fréquemment avec une anxiété doublée d'une aigreur compréhensible mais, force de caractère bien ancrée, toujours avec une capacité résilience et d'adaptation rare.

Le DMF a le souci de valoriser les bénévoles, de reconnaître leurs mérites avec les moyens qui sont les siens. En témoigne le travail de la « Commission Mosellane du Bénévolat » Il a pu, heureusement, récompenser les bénévoles lors de ses opérations pérennes : « Ensemble pour la Moselle », remise des « Talents mosellans du football » participation à la « Journée nationale des bénévoles », visite du « Centre Nationale de Clairefontaine » Les remises de médailles (DMF, LGEF et FFF) gardent tout leur intérêt symbolique.

Le travail essentiel des quelque 450 dirigeants des instances assurant le parfait fonctionnement de la mécanique DMF a été renouvelé comme chaque saison.

Plus que jamais, le DMF souhaite accueillir en son sein, de nouveaux dirigeants bénévoles, plus de jeunes, plus de femmes, mieux représentatif de la sociologie du football tout en conservant ses forces vives expérimentées dont la mission est de transmettre savoir-faire et valeurs. Le dynamisme de son organisation est à ce prix !

Que vive au sein du monde du football le bénévolat et ses valeurs !

Écouter et aider les dirigeants des clubs

Proche des clubs mosellans, les instances dirigeantes ont, une nouvelle fois, eu le souci de mieux informer, d'écouter attentivement et d'échanger cordialement avec leurs dirigeants bénévoles notamment au cours des « Réunions de SEPTEMBRE 2023 » à METZERVISSE, JA ST AVOLD, SARREBOURG, VIGY et WELFERDING, des « RENCONTRES du Président » en janvier et février à BASSE-HAM, CARLING, COURCELLES/NIED, REDING et SARRALBE.

Créée voilà maintenant deux saisons, la commission « Aides aux clubs » à la dénomination explicite va vers son rythme de croisière. Informer et assister les clubs restent les deux principales missions qui lui sont assignées. Informer sur tout le panel des aides institutionnelles : État, Région Grand Est, Département de la Moselle, FFF, ANS ... As-

sister concrètement les dirigeants bénévoles des clubs dans leurs démarches de demande diverses.

Dirigeants des clubs mosellans « You'll Never Walk Alone !!! »

Évolution des pratiques

Même si le nombre de licenciés (48150) fin avril 2024 bat un record vieux de 16 saisons, les motivations des acteurs ont très nettement évoluées depuis le Covid et particulièrement en seniors. Le sacro-saint match du dimanche après-midi n'a plus les faveurs d'un nombre croissant de licenciés de la catégorie. On priorise la vie de famille, la vie de couple, on s'adonne à d'autres activités. L'esprit club, la fidélité aux dirigeants des clubs passent au second plan : dans nombre de cas on consomme du football. Hélas !

Le football éducatif supplante maintenant le football des seniors, il n'y a pas si longtemps encore vitrine du football amateur.

La vocation et les missions du football animation devenu football éducatif ? Éveiller et initier au football tout en transmettant « savoir-faire » et surtout « savoir-être »

La pratique des enfants se porte bien. En attestent l'augmentation du nombre des licenciés, la stabilité du nombre d'équipes. Néanmoins le manque d'assistants de secteur est un mal récurrent qui pénalise l'organisation de rassemblements et de plateaux de qualité. Heureusement dirigeants et éducateurs des clubs sont capables de suppléer cette carence. D'autre part, l'esprit du football éducatif voulu par la FFF n'est quelquefois pas respecté. Les thuriféraires du football de compétition à tout crin, fort heureusement peu nombreux, n'abdiquent pas et sévissent aux dépens des enfants qui leur sont confiés. Les garde-fous édictés de la DTN méritent une surveillance accrue.

Dans les championnats MOSELLE U15, U18 et les nouvelles catégories U14 et U16 étaient engagées près de 250 équipes. La création de ces deux nouvelles catégories permet les montées générationnelles à l'instar de ce fait la LGEF. Pour la saison 2024-2025, le Comité de Direction a décidé de l'adjonction de la catégorie U17 aux Championnats MOSELLE Jeunes.

Le nombre d'équipes a suivi une courbe ascendante bienvenue. L'offre de pratique du DMF reste cependant insuffisante pour une pratique régulière et une fidélisation plus exclusive au football. L'appétence inconstante des préadolescents et adolescents pour notre discipline persiste. Elle n'est ni nouvelle ni spécifique à la Moselle ni à notre sport. Sont principalement en cause : la mauvaise ambiance dans l'équipe, des relations difficiles avec l'éducateur, le fait de n'avoir pas suffisamment de temps de jeu, les attitudes autour de la main courante. Arguments à charge certes faciles. Mais bien réels auxquels on peut ajouter la crise de l'adolescence, la jouissance de l'instant présent, le football objet de plaisir passer...

Si l'on en juge par le nombre de licenciées, le football féminin est en progression constante. Le nombre de licenciées a été multiplié par cinq en vingt ans. La progression au niveau du DMF est de plus de 4% par rapport à la saison précédente. Elles sont maintenant plus de 4 000 à vouloir pratiquer en Moselle. Les sceptiques du développement du football au féminin appartiennent dorénavant à un monde du passé.

Bien des difficultés se font pourtant jour : longs déplacements, demande de clubs limitrophes à rejoindre un district voisin ou à venir vers nous, pratiques à effectifs réduits, versalité des pratiquantes ... Notre organisation des pratiques et des compétitions féminines est à repenser, à peaufiner dans l'intérêt des clubs afin que le football féminin puisse encore gagner du terrain, confirmer le potentiel qui est le sien.

Épilogue de la saison 2023-2024 : les lauréats

Champion de Moselle seniors : Athlétic AUGNY

Vainqueur de la Coupe de Moselle : SEPP HOMBURG HAUT 2

Vainqueur de la Coupe de Moselle des Réserves : USAG UCKANGE 3

Vainqueur de la Coupe de Moselle U18 : TSI BERTRANGE

Vainqueur de la Coupe de MOSELLE U16 : UL PLANTIÈRES

Vainqueur de la Coupe de Moselle U15 : CHATEAU SALINS-MORHANGE

Vainqueur de la Coupe de Moselle U14 : CA BOULAY

Vainqueur du FESTIVAL U13 : US THIONVILLE LUSITANOS

Vainqueur du FESTIVAL U13 des Réserves : USAG UCKANGE 2

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine : RS MAGNY

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U15F : ALLIANCE 2008

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine séniors à 8 : PETIT REDERCHING

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U18F à 8 : AS GROTENQUIN GROSTENQUIN

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U15F à 8 : AS MONTIGNY-LES-METZ

Félicitations aux lauréats !

Que soient remerciés les clubs d'accueil de toutes les finales : AS BASSE-HAM, USAG UCKANGE, US GUENTRANGE, SR CREUTZWALD, CA BOULAY.

P.R.E.T.S

P.R.E.T.S (Plaisir-Respect-Engagement-Tolérance-Solidarité) C'est sous cet acronyme que sont résumées les valeurs que la FFF entend faire vivre sur et hors des terrains. Le District Mosellan de Football, lui, désire les promouvoir sous la bannière de sa devise « Le jeu avant l'enjeu ! »

Sur les terrains aucune évolution notable dans l'état d'esprit et les comportements n'est relevée lors des rencontres de la saison par l'Observatoire des comportements.

L'arsenal des mesures préventives, éducatives, de valorisation, répressives et de communication mis progressivement en place par les instances produit toujours des effets positifs appréciables. Bien évidemment leurs résultats restent cependant encore insuffisants pour éradiquer toutes les violences. Mais ceci est-il un objectif atteignable quand la violence est devenue, en bien des endroits, un moyen trop habituel pour régler le moindre différent ?

Malgré tout, les instances du DMF s'appliquent à maintenir le cap avec abnégation, sans tolérance, avec psychologie et autorité. Avec l'investissement des dirigeants, des éducateurs, des arbitres, des joueurs, des supporters, nous remettons l'ouvrage, jour après jour, une fois encore, vingt fois sur le métier pour que vivent les valeurs de la vie en société. Des valeurs morales et humaines que le football véhicule et qu'il revient à chaque licencié de défendre et de partager.

Respect de l'arbitre.

Malgré la bonne volonté de nombre d'arbitres n'hésitant pas à doubler sur le même week-end mais aussi grâce à la forte détermination des secrétaires de désignations, certains matchs sont encore arbitrés par des dirigeants bénévoles. Un plus : ces derniers peuvent bénéficier d'une formation et d'un recyclage pour être plus compétents.

Les arbitres. Ils étaient 684 en fin de saison. Malgré une hausse sensible, leur nombre reste encore insuffisant et pose un réel problème aux clubs et aux instances.

Le soutien du Comité de Direction à la Commission Départemental des Arbitres est indéfectible. Il permet une amélioration qualitative de l'arbitrage : tous les week-ends, les jeunes arbitres, les nouveaux arbitres sont observés, conseillés par les dirigeants de l'arbitrage, personnes dévouées, expérimentées. La formation initiale (FIA) assurée par l'IR2F (Institut Régional de Formation du Football) est également source de compétence supérieure.

Les arbitres garants de la loi, de la règle, les représentants de l'institution ont fort à faire sur les terrains pour garder sérénité et assumer leur responsabilité : ils sont trop souvent harcelés par des gens, joueurs, dirigeants, spectateurs méconnaissant la réglementation, oublieux des valeurs du football.

Cibles d'incivilités, quelquefois victimes de violences inadmissibles, les arbitres peuvent compter sur le soutien résolu du Comité de Direction du DMF qui agit en symbiose avec toutes les parties prenantes pour que « Respecter l'arbitre, c'est respecter le football » s'ancre et vive dans les esprits.

Finances

Les finances du DMF sont relativement saines : le compte de résultat laisse apparaître un déficit avoisinant les 20 000€ au 30 juin 2024.

La situation financière du DMF reste cependant maîtrisée à en croire le rapport de la société de contrôle des comptes. Naturellement, par réflexe de précaution, la vigilance est toujours à l'ordre du jour. La rigueur de la maîtrise des dépenses sera encore une mission assignée à tous les acteurs responsables au cours de la saison 2024-2025 d'autant que l'installation du nouveau siège à Saint Symphorien engendrera des dépenses exceptionnelles nonobstant la somme de 85 000€ à ponctionner sur les fonds propres du DMF pour son achat.

Les acteurs économiques et institutionnels, fidèles « co-équipiers » du DMF continuent à apporter, via partenariat et mécénat, leur soutien sans restriction au football mosellan. La fidélité lie partenaires et DMF. De nouveaux partenaires nous rejoignent. Ils trouvent intérêt à profiter de l'aura du football mosellan et du professionnalisme apporté par le DMF à son développement. On ne peut que s'en réjouir ! Que tous soient donc ardemment remerciés.

L'apport vital de nos fidèles partenaires au budget nous permet de faire face, pour une part, aux charges inhérentes à nos actions ainsi qu'à l'apport de dotations aux clubs mosellans.

Dans le cadre de l'opération « Ensemble pour la Moselle » au stade St Symphorien lors de la rencontre METZ-NICE, le 7 octobre 2023, l'opération « Bons d'achats » réitérée montre aussi que le DMF a une volonté forte et continue d'aider les clubs tout en ne thésaurisant pas à tout prix. D'autres dotations, sous diverses formes, complètent substantiellement cet apport à l'allègement de la charge financière des clubs. La valeur des dotations du DMF aux clubs a été supérieure à la contribution réclamée aux clubs. Une fois de plus.

Forces et faiblesses

Tout est-il parfait dans le meilleur des mondes ? Non évidemment.

Même si certains d'entre ont bénéficié opportunément d'un équipement « Foot5 », les clubs du secteur rural ne bénéficient pas du même développement des infrastructures et équipements que les clubs sis dans les zones économiquement plus prospères. C'est un handicap parfois mal vécu par les dirigeants des clubs passionnés et très investis.

Le football au féminin et la féminisation du football. Point faible ou point fort ? Les deux : encore cette saison la dynamique de l'évolution du nombre licenciées est très positive, la mixité en revanche recèle encore un beau potentiel sur lequel il s'agit de s'attacher. La Commission Féminisation a été créée en ce sens.

Les troubles engendrés par les problématiques de société dans certains quartiers bien identifiés posent assez régulièrement problème. Les DMF tente de les canaliser tant bien que mal, d'aider leurs dirigeants démunis mais bien méritants.

Le manque d'encadrants dans les clubs ne permet pas toujours de bien faire face à l'afflux de nouveaux licenciés. Surtout chez les jeunes. C'est préjudiciable.

Le DMF est riche du maillage du territoire par 330 clubs qui offrent la pratique du football sous forme de compétition mais aussi ou dans une configuration éducative ou de loisir.

Le DMF est très proche des clubs mosellans : ses membres rencontrent, écoutent, échange avec leurs responsables. C'est une force.

Le DMF est un district dont le dynamisme est connu du monde du football, reconnu par la communauté sportive, par les sphères politiques, par les institutions ...

Remerciements

Nous souhaitons ici remercier tous les acteurs, joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres, supporters, partenaires, médias... qui ont contribué, chacun pour leur part, à la bonne marche du football en Moselle cette saison 2023-2024.

Nous voulons dire aussi un grand merci à tous les membres bénévoles des commissions et à ceux du Comité de Direction ainsi qu'à la totalité du personnel permanent, administratif et technique, des « alternants » et des « Service Civiques » du District Mosellan de Football. La compétence et l'investissement de chacun d'eux, leur contribution aux bonnes relations avec les dirigeants des clubs a contribué à la bonne marche du football mosellan. Ils méritent la gratitude de tous.

A tous les bénévoles qui ont connu l'honneur d'une promotion ou d'une distinction au cours de la saison passée de la part du District, de la Ligue, de la Fédération, des instances sportives ou des pouvoirs publics, nous souhaitons adresser, renouveler nos remerciements et nos félicitations.

Tous ceux qui partagent la passion du football, tous ceux qui contribuent à la bonne marche du football mosellan peuvent se dire, sans orgueil démesuré : « Fiers d'avoir fait face, fiers du devoir accompli ! ».

Enfin, une pensée émue va à tous les serveurs du football mosellan qui nous ont quittés cette saison, qu'ils aient œuvré en club ou dans les instances du DMF.

Une pensée toute particulière va à nos deux amis Dominique PAUL, trésorier général du DMF et vice-président du secteur HOUILLER ainsi qu'à Philippe VOGELIN, président de la Commission des Éducateurs et président de la cellule de pilotage des Labels FFF. Tous deux, d'éminents bénévoles, sont partis trop brutalement en pleine activité au service du DMF.

A tous, nous devons reconnaissance pour leur engagement, leur dévouement, leur capacité à transmettre nos valeurs et le soutien moral que peut nous procurer leur exemple.

Voilà une vue, celle du secrétaire général, de l'état du football en Moselle à l'issue de la saison 2023-2024.

Place est laissée à présent aux commissions des différents départements des instances dirigeantes du DMF au travers du rapport d'activités de chacune d'elles, édifiant quant à la qualité et la somme de travail qu'elles ont fourni.

Henri VIGNERON
Secrétaire général du DMF

7. Modifications des règlements du DMF

Henri VIGNERON

Henri VIGNERON, secrétaire général du DMF, présente les modifications des règlements généraux du DMF parus dans le cahier spécial de l'assemblée générale

L'ensemble des modifications sont adoptées à l'unanimité par l'assemblée générale.

Championnat Moselle seniors

Groupements mosellans de jeunes

Statut mosellan de l'arbitrage

Coupe de Moselle jeunes U17

Coupes de Moselle jeunes

Coupes de Moselle seniors

Coupe de Moselle réserves

Championnat féminin à 8

Coupe de Moselle des féminines à 8

Coupe de Moselle des féminines

8. Remise de distinctions**Vincent MERULLA**

Le président de la commission des distinctions précise les diverses manifestations, distinctions et opérations menées conjointement par la FFF/LFA, la LGEF et le DMF à savoir les diverses médailles, visites à Clairefontaine, la journée des bénévoles qui permet à une centaine de ces derniers du Grand Est d'assister à la finale de la Coupe de France, mais également de nombreuses manifestations départementales qui sont l'occasion d'inviter les clubs, arbitres et éducateurs à une rencontre du FC METZ ainsi qu'à une remise de dotations.

Le président de la commission insiste auprès des clubs sur la nécessité de valoriser leurs bénévoles en les proposant sans modération à toutes ces opérations qualitatives.

Les récipiendaires lors de l'Assemblée Générale :

Jean Marie BRICLOT : médaille d'or de la FFF remise par MM LOPEZ, SOLLNER, TAESCH

Patrice BARRAT : médaille d'or de la FFF remise par MM LOPEZ, SOLLNER

Jean Claude SCHELY : médaille de vermeil de la FFF remise par MM LOPEZ, SOLLNER, WIRIG

Michel GOTTE : médaille de vermeil de la FFF remise par MM LOPEZ, SOLLNER

Pierre SCHNEIDER : médaille de vermeil de la FFF remise par M LOPEZ

Bénévoles engagés ; distinctions remises par MM LOPEZ et VIGNERON à :

S. BOUHADJERA de Bitche

P. FROELIGER de Sarrautroff

Félicitations particulières à nos amis.

En conclusion, René LOPEZ, président de la commission régionale du bénévolat et des distinctions, insiste sur l'importance d'honorer les bénévoles qui œuvrent dans les clubs. A peine 500 candidatures sont enregistrées au niveau de la LGEF. Il exhorte les clubs à proposer 1 à 3 candidatures chaque saison.

9. Les finances :**Examen des comptes financiers de la saison 2023 – 2024****Christian LACOUR**

Christian LACOUR, trésorier du DMF, présente les comptes financiers aux membres de l'Assemblée Générale en focalisant sur les grandes lignes.

Ces comptes reflètent en charges et produits la vie économique et financière du district mosellan au cours de la saison 2023 / 2024.

Total des charges :	1370856€
Autres charges externes :	26365€
Rémunérations et charges sociales :	697078€
Dotations aux amortissements et aux provisions :	25844€
Autres charges :	302286€

Total des produits :	1347216€
Production vendue :	378121€
Subventions d'exploitation :	693952€
Autres produits :	275143€

Pour déterminer le résultat de l'exercice, nous avons

Les produits d'exploitation :	1347216€
Les produits financiers :	6601€
Les produits exceptionnels :	16900€

Les charges d'exploitation :	1370856€
Impôts sur les bénéfices :	973€
Charges exceptionnelles :	22162€

Soit un résultat déficitaire de	23274€
---------------------------------	---------------

Au niveau du Bilan, cela nous donne

ACTIF

Actif immobilisé :	403070€
Actif circulant :	847351€

Pour un total de 1250421€

PASSIF

Fonds propres :	722918€
Provisions pour charges :	3 4297€
Dettes :	493207€

Pour un total de 1250421€

Rapport du commissaire aux comptes sur l'exercice 2023-2024

Frédéric TRAPP

Monsieur Philippe TRAPP de la société SOLOGEST rend un vibrant hommage à Dominique PAUL, ancien trésorier du DMF trop tôt disparu, remercie le DMF pour son excellent accueil et félicite le Président Christophe SOLLNER, son trésorier Christian LACOUR pour la qualité du travail effectué par l'équipe et tous les bénévoles qui œuvrent pour le district mosellan.

Après avoir étudié les comptes du District et les documents idoines, n'ayant relevé aucune anomalie, donne quitus à l'Assemblée Générale afin de voter favorablement les comptes financiers.

Approbation des comptes de l'exercice 2023-2024

Christophe SOLLNER

Les comptes sont approuvés à l'unanimité des clubs présents et représentés.

Affectation du résultat financier de l'exercice 2023-2024

Christian LACOUR

Le trésorier Christian LACOUR insiste sur la notion de parfaite transparence en maintenant les actions envers les clubs, propose de reporter le déficit de 23274€ sur le budget de la saison 2024 /2025

Proposition adoptée à l'unanimité des clubs présents et représentés.

Budget prévisionnel 2024-2025

Christian LACOUR

Le budget prévisionnel est en augmentation par rapport à celui de la saison précédente.

RECETTES		DEPENSES	
Produits des prestations	336950€	Rémunération et charges	720900€
Subventions de fonctionnement	731100€	Fournitures consommées	31700€
Autres produits de gestion courante	309000€	Services extérieurs	42000€
Quote- part subvention investissement	11000€	Autres services extérieurs	372335€
Remboursements	50000€	Impôts, taxes, versements assimilés	8700€
		Autres charges courantes de gestion	205915€
		Charges exceptionnelles	20000€
		Dotation aux amortissements	36500€
TOTAL DES PRODUITS	1438050€	TOTAL DES CHARGES	1438050€

Le budget prévisionnel est adopté à l'unanimité

Les partenariats du DMF

Manu SALING

Défilement des partenaires à l'écran :L'Etat, Agence nationale du sport, Agence nationale pour les Services Civiques, Le Conseil Régional, le Conseil Départemental de la Moselle, la ville de Metz, CDOS , le Crédit Agricole de Lorraine, la Caisse d'Epargne de Lorraine Champagne Ardenne, Uni assurance, le FC Metz ,Inter Sport et NIKE, D.L.S.I., Weigerding, Kirchner Bureautique, Laser Game, Rematch, maison Nicolas, Norman Parker Immobilier, Seven Casino, Sportl-neo, Zoo d'Amnéville , le CMSEA, le Parc Sainte Croix, Center Parc, le Five, Walygator, Liberty Park, Pokeyland, le Crédit Mutuel , Arkema , toutes les villes et tous les clubs de Moselle qui nous accueillent pour organiser nos manifestations décentralisées.

Sans oublier également de nombreux médias locaux, le Républicain Lorrain, Moselle TV.

Et bien sûr la F.F.F et la L.F.A. ainsi que la Ligue du Grand Est de Football.

10. Election des binômes représentant le DMF aux AG de la LGEF par la Commission de Surveillance des Opérations Électorales

Sous l'égide de la commission électorale du DMF, les élections des binômes sont organisées à bulletin secret.

603 voix présentes ou représentées

513 suffrages exprimés

Les quinze binômes sont élus :

Titulaires	Suppléants
DELLA MEA Roberto	BECKER René
GOTTE Michel	DEHLINGER Benoît
KIHL Patrice	DEMANGE Jonathan
KOENIG Hervé	MAZEAU Serge
LACOUR Christian	HURAUULT Olivier
LAGRANGE Roger	LEFEVRE Alain
MERULLA Vincent	COLOMBO Alain
MICHALSKI Edmond	WIRIG Nicole
PAUL Dominique	WERNET MICHALSKI Aurélie
SARTORI Anthony	GIULIANI David
SOLLNER Christophe	LOHMANN Lucien
TAESCH Pierre	GUEBLEZ Didier
THIRIAT Bernard	SERREDSZUM Cyril
VIGNERON Henri	LEONARD Jean-Gabriel
WIRIG Michel	DOUSEN Ali

11. Intervention des personnalités invitées

. Monsieur Fabien DI FILIPPO, député de la 4e circonscription de MOSELLE

Monsieur le député remercie le club et la ville de DIEUZE pour l'accueil du football mosellan à l'occasion de son Assemblée Générale et redécouvre dans ses visites les bénévoles connus du secteur, lui qui a connu la passion dévorante du football, ses choix et ses sacrifices.

Il félicite le DMF pour l'augmentation du nombre de licenciés et ses pratiques diversifiées.

L'euphorie olympique se concentre sur le haut niveau. En qualité de responsable public, son intérêt est focalisé sur la base de la pyramide, l'importance du bénévolat et la formation des éducateurs diplômés.

Il ne faut pas séparer les notions de sport et jeunesse, mettre en exergue le sentiment de responsabilité, vivre et apprendre à vivre en groupe, avoir le sens de la notion de groupe et de collectivité.

Plus de licenciés ... mais moins de clubs ce qui entraîne des tensions sur les infrastructures. Concernant le bénévolat, les gens s'engagent plus ponctuellement que sur la durée. Apprendre les exigences, les valeurs témoignent de l'importance du rôle des bénévoles dans une société gangrénée par l'individualisme croissant, ce qui entraîne un engagement moindre dans les clubs.

Il est donc important d'insister sur les valeurs de l'engagement en club afin de transmettre la notion de respect de l'autre sur le plan collectif.

La sédentarité est en hausse chez les jeunes et les femmes. L'obésité a doublé chez les moins de 18 ans. Les jeunes bougent beaucoup moins et les enjeux sont importants pour les années à venir.

De ce fait, il faut absolument garder cette cheville au corps dans les clubs et souhaiter aux clubs et au DMF encore plus de réussite vers les 50000 licenciés.

. Pierre GILLET, représentant du FC METZ

Pierre GILLET, Président de l'association FC METZ remercie le DMF pour son invitation à l'Assemblée Générale et excuse le Président SERIN qui suit de près les activités du District. Les troubles des droits TV, la période COVID n'empêchent pas l'évolution du stade St Symphorien désormais digne d'un stade de niveau européen, très heureux d'accueillir les instances du football mosellan en son sein.

Pierre GILLET met en exergue la bonne relation avec tous les clubs mosellans.

. Sylvain KASTENDEUCH, candidat à la présidence de la LGEF

Figure emblématique et capitaine du FC Metz de longues années, Sylvain KASTENDEUCH a quitté la présidence de l'UNFP depuis un an.

En attente de défi, faisant preuve d'une motivation exceptionnelle, il est impatient de se lancer dans le projet de la LGEF. La liste mentionne une représentation importante des clubs qui n'avaient pas la place qui devait être la leur. Aucun carton rouge durant sa carrière représente son fait d'arme principal. Aussi, la « Ligue des valeurs » se traduira sur un programme fondé sur l'unité pour une pratique exemplaire, la LGEF se devant d'être un moteur et un exemple par rapport à cette dimension. Les clubs auront un rôle important à jouer, sa volonté étant de rendre au Football ce qu'il lui a apporté.

. Gilles CONTER, représentant du Comité Départemental Olympique et Sportif

En préambule, Monsieur Gilles CONTER excuse madame Agnès RAFFIN, Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Moselle, retenue par d'autres obligations et remercie le district mosellan pour son accueil à l'occasion de cette Assemblée Générale. Représentant le monde sportif mosellan, il rappelle différents événements se déroulant sur le territoire comme la caravane du sport, la fête du sport et met en exergue le problème du bénévolat en perte de vitesse, voire inquiétant, dans certaines fédérations. La remise des trophées du bénévolat à Amnéville le 5 décembre est un moment important pour notre département permettant de récompenser ces bénévoles du quotidien.

Monsieur CONTER rappelle que le CDOS est un ensemble de services pour les fédérations et les clubs sur les plans de la formation, la trésorerie (groupement employeur du milieu sportif), la lutte contre les violences.

. Michel SPINDLER, représentant du Président de la Ligue du Grand Est

Excusant Albert GEMMIRICH retenu par d'autres obligations, Michel SPINDLER, secrétaire général de la LGEF rappelle que cette dernière est toujours fière de partager avec les clubs et les districts de la ligue.

Il exprime une pensée particulière pour Dominique PAUL et rappelle les échéances particulières avec les élections du nouveau comité directeur le 9 novembre prochain. Il tient également à féliciter tous les clubs pour leur investissement dans la progression du football en général.

. M Saïd OULD YAHIA, Inspecteur de la Jeunesse et des Sports, chef des services départementaux à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

Monsieur OULD YAHIA remercie le DMF pour l'invitation à cette assemblée générale. Présent à titre institutionnel, il indique le retour à plein exercice d'un ministère des sports, de la jeunesse et de la vie associative, signe important à l'occasion de cette année riche en actions.

En termes de bénévolat, le premier ministre souhaite mieux valoriser la vie associative. Idée intéressante en espérant des actions concrètes car c'est une mission de service public que d'accompagner les jeunes et les moins jeunes. Les Jeux olympiques et paralympiques ont occasionné un succès populaire phénoménal. 5^e place au niveau des nations olympiques, 8^e place pour les jeux paralympiques. Des moyens importants ont accompagné les athlètes et les équipes de France. Le début de l'itinéraire s'accomplit dans les clubs. La médaille d'or obtenue en cécifoot est le témoin d'une réussite de structuration du sport handicap.

Les services départementaux soutiennent le développement des services civiques ; 325 en Moselle dont 250 pour le football. Dans cette action d'intérêt général, ils participent à un meilleur accueil dans les clubs, lieux de partage, d'amitié et de socialisation.

Il est difficile d'être président de club évoquait monsieur MARQUES. Ce n'est pas contestable mais les bénévoles ne doivent pas se sentir seuls et doivent bénéficier d'une aide des services publics. Monsieur OULD YAHIA précise qu'il est important d'effectuer des démarches formelles afin d'indiquer les difficultés sur les installations qui se dégradent afin d'avoir une position officielle de la commune permettant l'intervention de l'ANS. Ainsi, cela permet une aide financière de l'état afin de sortir de l'isolement les clubs les moins structurés.

Toutes formes de violences peuvent entraîner des drames chez les enfants qui le vivent dans le silence. La boîte « signal sport » est destinée à ces jeunes en danger et ceux qui se sentent seuls dans l'accompagnement.

Le football est la première fédération au nombre de ses licenciés, donc très regardée. Elle accomplit de bonnes choses en cours d'année et mérite tous les encouragements dans son engagement.

2. Clôture de l'Assemblée générale

Faisant suite à une excellente matinée de travail, renouvelant sa satisfaction de la participation des personnalités invitées et des clubs présents, Christophe SOLLNER souhaite à tous les clubs une excellente saison et invite chacun au pot de l'amitié offert, suivi du repas préparé par le club support de DIEUZE.

Pierre TAESCH, secrétaire général adjoint du DMF
Henri VIGNERON, secrétaire général du DMF

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU DMF**Mercredi 23 juillet 2025****Salle des fêtes de COUME****Procès-verbal****1. Ouverture de l'Assemblée générale extraordinaire > Christophe SOLLNER**

Christophe SOLLNER remercie Monsieur Jean-Michel BRUN, premier magistrat de COUME pour son accueil dans la salle des fêtes de la commune à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire du district mosellan de football.

2. Allocution de Monsieur le maire de COUME

Monsieur BRUN salue l'ensemble des participants à cette assemblée générale en les accueillant avec grand plaisir. Il met en exergue l'investissement associatif important au sein de la commune, soulignant le rôle important du football et des autres associations dans la formation citoyenne chez les jeunes et la nécessité absolue de développer ce principe chez ces derniers.

Les jeunes de vingt communes limitrophes viennent jouer dans les équipes de la commune, ce qui a entraîné des investissements importants pour développer la qualité de la pratique, notamment par la rénovation des vestiaires et la mise en place d'un terrain synthétique.

Monsieur le Maire profite de l'occasion pour remercier l'investissement de l'ensemble des bénévoles pour leur action quasi quotidienne et souhaite à toutes et à tous une excellente assemblée générale.

3. Allocution d'Alexandre SCHAUB, président du club de COUME

Le président du club local remercie le District Mosellan de Football pour le choix du lieu de l'assemblée générale extraordinaire et présente succinctement l'activité au sein du club de Coume qui poursuit son évolution positive, tout en remerciant chaleureusement les diverses instances pour leur soutien.

Monsieur SCHAUB souhaite également une excellente assemblée générale à chaque participant.

4. Représentant du FC METZ > Pierre GILLET

Pierre GILLET, Président de l'association FC METZ remercie le DMF pour son invitation à l'Assemblée générale extraordinaire et excuse le Président SERIN qui suit de près les activités du District, tout en remerciant les instances du DMF pour l'excellence de leurs activités. Il met en exergue la période compliquée vécue par le football professionnel français qui parle d'argent occasionnant l'accroissement du gouffre entre les clubs bénéficiant des avantages issus des participations aux compétitions européennes et les autres. De ce fait, il faut construire, structurer avec des budgets à la baisse.

Le FC METZ bénéficie d'une équipe fanion qui veut poursuivre le projet de vouloir proposer un jeu agréable pour les supporters. Le club poursuit également la structuration de son équipe féminine évoluant en deuxième division, souhaite relocaliser le recrutement chez les jeunes ; quatre joueurs issus du centre de formation ont signé un contrat professionnel cette année.

Pierre GILLET se félicite d'avoir le siège du District Mosellan de Football dans les locaux du stade St Symphorien et insiste sur la bonne collaboration entre les deux instances, un travail en confiance et avec la confiance des dirigeants.

5. Allocution du président du District Mosellan de Football > Christophe SOLLNER**Quorum de l'Assemblée générale**

Présence des représentants des clubs

Total des voix : 1067

Total des voix présentes ou représentées : 845

% présents et représentés : 79,19% des voix

Le quorum étant atteint pour le vote, avec un pourcentage supérieur à celui de la dernière assemblée générale ordinaire d'octobre, l'assemblée générale peut délibérer valablement.

Le Président adresse un remerciement appuyé à Manu SALING, Directeur Général et son équipe ainsi que le secrétaire général pour la préparation et l'animation de l'assemblée générale extraordinaire et remercie les participants de leur présence fidèle ainsi que de l'intérêt porté au District Mosellan et à son fonctionnement.

Il remercie monsieur le Maire et le Président du club de Coume pour l'accueil, compte tenu qu'il n'est pas évident d'organiser une telle manifestation fin juillet !

Christophe SOLLNER remercie les clubs pour leur présence afin de pouvoir obtenir le quorum nécessaire à la délibération concernant le point unique de l'ordre du jour demandant l'autorisation de la vente de l'ancien siège du DMF, sis rue Metman.

« Mesdames et Messieurs en vos grades et qualités,
Très chers invités et amis sportifs,
Bienvenue à toutes et à tous,

Conformément à la loi sur le sport et aux statuts du District, le Président Christophe SOLLNER déclare ouverte l'Assemblée Générale extraordinaire du District Mosellan de Football et souhaite la bienvenue à toutes et à tous :

Monsieur J M BRUN maire de la commune de Coume

Monsieur Bernard DESUMER, ancien président du DMF et de la LLF

Monsieur René LOPEZ ex-pdt du District Mosellan-de la Ligue Lorraine et du Grand Est, pdt d'honneur du DMF

Monsieur Jean Marie THIRIET, Trésorier Général de la LGEF, représentant le Président Yann LEROY

Monsieur Pierre GILLET représentant l'association FC METZ

Monsieur Richard HAFFNER ancien membre du CD

Mesdames et Messieurs les membres du Comité de direction et de nos commissions ainsi que Emmanuel SALING et le personnel du district, administratif et technique.

Le président s'excuse auprès de ceux et celles qu'il aurait pu oublier bien involontairement de citer, qu'ils veuillent bien lui pardonner.

Il excuse les représentants du département.

5. Vente de l'ancien siège sis 49, rue du général Metman

Cette assemblée générale extraordinaire a pour objet de solliciter l'accord des clubs mosellans en vue de la vente du siège du District Mosellan de Football sis 49 rue du général Metman à METZ moyennant la somme de 525000€ dont 25000€ de commission charge vendeur.

La santé financière du District Mosellan de Football reste bonne avec un bilan très favorable.

. Résolution proposée au vote de l'Assemblée générale extraordinaire :

Vente du siège administratif du District Mosellan de Football

sis 49 rue du Général Metman-57070 Metz

moyennant la somme de 500 000€

Délégation de pouvoirs est donnée à Monsieur Christophe SOLLNER avec possibilité de subdéléguer pour conclure l'acte notarié

A L'UNANIMITÉ, le scrutin effectué est favorable à la vente de l'ancien siège aux conditions présentées.

Le Président du DMF profite de cette assemblée pour apporter quelques bilans d'activités et informations de fin de saison.

La saison s'est déroulée sans accroc grave de violences sur officiels. Cependant, de nombreux petits problèmes viennent ternir le tableau. Christophe SOLLNER félicite les équipes administratives, techniques et membres de commissions pour leur activité et dévouement.

De multiples actions destinées aux clubs ont été mises en place grâce aux équipes de salariés, alternants et bénévoles :

Ateliers Foot valeurs durant les vacances scolaires. Près de 600 jeunes ont bénéficié de ces activités dans le domaine de l'éducation mais aussi de découverte de pratiques nouvelles de jeu

De nombreuses assemblées générales de clubs ou réceptions de partenaires sont organisées dans les nouveaux locaux du DMF

Nombreuses formations

Services civiques :

FIA

Premiers secours

Tirages de coupe de France

Réunion de commissions LGEF et LFP

Mos'Elles : 45 femmes réunies dans le cadre de la féminisation du football avec message dans les entreprises

Il remercie également les partenaires pour un bilan particulièrement favorable et souhaite pleine réussite au FC METZ, club phare, aux jeunes en formation qu'ils signent plus tard en professionnel ou dans les clubs mosellans.

De même, souhaite-il le meilleur aux clubs et d'avoir un maximum d'éducateurs de qualité pour encadrer les jeunes et seniors.

Plusieurs alternants seront embauchés en CDI :

Lucas JOPPE, en qualité de conseiller technique en arbitrage au service des clubs, dans le cadre du recrutement et de la fidélisation

Enola LLUCH au service compétitions

Une bonne note pour la Moselle représentée à Clairefontaine quatre semaines de suite :

VERGAVILLE représentant la LGEF pour la seconde année consécutive à la finale nationale du foot en marchant à Clairefontaine

Avec ses 18 terrains de foot à 5 sur le territoire, UCKANGE vainqueur du critérium régional échouait en finale nationale

MONTIGNY lauréat régional du PEF

THIONVILLE LUSITANOS représentant la LGEF à l'action « Toutes Foot » à Clairefontaine

De même, AMNEVILLE fut finaliste de l'épreuve nationale de Beach soccer.

Concernant la pratique du football d'animation, devant les dérives constatées sur certains rassemblements, un courrier de rappel fut adressé à l'ensemble des clubs mettant en exergue les règles spécifiques de ce football fixées par la FFF et la commission médicale fédérale et non adaptables, interdisant la compétition, les classements, les regroupements pour faire de l'élite, le doublement des rencontres durant le week-end.

C'est de la responsabilité du District et des clubs de faire appliquer la politique fédérale, et, dans l'intérêt des jeunes qui sont confiés aux clubs, Christophe SOLLNER, en sa qualité de Président, demande aux clubs de veiller à plus de vigilance, l'enjeu étant la santé de l'enfant !

Tout en souhaitant le maintien du FC METZ dans l'élite, Christophe SOLLNER exhorte les responsables d'équipes et supporteurs des clubs amateurs de faire preuve de plus de calme et de sportivité autour des terrains en appliquant sans modération l'adage de notre district :

LE JEU AVANT L'ENJEU !

6. Intervention de Bernard DESUMER, ancien président du DMF, LLF et ancien président délégué de la FFF

Bernard DESUMER remercie le District Mosellan de Football pour son invitation. Très attaché à la vie du district, il exprime sa grande satisfaction à l'égard de l'équipe de salariés et de bénévoles qui œuvre pour le développement du football mosellan, soulignant également la grande proximité de l'instance avec ses clubs.

Il rappelle qu'en mars 1980, le local du premier district sis rue Chèvremont à Metz avait une superficie de 80m2 !

En décembre 1982, à la demande de Fernand SASTRE, président de la FFF, le troisième district de France méritait un local plus vaste et fonctionnel. Gérard NAUDIN et Alain FRANCOIS furent missionnés pour trouver ce bâtiment... rue Metman évalué à deux millions de francs !... ramené à un de 130 000€ actuels, soit une belle plus-value tout de même ; 250 000 F de subventions du département, idem du Crédit Agricole et une autre de 500 000F de la FFF, cela ne faisait pas le compte et il fallait l'accord des clubs. Une cotisation de 200F x 500 clubs fut acceptée par ces derniers qui ont joué le jeu pour permettre de rembourser.

Un déménagement qui touche l'ancien président mais qu'il estime justifié. Quelle belle symbolique de voir le DMF dans les mêmes locaux que le club phare de la Moselle !

Bernard DESUMER remercie de la confiance apportée par les clubs ainsi que toutes les actions menées par ces derniers pour développer le football mosellan.

7. Représentant du Président de la Ligue du Grand Est > Jean Marie THIRIET

Excusant Yann LEROY retenu par d'autres obligations, Jean Marie THIRIET, trésorier général de la LGEF remercie Christophe SOLLNER d'associer la LGEF à cette assemblée générale extraordinaire. Il remercie également les clubs pour leur disponibilité et souligne l'étape importante franchie par le District Mosellan par l'acquisition des nouveaux locaux dans la tribune du FC METZ. Le trésorier de la LGEF rappelle que la ligue est toujours fière de partager avec les clubs et les districts. Il élicite le district pour ses actions qui ont mené à une diminution conséquente des agressions physiques sur officiels et souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances avant la reprise !

8. Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire > Christophe SOLLNER

Faisant suite à cette soirée de travail, Christophe SOLLNER souhaite à tous les clubs une bonne reprise et invite chacun au pot de l'amitié préparé par le club support de COUME.

Pierre TAESCH, secrétaire général adjoint
Henri VIGNERON, secrétaire général

Rapport moral de la saison 2024-2025 par le secrétaire général du DMF

Une assemblée générale est toujours un moment essentiel dans la vie d'une collectivité. Donc aussi dans celle du DMF. En effet, c'est un temps privilégié pour des échanges. Il permet un tour d'horizon global des activités du DMF de la saison écoulée : sportives, finances, réglementation...

A replacer dans le contexte plus général du football mais aussi dans celui du monde où nous vivons.

La maison du football mosellan

S'inscrivant toujours dans une démarche de progrès, le Comité de Direction a souhaité offrir à son personnel administratif et technique ainsi qu'aux dirigeants des clubs mosellans un nouveau siège, plus fonctionnel, mieux adapté aux outils de bureau actuels, plus confortable.

Dans un stade ouvert tous les jours de l'année afin d'organiser des événements divers et variés où travaillent 150 personnes présentes à temps complet, le District Mosellan de Football bénéficie désormais d'un lieu central et logique pour l'installation de son siège.

Siège opérationnel depuis le 1^{er} septembre 2024, inauguré le 24 octobre 2024 en présence de Philippe DIALLO, président de la FFF, de Bernard SERIN président du FC METZ et de nombreuses autres personnalités dont les anciens présidents du DMF. Un événement mémorable à inscrire dans l'histoire du DMF qui se projette dorénavant vers un avenir radieux.

Les talents du football mosellan

Le football mosellan regorge de talents. Ils sont dans les clubs. Ils sont dans les instances. Il tient à cœur au Comité de Direction du DMF de les valoriser. Il le fait lors des « TALENTS du football mosellan », manifestation organisée pour la quatrième saison de suite. Cette fois au Seven Casino le 21 juin 2025 devant un parterre de quelque 200 acteurs invités. Le DMF a mis alors en exergue les acteurs figures de proue sur les thématiques mixité du football, arbitrage, projets éducatifs et citoyens, convivialité, école de football, football à l'école, éducateurs, dirigeants bénévoles, espoirs du Football...

Ont jalonné régulièrement la saison 2024-2025 d'autres manifestations organisées par la commission « Communication et Événements » autant d'occasions de récompenser les talents des clubs, des équipes et des bénévoles :

- Les TROPHÉES Arbitres-Educateurs, 10^e édition au Seven Casino à AMNÉVILLE
- La remise du Challenge du Meilleur Club de Jeunes avec le partenariat de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe dans les locaux de la banque à Metz.
- Les LAURIERS du Fair-play (Challenge du Carton Bleu et Challenge de la Sportivité) au Crédit Agricole à l'auditorium de la banque à Metz.
- Les tirages au sort des coupes de Moselle :
 - Coupes de Moselle Jeunes au Galaxy à AMNÉVILLE
 - Coupes de Moselle Seniors, ½ finales de la Coupe de Moselle Loisir-vétérans et du Trophée Champion de Moselle dans les nouveaux locaux du DMF
 - Coupes de Moselle féminines au Zoo d'AMNÉVILLE

Merci aux bénévoles ...

Se sentir utile et donner à autrui, sans contrepartie financière, est le moteur des bénévoles. Femmes (10%) et hommes, sont encore nombreux (5 000 licenciés) en Moselle, à se mettre au service des clubs de notre sport, au profit de ses pratiquants, des valeurs de la société.

Les difficultés liées aux différentes crises de notre société instillées dans le football complexifient leur tâche. Cependant, ils font face avec courage, parfois avec calme, de plus en plus fréquemment avec une anxiété doublée d'une aigreur compréhensible mais, force de caractère bien ancrée, toujours avec une capacité de résilience et d'adaptation rare.

Le DMF a le souci de valoriser les bénévoles, de reconnaître leurs mérites avec les

moyens qui sont les siens. Il a pu, heureusement, récompenser les bénévoles lors de ses opérations pérennes : « Ensemble pour la Moselle », remise des « Talents mosellans du football » participation à la « Journée nationale des bénévoles », visite du « Centre Nationale de Clairefontaine » Les remises de médailles (DMF, LGEF et FFF) gardent tout leur intérêt symbolique.

Comme chaque saison, le travail essentiel des quelque 450 dirigeants des instances assurant le parfait fonctionnement de la mécanique DMF a été renouvelé. Une fois de plus...

De nouveaux dirigeants bénévoles, plus de jeunes, plus de femmes, mieux représentatif de la sociologie du football, le DMF souhaite les accueillir. Il va de soi que la volonté est forte de conserver ses forces vives expérimentées dont la mission est de transmettre savoir-faire et valeurs. Le dynamisme de son organisation est à ce prix !

Que vive au sein du monde du football le bénévolat et ses valeurs !

Les écouter pour mieux aider les dirigeants des clubs

Proche des clubs mosellans, les instances dirigeantes ont, une nouvelle fois, eu le souci de mieux informer, d'écouter attentivement et d'échanger cordialement avec leurs dirigeants bénévoles notamment au cours des « Réunions de SEPTEMBRE 2024 » tenues à METZERVISSE, JA ST AVOLD, SARREBOURG, VIGY et WELFERDING, des « RENCONTRES du Président » en janvier et février à BASSE-HAM, HAMBACH, ENNERY, L'HOPITAL et REDING. Que soient ici remerciés les clubs d'accueil !

La commission « Aides aux clubs » est là pour informer et assister les clubs : informer sur tout le panel des aides institutionnelles : État, Région Grand Est, Département de la Moselle, FFF, ANS ... assister concrètement les dirigeants bénévoles des clubs dans leurs démarches de demande diverses. Dirigeants et dirigeantes des clubs mosellans "Aidez-vous... le DMF vous aidera »

Pratiques féminines et féminisation

La dynamique de l'évolution positive du nombre de licenciées des saisons précédentes tend aujourd'hui plus vers une stabilisation que vers la progression attendue, espérée. Conséquemment, une stagnation du nombre d'équipes féminines est constatée. Bien des difficultés se confirment : longs déplacements, demande de clubs limitrophes à rejoindre un district voisin ou à venir vers nous, pratiques à effectifs réduits, versalité des pratiquantes ...

Ces difficultés de divers ordres rencontrées par les dirigeants pour fidéliser engendrent un climat de morosité. Face à cette situation, les instances du DMF ont réagi en bouleversant la Commission féminine par l'apport de « personnel » féminin de qualité, déjà investi dans les clubs. Une nouvelle dynamique est enclenchée.

La mixité recèle encore un beau potentiel sur lequel il s'agit de capitaliser. La Commission Féminisation a été créée en ce sens. Pour sa première année d'existence, elle a œuvré avec ambition, caractère et a proposé des actions innovantes à même de drainer, toujours plus nombreuses, des femmes vers des postes de responsabilité dans les clubs et dans les instances du football. Dans les saisons à venir, le fruit de cette politique ne manquera pas de produire ses effets pour une mixité plus avérée.

Dans le futur, les deux commissions sont bien décidées à agir en synergie. Leur efficacité n'en sera que renforcée.

Les pratiques, leur évolution

Légèrement en deçà du nombre de licenciés de la saison passée, une saison record, il se confirme que les motivations des acteurs ont très nettement évolué depuis le Covid et particulièrement en seniors. Le sacro-saint match du dimanche après-midi d'antan n'a plus les faveurs d'un nombre croissant de licenciés de la catégorie. On priorise la vie de famille, la vie de couple, on s'adonne à d'autres activités. L'esprit club, la fidélité aux dirigeants des clubs passent au second plan : dans nombre de cas on consomme du football. Hélas ! Les dirigeants des clubs et des instances sont sommés de s'adapter.

Le football éducatif supplante maintenant le football des seniors, il n'y a pas si longtemps encore vitrine du football amateur. La vocation et les missions du football animation devenu football éducatif ? Éveiller et initier au football tout en transmettant « savoir-faire » et surtout « savoir-être »

La pratique des enfants se porte bien. En attestent l'augmentation du nombre des licenciés, la stabilité du nombre d'équipes. Néanmoins le manque d'assistants de secteur est un mal récurrent qui pénalise l'organisation de rassemblements et de plateaux de qualité. Heureusement, dirigeants et éducateurs des clubs sont capables de suppléer cette carence. Malheureusement, l'esprit du football éducatif voulu par la FFF n'est pas toujours respecté : les thuriféraires du football de compétition à tout crin, fort heureusement peu nombreux, n'abdiquent pas et sévissent aux dépens des enfants qui leur sont confiés. Les garde-fous édictés de la DTN méritent une surveillance accrue : les enfants ne sont pas des adultes en petit.

Les Championnats Moselle Jeunes se sont achevés en fin de saison avec 199 équipes. Elles n'étaient pas loin de 250 au départ de la saison. Un trop grand nombre de forfaits a généré un déficit d'équipes important entre le début et la fin de la saison. A méditer. Les championnats générationnels prennent leur essor. L'offre de pratique du DMF reste cependant insuffisante pour une pratique régulière et une fidélisation plus exclusive au football.

L'appétence inconstante des préadolescents et adolescents pour notre discipline persiste. Elle n'est ni nouvelle ni spécifique à la Moselle ni à notre sport. Sont principalement en cause : la mauvaise ambiance dans l'équipe, des relations difficiles avec l'éducateur, le fait de n'avoir pas suffisamment de temps de jeu, les attitudes autour de la main courante. Arguments à charge certes faciles. Mais bien réels auxquels on peut ajouter la crise de l'adolescence, la jouissance de l'instant présent, le football objet de plaisir passager...

Les lauréats de la saison 2024-2025 :

Champion de Moselle seniors : SEPP HOMBURG HAUT 2

Vainqueur de la Coupe de Moselle : ES KOENIGSMACKER-KÉDANGE

Vainqueur de la Coupe de Moselle des Réserves : FC HOCHWALD 2

Vainqueur de la Coupe de Moselle U18 : AS ALGRANGE

Vainqueur de la Coupe de MOSELLE U17 : FC DEVANT-LES-PONTS

Vainqueur de la Coupe de MOSELLE U16 : ES FAMECK

Vainqueur de la Coupe de Moselle U15 : EF DELME-SOLGNE

Vainqueur de la Coupe de Moselle U14 : FC METZ DEVANT-LES-PONTS

Vainqueur du FESTIVAL U13 : FC METZ

Vainqueur du FESTIVAL U13 des Réserves : APM METZ FC 2

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine : ES MARANGE

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine séniors à 8 : Entente LORQUIN-AVRICOURT

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U18F à 8 : FC ÉBLANGE

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U16F à 8 : FC SARREBOURG

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U16F à 11 : AS MONTIGNY LES METZ

Vainqueur de la Coupe de Moselle féminine U15F : AS COTEAUX

Félicitations aux lauréats !

Que soient remerciés les clubs d'accueil de toutes les finales : US FLORANGE, MONTIGNY-LES-METZ, CS STIRING, USAG UCKANGE, ALGRANGE, FC SARREGUEMINES BEAUSOLEIL,

Non aux incivilités et aux violences

Sur les terrains aucune évolution notable dans l'état d'esprit et les comportements n'est relevée lors des rencontres de la saison par l'Observatoire des comportements.

L'arsenal des mesures préventives, éducatives, de valorisation, répressives et de communication mis progressivement en place par les instances produit toujours des effets positifs appréciables. Bien évidemment leurs résultats restent cependant encore insuffisants pour éradiquer toutes les violences. Mais ceci est-il un objectif atteignable quand la violence est devenue, en bien des lieux, un moyen trop habituel de régler le moindre différend ?

Malgré tout, les instances du DMF s'appliquent à maintenir le cap avec abnégation, sans tolérance, avec psychologie et autorité. Avec l'investissement des dirigeants, des éducateurs, des arbitres, des joueurs, des supporters, nous remettons l'ouvrage, jour après jour, une fois encore, vingt fois sur le métier pour que vivent les valeurs de la vie en société. Des valeurs morales et humaines que le football véhicule et qu'il revient à chaque licencié de défendre et de partager.

La devise du DMF « Le jeu avant l'enjeu ! » doit rappeler les valeurs que le football souhaite promouvoir et faire vivre sur et hors des terrains.

Respect de l'arbitre.

Malgré la bonne volonté de nombre d'arbitres n'hésitant pas à doubler sur le même week-end mais aussi grâce à la forte détermination des secrétaires de désignations, certains matchs sont encore arbitrés par des dirigeants bénévoles. Un plus : ces derniers peuvent bénéficier d'une formation et d'un recyclage pour être plus compétents.

Les arbitres. Ils étaient 692 en fin de saison. Malgré une hausse sensible, leur nombre reste encore insuffisant et pose un réel problème aux clubs et aux instances.

Le soutien du Comité de Direction à la Commission Départemental des Arbitres est indéniable. Il permet une amélioration qualitative de l'arbitrage : tous les week-ends, les jeunes arbitres, les nouveaux arbitres sont observés, conseillés par les dirigeants de l'arbitrage, personnes dévouées, expérimentées. La formation initiale (FIA) assurée sous l'égide de l'IR2F (Institut Régional de Formation du Football) est également source de compétence supérieure.

Les arbitres garants de la loi, de la règle, représentants de l'institution ont fort à faire sur les terrains pour garder sérénité et assumer leur responsabilité : ils sont trop souvent harcelés par des gens, joueurs, dirigeants, spectateurs méconnaissant la réglementation, oublieux des valeurs du football.

Cibles d'incivilités, quelquefois victimes de violences inadmissibles, les arbitres peuvent compter sur le soutien résolu du Comité de Direction du DMF qui agit en symbiose avec toutes les parties prenantes pour que « Respecter l'arbitre, c'est respecter le football » s'ancre et vive dans les esprits.

Finances

Les finances du DMF sont saines : le compte de résultat laisse apparaître un excédent légèrement supérieur à 20 000€ au 30 juin 2025.

La situation financière du DMF reste maîtrisée à en croire le rapport de la société de contrôle des comptes. Naturellement, par réflexe de précaution, la vigilance est toujours à l'ordre du jour d'autant que la vente de l'ancien siège ne s'est pas encore concrétisée. La rigueur de la maîtrise des dépenses sera encore une mission assignée à tous les acteurs responsables au cours de la saison 2025-2026.

Fidèles « co-équipiers » du DMF, les acteurs économiques et institutionnels, continuent à apporter, via partenariat et mécénat, leur soutien sans restriction au football mosellan. La fidélité cimentera partenaires et responsables du DMF. De nouveaux partenaires nous rejoignent. Ils trouvent intérêt à profiter de l'aura du football mosellan et du professionnalisme apporté par le DMF à son développement. La manne apportée n'a jamais été aussi conséquente. On ne peut que s'en féliciter ! Que tous soient donc ardemment remerciés.

L'apport vital de nos fidèles partenaires au budget nous permet de faire face, pour une part, aux charges inhérentes à nos actions ainsi qu'à l'apport de dotations aux clubs mosellans.

88 700€ sous forme de dotations en matériel divers ont été redistribués aux clubs à l'occasion de « Ensemble pour la Moselle » tenue au stade St Symphorien lors de la rencontre de Ligue2 METZ-GUIGAMP le 26 octobre 2024. Cette opération réitérée depuis de nombreuses saisons montre aussi que le DMF a une volonté forte et continue d'aider les clubs tout en ne thésaurisant pas à tout prix. Le DMF n'en est pas seulement resté là, d'autres dotations, sous diverses formes, complètent substantiellement cet apport à l'allègement de la charge financière des clubs.

Forces et faiblesses

Tout est-il parfait dans le meilleur des mondes ? Non évidemment.

Même si certains clubs ont opportunément bénéficié d'un équipement « Foot5 » aussi en secteur rural, les clubs de ce secteur ne bénéficient pas d'un développement identique des infrastructures et équipements que les clubs situés dans les zones économiquement plus prospères. C'est un handicap parfois mal vécu par les dirigeants des clubs pas-

sionnés et très investis.

Les troubles engendrés par les problématiques de société dans certains quartiers bien identifiés posent assez régulièrement problème. Les DMF tente de les canaliser tant bien que mal, d'aider leurs dirigeants démunis mais bien méritants.

Le manque d'encadrants dans les clubs ne permet pas toujours de bien faire face à l'afflux de nouveaux licenciés. Surtout chez les jeunes. C'est préjudiciable.

Le DMF est riche du maillage du territoire par 330 clubs qui offrent la pratique du football sous forme de compétition mais aussi ou dans une configuration éducative ou de loisir.

Le DMF est très proche des clubs mosellans : ses membres rencontrent, écoutent, échange avec leurs responsables. C'est une force.

Le DMF est un district dont le dynamisme est connu du monde du football, reconnu par la communauté sportive, par les sphères politiques, par les institutions ...

Remerciements

Nous souhaitons ici remercier tous les acteurs, joueurs, dirigeants, éducateurs, arbitres, supporters, partenaires, médias... qui ont contribué, chacun pour leur part, à la bonne marche du football en Moselle cette saison 2024-2025.

Nous voulons dire aussi un grand merci à tous les membres bénévoles des commissions et à ceux du Comité de Direction ainsi qu'à la totalité du personnel permanent, administratif et technique, des « alternants » et des « Service Civiques » du District Mosellan de Football. La compétence et l'investissement de chacun d'eux, leur contribution aux bonnes relations avec les dirigeants des clubs a contribué à la bonne marche du football mosellan. Ils méritent la gratitude de tous.

A tous les bénévoles qui ont connu l'honneur d'une promotion ou d'une distinction au cours de la saison passée de la part du District, de la Ligue, de la Fédération, des instances sportives ou des pouvoirs publics, nous souhaitons adresser, renouveler nos remerciements et nos félicitations.

Tous ceux qui partagent la passion du football, tous ceux qui contribuent à la bonne marche du football mosellan peuvent se dire, sans orgueil démesuré : « Fiers d'avoir fait face, fiers du devoir accompli ! ».

Enfin, une pensée émue va à tous les serviteurs du football mosellan qui nous ont quittés cette saison, qu'ils aient œuvré en club ou dans les instances du DMF.

Une pensée toute particulière va à nos collègues et amis des instances, Louis ECKLY, membre fondateur du DMF et vice-président du secteur MONTAGNE Sud, Martial GOUJON membre du CD de 1996 à 2016, Fernand MALESKA longtemps membre de la Commission Foot à l'école, Gilbert WEYLAND, membre de l'organe décentralisé HOUILLER de la Commission de discipline du DMF

A tous, nous devons reconnaissance pour leur engagement, leur dévouement, leur capacité à transmettre nos valeurs et le soutien moral que peut nous procurer leur exemple.

Voilà une vue, celle du secrétaire général, de l'état du football en Moselle à l'issue de la saison 2024-2025.

Place est laissée à présent aux commissions des différents départements des instances dirigeantes du DMF au travers du rapport d'activités de chacune d'elles, édifiant quant à la qualité et la somme de travail qu'elles ont fourni cette saison.

Henri VIGNERON
Secrétaire général du DMF

RAPPORT D'ACTIVITES DE LA SAISON 2024-2025
Synthèse par Henri VIGNERON, secrétaire général

Nombre de responsables (présidents et secrétaires) des commissions du DMF ont communiqué les rapports des activités de leur commission témoignant ainsi de leur sérieux et du sens des responsabilités qui est le leur. Qu'ils soient ici remerciés !

1. Département ARBITRAGE

1.1. Commission Départementale des Arbitres par Vincent MERULLA, président

La Commission Départementale des Arbitres (CDA), Présidée depuis dix-neuf saisons par Vincent Merulla est composée de 12 membres, dont les 4 Présidents des SCA de Moselle, auxquels il faut rajouter 2 membres désignés par le Comité de Direction du DMF, un membre n'ayant jamais pratiqué l'arbitrage, un représentant de la Commission Technique du DMF.

Important, la présence depuis sept saisons d'un représentant de la CDPA (Pascal Durand), d'une référente féminine départementale, Sophie Lluch, avec qui nous avons élaboré une feuille de route très attractive pour dynamiser l'arbitrage féminin départemental. Sophie a été l'instigatrice de grandes nouveautés pour l'Arbitrage Féminin Mosellan : rencontres, délégations, ... ; et elle compte bien ne pas s'arrêter là !

Nous avons également intégré un référent pour dynamiser un nouveau corps d'arbitres assistants, Aslam Khanjy, qui met doucement en place une promotion spécifique de cette filière

Et puis, grande et précieuse nouveauté, l'embauche d'un Conseiller Territorial en Arbitrage, Lucas Joppe. Arbitre de Régional 1, Lucas a pour missions principales, la sensibilisation de l'arbitrage dans tous les clubs qui en font la demande, avec comme priorités d'aider les clubs en termes de Détections, Recrutements et Fidélisations des Arbitres. Son calendrier est déjà très très rempli, et il y a fort à parier que cet effort portera bientôt ses fruits.

A noter qu'en plein milieu de la saison 2024/2025, un mouvement important a eu lieu au sein de la CDA, puisque Germain Muller, après moult saisons de responsable technique et trésorier, a démissionné pour des raisons personnelles et familiales. Nous tenons vraiment à le remercier pour tout ce qu'il a apporté à l'arbitrage départemental. Ses attributions principales ont été réparties comme suit : RT confié à Vincent Groutsch, très connu du côté de Sarreguemines. Il est conscient de l'ampleur de sa tâche, et se verra épauler, former, et soutenu sans réserve par la CDA et ses SCA. La trésorerie donnée en responsabilité à Pascal Durand qui, grâce à sa minutie et à son sens de l'ordre, a parfaitement assuré cette importante fonction. Enfin, la représentation de la CDA au sein de la commission administrative est revenue à Félix Andrivon, qui gère à la perfection ce rôle de conseil et de tampon.

Un équilibre est ressenti auprès des Secrétaires et des Présidents de SCA, éléments essentiels de la pyramide. Dans toutes les SCA, grande stabilité et loyauté encore cette saison, malgré quelques départs tous remplacés en nombre et nous espérons en qualité, permettant ainsi la continuité d'un travail de valeur à la base. A noter, une fois de plus, l'entrée en masse d'arbitres en activité. Ils assureront bientôt des responsabilités au sein des instances de l'arbitrage, à notre grand soulagement ...

La CDA est aidée dans sa tâche par un collège de 11 observateurs ainsi que par 65 membres de SCA qui assurent avec beaucoup de compétence et de sérieux toutes les missions qui leur sont confiées par le Comité de Direction du DMF ; à savoir : la direction, l'organisation, l'amélioration et le perfectionnement de l'arbitrage sur tout le territoire de notre Département

Un léger frémissement à la hausse des effectifs est constaté en fin de saison dernière : 692. Ce qui reste toutefois insuffisant pour couvrir l'ensemble des rencontres sur notre Département.

Depuis quatre saisons, le renouvellement frise les 82-83%, ce qui est somme toute très bien. Les efforts devront se porter sur la fidélisation des arbitres, et aussi et surtout au recrutement au sein même des clubs. Les nombreuses relances vers les clubs ont permis une augmentation du nombre de candidatures aux FIA. Malheureusement, le recrutement interne est quelques fois négligé avec des candidatures-fantômes, et surtout une analyse incomplète des qualités de base d'un arbitre. De plus, les clubs ont présenté des arbitres-joueurs en très grande quantité, par définition peu disponibles, voire peu concernés, mais aussi de très très très jeunes candidats de 13 et 14 ans ; certes, le Statut le prévoit, mais leur gestion est très difficile. A l'aube de cette nouvelle saison, tous ces paramètres ont été pris en compte par les clubs, et une meilleure recherche semble désormais être d'actualité.

Une forte amélioration est toutefois souhaitée avec l'embauche de Lucas Joppe, arbitre Régional en activité, qui a fait de très nombreuses interventions dans les clubs pour porter la bonne parole. Un point sera fait à l'issue des FIA afin de savoir si son discours a été productif chez les joueurs rencontrés dans les clubs. Pour la saison 25/26, 9 nou-

velles formations (FIA) seront programmées ; elles seront toutes décentralisées (Houiller, Sidérurgie, Messin et Montagne Sud) avant le 28/02/26, date butoir.

Malgré tout, il est fortement à prévoir que les rencontres disputées sans arbitre ne seront encore pas en diminution, malgré la volonté d'un bon nombre d'arbitres qui n'hésitent pas à doubler, et aussi grâce à la forte détermination des 5 secrétaires de désignations.

Cet effectif qui augmente légèrement encourage les dirigeants de la CDA, qui, en étroite collaboration avec la Section Départementale pour la Promotion de l'Arbitrage, dirigée par Pascal Durand, entendent le renforcement des formations de référents en arbitrage. Grosse déception encore cette saison, où 4 sessions de formations de référents et 4 formations d'arbitres de club étaient programmées. Par manque de candidats, UNE SEULE fut possible. Elles aussi seront reprogrammées cette saison 25/26, dès les mois d'Octobre et Novembre pour les « arbitres de club » un samedi matin, et les référents en arbitrage le Vendredi soir.

Grâce au soutien et aux facilités accordées par le Comité de Direction du DMF, les membres de la CDA, de son Collège et de ses SCA sont tous les week-ends et par tous les temps sur les terrains pour prodiguer leurs conseils et faire bénéficier de leur expérience aux jeunes arbitres, aux nouveaux ainsi qu'aux arbitres de District déjà confirmés. Ces contrôles constamment croissants au nombre d'environ 1050 par saison (en situation normale), sont effectués avec beaucoup d'abnégation et de dévouement, quelquefois au détriment de la vie familiale et professionnelle, et permettent de promouvoir les meilleurs arbitres et les choisir pour les désigner pour diriger les matches les plus importants afin de donner satisfaction à l'ensemble des clubs qui reconnaissent en général la bonne valeur de l'arbitrage Mosellan.

Cette saison 24/25 passée fut de bonne facture pour le football en général, et par conséquent aussi pour l'arbitrage. Malgré des craintes en début de saison, cette saison put se dérouler normalement.

Un test physique commun en Grande Région est maintenant exigé de manière plus qu'incitative pour les District 2 et Candidats, sous la gestion directe de la CDA. Pour la neuvième saison, ils ont eu lieu et les résultats sont très encourageants et méritent d'être poursuivis. La CDA maintenant exige la réussite de ce test physique pour les D2 et CD2 pour accéder à une promotion vers la CDA, et « punit » les arbitres qui ne tentent même pas la réalisation de ce test. Pour éviter les déplacements trop longs, la CDA a décidé de décentraliser ces sessions ; mais avec seulement 4 sessions (1 par SCA) et le rattrapage lors de l'examen D2 début décembre.

Ce travail en profondeur est complété par 14 stages annuels (5 au niveau de la CDA + 2 dans chaque SCA), dont 2 sont réservés aux observateurs, ainsi que par 6 écoles d'arbitrage ouvertes à tous les arbitres, aux candidats et même aux dirigeants. Ces stages, ces formations continues ont tous été suivis avec un grand bonheur par tous. Pour administrer tout cela, la CDA et ses SCA ont dû organiser une cinquantaine de réunions, soit en Bureau, soit en Plénière. Des formations théoriques spécifiques sont organisées afin de préparer nos candidats à l'étage supérieur, où la Moselle obtient d'excellents résultats, malgré la réduction des places disponibles. Des formations pratiques sont également mises en place, avec le concours de nombreux membres et d'arbitres en activité. Un remerciement spécial et appuyé.

La CDA encourage les clubs de se rapprocher d'elle, afin qu'il y ait une relation de confiance, mais aussi pour l'aide qu'elle pourrait lui apporter en termes de conseils administratifs, mais aussi techniques.

Un grand merci aux clubs et municipalités pour l'aide apportée quant au prêt de leurs installations. Tous les événements organisés par le DMF, et pour lesquels des arbitres étaient récompensés, se sont tenus, et bon nombre d'arbitres de tous âges, de tous niveaux ont été récompensés à leur juste valeur.

Malgré tout et pour finir, la CDA et les SCA se plaisent à souligner les excellentes relations de proximité et d'échanges qu'elles entretiennent avec l'ensemble des structures qui composent le DMF : administratif, technique, commissions diverses, ... et souhaitent bien entendu que cela continue de la sorte. Ce vœu concerne aussi les relations étroites d'entraides avec les clubs.

C'est également le vœu exprimé par son Président, Christophe Sollner, son Directeur Général, Manu Saling, ainsi que l'ensemble du Comité de Direction du DMF.

Elles remercient enfin le CD/DMF pour la confiance qui leur est témoignée.

1.2. Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage (CASMA) par Hervé KOENIG, président et Vincent MERULLA, secrétaire

Présidée par Hervé Koenig, Membre du CD/DMF, la Commission d'Application du Statut Mosellan de l'Arbitrage

(CASMA) a vu le jour le 1^{er} juillet 2018 et est composée de 7 autres membres (3 représentants les clubs, 3 représentants de l'arbitrage et le représentant élu des arbitres). Cette commission est donc appelée à traiter de la situation administrative des clubs engagés en compétition de District.

Pour cela, elle a proposé un nouveau statut départemental, reprenant la plupart des articles du statut fédéral, quelques articles du statut régional (ancien et nouveau), mais a aussi proposé quelques aménagements pour amoindrir la chute prévisible des effectifs arbitres, au regard des effets collatéraux de la fusion. Lors de cette saison 24/25, le Statut Fédéral de l'Arbitrage a énormément évolué en apportant des nouveautés liées directement à la fidélisation, et aux changements de clubs. La commission les a intégrés dans son Statut Départemental à compter de 23/24. D'autres modifications sont en cours d'étude, certaines déjà votées en AG de la LGEF et de la FFF ; notamment le statut d'arbitre-joueur, dont la licence de joueur doit être validée au plus tard le 31 Aout

Ses différentes actions :

En relation avec la CDA et les SCA, elle suit les renouvellements des arbitres et arrête la comptabilisation au 31 Aout.

Elle vérifie l'ensemble des dossiers :

dossier médical de base pour les arbitres de niveau District, ainsi que les examens complémentaires éventuels. A

noter que les informations complètes et individuelles sont données aux arbitres début mars de chaque saison. A

noter également que les articles 70.1 et 70.2 des RG de la FFF sont également appliqués pour nos arbitres.

ceux des arbitres de niveau Ligue et FFF sont traités par la LGEF

le questionnaire de désignations, à remplir en ligne afin de faciliter la tâche des arbitres et des désignateurs. A noter que l'envoi aux arbitres est fait début mai de chaque saison

la demande de licence doit être complétée, signée et transmise par le club, via FootClubs, et ce, à compter de début juin. La FFF a mis aussi en place la dématérialisation des licences arbitres avec grande satisfaction. La très grande majorité se fait par ce biais maintenant.

Cela permet de faire paraître une liste provisoire de clubs non en règle avec le statut. Les clubs devront alors présenter des candidatures à l'arbitrage, afin de se mettre en règle au plus tard 7 jours avant la session de FIA choisie

Elle se prononce également sur les changements de clubs et sur les droits de mutations d'arbitres

Les examens théoriques des candidats doivent se terminer pour le 28 février de la saison. En collaboration avec la CDA et les SCA, la CASMA met à jour les fiches-clubs, afin de sortir la première situation définitive des clubs non en règle, début mars de la saison en cours.

Les candidats sont alors désignés par la CDA et les SCA, et une nouvelle situation est arrêtée au 15 Juin. Une situation qui comptabilise le nombre de prestations de tous les arbitres licenciés aux clubs de District. Chaque arbitre, en fonction de son statut, doit assurer un certain nombre de prestations pour couvrir son club. La CASMA établit alors une seconde situation définitive des clubs non en règle. Les problèmes informatiques n'ont pas arrangé cette gestion minutieuse.

Cette dernière liste permet de définir définitivement (sauf appel) :

La situation sportive – montée ou pas

La situation financière – en fonction du niveau des équipes du club et du nombre déficitaire d'arbitres

La situation des mutations, qu'elles soient supplémentaires ou en restriction

Lors de cette saison 24/25, très peu de clubs ont déposé des appels, attestant le sérieux dans la gestion.

La CASMA rappelle aux clubs qu'elle est à leur disposition pour leur expliquer et les conseiller sur la réglementation pas toujours très facile à comprendre. Un mail au Secrétaire de la commission suffira !

2. DÉPARTEMENT COMMUNICATION

2.1. Commission Communication et événements par Henri VIGNERON, président

La saison 2024-2025 a été ponctuée par nombre d'événements organisés régulièrement préparés par la commission lors d'autant de réunions préparatoires. Ainsi se sont succédé « Ensemble pour la Moselle », Les LAURIERS du FAIR-PLAY (remise des dotations du Challenge de la Sportivité et du Carton Bleu), la remise du Challenge du Meilleur Club de Jeunes, les TROPHÉES Arbitres-Éducateurs, Les TALENTS du football Mosellan. La commission a contribué à la préparation des finales sportives de fin de saison et des tirages au sort des différentes coupes de Moselle. La concrétisation des actions s'est faite en harmonie avec les personnels du DMF en charge ainsi qu'avec les alternants et les « Services Civiques » présents au DMF.

2.2. Commission des actions caritatives, éducatives et citoyennes par René ZANETTI et Christian LACOUR, président

Introduction

La saison 2024-2025 a été marquée par un engagement fort et croissant des clubs mosellans en faveur du Programme Éducatif Fédéral (PEF). La Commission des actions caritatives, éducatives et citoyennes se félicite de l'inves-

tissement des bénévoles, des éducateurs et des dirigeants qui placent les valeurs éducatives au cœur de la pratique footballistique.

I. Bilan Quantitatif Global

Indicateur	Donnée	Précision
Nombre total de clubs engagés avec actions (sur le District)	77 clubs	Le PEF a mobilisé 77 clubs mosellans ayant remonté des actions contre 41 la saison précédente
Nombre total d'actions PEF réalisées (sur le District)	674 actions	Forte augmentation par rapport à la saison précédente (230 actions).
Nombre total de clubs engagés avec ou sans actions	104 clubs	C'est une augmentation conséquente de clubs ayant engagé la démarche même si tous n'ont pas été au bout.
Taux d'engagement	45 % d'engagement des clubs concernés	Forte hausse (18 % d'engagement la saison précédente)
Clubs non renouvelés	27 clubs désengagés en fin de saison (pas d'actions sur la saison)	Hausse proportionnelle à l'engagement. L'an dernier c'était 7 clubs sur 41 (17%) contre 27 sur 104 cette saison (26%)
Club ayant réalisé le plus d'actions	AS Montigny-lès-Metz	Performance exceptionnelle avec plus de 110 actions enregistrées.
Nombre de clubs ayants des volontaires services civiques et non engagés dans le dispositif	8 clubs mosellans ayant engagé des VSC cette saison qui ne se sont pas engagés	Un contrat moral avait été conclu entre le DMF et les clubs. Chaque VSC devait faire au moins remonter 4 actions PEF sur la saison.

II. Progression et Bilan Géographique

L'analyse de la participation par secteur géographique permet de dresser un bilan de la mobilisation sur le territoire mosellan.

Secteur Géographique	Nombre de Clubs Engagés avec actions	Nombre d'Actions Réalisées	Ratio Actions/Club
Secteur Sidérurgie	18	120	6,67
Secteur Montagne Sud	9	61	6,77
Secteur Houiller	18	126	7
Secteur Montagne Nord	4	11	2,75
Secteur de Metz	28	356	12,71
TOTAL	77	674	8,75 (Moyenne District)

Le secteur de Metz enregistre le meilleur ratio actions/club même si on exclut l'ASM qui en a réalisé 110 à elle seule (9 actions/club hors ASM).

Le secteur Montagne Nord est le seul à être largement en-dessous du ratio.

A noter que la comptabilité pour le challenge s'est arrêtée au 4 mai 2025.

Les clubs ont continué à remonter des actions PEF jusqu'au 31 juillet 2025 (38 actions supplémentaires remontées par 15 clubs notamment dans le cadre du PEF'Estival (du 1^{er} juin au 15 juillet- 2 actions environnement, 3 actions culture Foot).

III. Bilan Qualitatif

A. Évaluation des Actions

Le jury a mis en exergue la **qualité** des très nombreuses actions proposées par les clubs. Après une notation automatisée, les membres ont attribué une note qualitative (sur 10 points) portant sur l'**originalité**, le **retentissement**, le **fond**, et la **cohérence**. Ce travail, bien que "**long et fastidieux**", fut jugé "**très enrichissant**" (PV du 13/05/2025).

B. Exemple du Lauréat (AS Montigny-lès-Metz)

Les actions de l'AS Montigny-lès-Metz ont illustré une grande diversité thématique (6 thèmes abordés), incluant :

Santé : Actions sur "Le temps d'écran", "Le cycle du sommeil", "Les méfaits du tabac", etc...

Culture Foot : Avec notamment « le PEF d'Et en Ouest » avec le club breton de Basse Vilaine,

Engagement Citoyen : Création du "Réseau PEF", commémoration du "11 novembre", « maraude solidaire », etc...

IV .Lauréats et Reconnaissance

A. Classement du Challenge Départemental

Le classement du Challenge PEF Mosellan pour la saison 2024-2025 est le suivant :

Rang	Club
1er	Association sportive de Montigny-lès-Metz
2e	Football club de Dieuze
3e	Cercle Sportif de Stiring

B. Distinctions Complémentaires

En raison du peu de clubs ayant remonté des actions sur plusieurs thématiques, le choix a été fait de récompenser les deux clubs suivants au classement, ainsi que quatre actions exceptionnelles :

Rang	Club
4e	US Filstroff
5e	FC Metz Devant les Ponts

C. Coups de Cœur du Jury

Eu égard à la **subtilité**, la **créativité** et l'**originalité** de certaines actions, le jury a décidé de désigner **quatre Coups de Cœur**, validés par le comité directeur du District Mosellan de Football en date du **02 juin 2025** :

désigner **quatre Coups de Cœur**, validés par le comité directeur du District Mosellan de Football en date du **02 juin 2025** :

Club	Action Retenue	Thème Principal (selon l'initiative)
AS GUERTING	« sur les pas de Perrault »	Action créative
ES METZ	« prévention des tiques »	Santé / Environnement
JA REMILLY	« chasse au trésor »	Action ludique
CS VEYMERANGE	« seul on va plus vite, ensemble on va plus loin »	Fair-play / Engagement Citoyen

C. PEF'Estival

Le PEF'Estival a été lancé pour inciter les clubs à continuer le PEF en dehors du challenge.

Les deux thématiques étaient « bien préparer ses vacances » (environnement) et « Euro féminin » (culture foot).

Seules 5 actions ont été remontées :

Club	Action Retenue	Thème Principal (selon l'initiative)
APM METZ	« Tournoi Euro 2025 »	Culture Foot
APM METZ	« Quizz Euro féminin »	Culture Foot
US FILSTROFF	« Euro féminin de football 2025 »	Culture Foot
CS DE STIRING	« Les conseils vacances de la mascotte »	Environnement
AS MONTIGNY LES METZ	« Le mégothon »	Environnement

Ce résultat peu concluant ne permet pas de récompenser un lauréat. Cependant, les clubs ayant fait cet effort supplémentaire hors challenge méritent d'être distingués et seront mis à l'honneur ultérieurement.

D. Lauréat Régional et National

L'Association sportive de Montigny-lès-Metz a réalisé une performance exceptionnelle en étant :

Lauréat Régional du Challenge PEF de la Ligue du Grand Est de Football (LGEF) pour la **seconde année consécutive**.

Club français à avoir réalisé le **plus grand nombre d'actions PEF** sur la saison.

Pour la seconde année consécutive, le club a porté haut les couleurs du DMF et de la Ligue Grand est lors du rassemblement national à Clairefontaine.

Conclusion

La commission des actions caritatives, éducatives et citoyennes du District Mosellan de Football adresse ses sincères félicitations à l'ensemble des 77 clubs engagés ayant remonté des actions et remercie tous les bénévoles. Les 27 clubs s'étant engagés mais n'ayant pas remonté d'action seront suivis et soutenus pour les aider dans leur engagement sur la saison à venir.

La saison 2024-2025, marquée par une participation record et une qualité d'actions grandissante, confirme la position du PEF comme un pilier essentiel de la formation des jeunes footballeurs et citoyens en Moselle.

Reste à consolider l'implantation territoriale avec notamment un élargissement de la commission à de nouveaux membres, une présence forte sur le secteur Montagne Nord et une communication plus active.

2.3. Commission « Aides aux clubs » par Sébastien WICKER, président

Introduction

La Commission Aide aux Clubs a été créée dans le but de soutenir les clubs locaux dans leur processus de restructuration, de formation et d'acquisition de subventions. Notre objectif principal est de renforcer la capacité des clubs à fonctionner de manière efficace, durable, et en accord avec les exigences actuelles des fédérations sportives. Ce rapport résume les activités menées par la Commission au cours de la dernière année.

1. Restructuration des Clubs

1.1. Accompagnement Personnalisé

Des clubs ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé pour la mise en œuvre de leurs plans de restructuration. Cet accompagnement a inclus des conseils sur la gouvernance, l'amélioration de la communication interne et externe, et la redéfinition des rôles et responsabilités au sein des clubs.

1.2. Résultats et Impacts

Grâce à ces actions, plusieurs clubs ont pu :

- Augmenter leur nombre de membres actifs.
- Renforcer la transparence de leurs processus décisionnels.
- Améliorer leur gestion financière.

2. Formation des dirigeants et membres

Sessions de Formation Organisées

La Commission a également orienté des clubs vers les formations à destination des dirigeants et des membres actifs des clubs. Ces formations ont couvert des thématiques telles que :

- Gestion administrative et financière.
- Leadership et gestion de projets.
- Communication et relations publiques.

3. Aide à l'Obtention de Subventions

3.1. Identification des opportunités de financement

La Commission a identifié et répertorié plusieurs sources potentielles de subventions adaptées aux besoins spécifiques des clubs. Ces sources incluent des subventions locales, régionales, nationales, et européennes.

3.2. Assistance à la Rédaction de dossiers

Un soutien a été fourni à des clubs pour la rédaction de dossiers de demande de subventions. Ce soutien comprenait la formation à la rédaction de projets, l'élaboration de budgets prévisionnels, et la constitution des dossiers administratifs.

4. Conclusion

La Commission Aide aux Clubs a joué un rôle clé dans le renforcement des capacités des clubs au cours de l'année écoulée. En facilitant la restructuration, en offrant des formations ciblées, et en aidant à l'obtention de subventions, nous avons contribué à rendre ces clubs plus résilients et aptes à affronter les défis futurs. Nous continuerons sur cette lancée en affinant nos approches et en adaptant nos services aux besoins émergents des clubs.

3. DÉPARTEMENT COMPÉTITIONS Adultes

3.1. Commission Administrative par Edmond MICHALSKI, président

Le président de la Commission Administrative a produit un rapport détaillé des décisions prises au cours des 25 réunions de la saison 2024-2025 sous forme de tableaux qu'il nous est impossible de placer ici. Qu'il soit remercié !

3.2. Championnats MOSELLE Seniors par Henri VIGNERON secrétaire général

Le SSEP HOMBURG-HAUT 2 est le champion de MOSELLE 2024-2025. Les réservistes d de HOMBURG-HAUT se sont adjugés le titre lors de la finale qui les ont opposés au FC FLEURY sur les installations de l'US FLORANGE.

Dans l'ensemble, les Championnats MOSELLE Seniors se sont bien passés : les conditions climatiques favorables ont permis une bonne exécution du calendrier général adopté.

Une nouvelle fois, le constat est établi que pour beaucoup de licenciés seniors le football n'est plus le sport exclusif ! D'autres activités de loisir concurrencent le football. Supplantés par le football animation, le football des seniors n'est plus la vitrine du football amateur. Le virage semble définitivement bien pris !

3.3. Coupes de MOSELLE Seniors, Aurélie WERNET-MICHALSKI, secrétaire

NOMBRES DE REUNION : 8 dont 4 en visio.

COUPE DE MOSELLE :

251 EQUIPES ENGAGEES REPARTIES EN 4 SECTEURS GEOGRAPHIQUES (MONTAGNE, HOUILLER, SIDERURGIE, METZ ET ENVIRONS)

3 Tours préliminaires et 6 tours phase finale (des 32^E de finale à la finale)

COUPE DES EQUIPES RESERVES :

193 EQUIPES ENGAGEES REPARTIES EN 4 SECTEURS GEOGRAPHIQUES (MONTAGNE, HOUILLER, SIDERURGIE, METZ ET ENVIRONS)

2 Tours préliminaires et 6 tours phase finale (des 32^E de finale à la finale)

TIRAGE AU SORT DES ¼ ET ½ FINALES AU DMF

FINALES :

Les finales se sont déroulées sur les installations de Stiring-Wendel

Vainqueur Coupe de Moselle : KOENIGMACKER KEDANGE (Koenigmacker-Kédange – Gravelotte Vernéville 2-0)

Vainqueur Coupe des Equipes Réserves : HOCHWALD 2 (Yutz US 3- Hochwald FC 2 2-2 (3-4 TAB))

40^e anniversaire de la Coupe de Moselle Alfred Schweitzer.

DÉPARTEMENT COMPORTEMENTS**4.1. Commission des délégués par Pierre TAESCH, président****Séminaire de rentrée :**

Samedi 7 septembre à CREUTZWALD de 9h30 à 16h30

Emploi du temps :**Matin :**

Mot du président ; rappels du rôle du délégué

La vie de la commission des délégués

Les désignations et observations conseils

Nouveautés en arbitrage (CDA)

La gestion des problèmes de tablettes dans les clubs et conduite à tenir

La mise en place de la commission prévention

Les formations dont VRL

Pause méridienne (participation 10€)***Après-midi :***

Que faire avant, pendant et après la rencontre ; travaux de groupes

Le référent sécurité dans les clubs

Questions diverses, la parole aux délégués

Un second séminaire de mi saison sera programmé en février si nécessaire

Représentations aux stages de début de saison pour les arbitres

Objectif : faire découvrir ou préciser le rôle du délégué sur une rencontre (PPT)

Dates	Lieux	Représentants COMDEL
31 août	CDA PIC Louvigny	D. GUEBLEZ
1 septembre	FC Metz observateurs CDA	P. TAESCH

Utilisation des caméras embarquées (4)

4 délégués volontaires prévus

Secteur Houiller S. WICKER

Secteur Metz P. BARTHELEMY

Secteur Montagne Th. STEINER

Secteur Sidérurgie O. BIANCHI

Seule la caméra de S. WICKER a été opérationnelle

La communication : Deleg'infos

Le périodique de la commission rédigé par feu Dominique PAUL s'est trouvé en sommeil pour la saison.

Les formations :**Prévisions**

Compléments sur la conduite de réunion et gestion des conflits pour ceux qui ne les ont pas suivies

Sensibilisation laïcité et valeurs de la République (6 heures) et programmation des formations N3

Malheureusement, le temps a manqué pour mettre en place ces formations ; ce n'est que partie remise !

Bilan sportif de la saison 24/25

37 délégués (DMF, LGEF et FFF) désignés pour la saison 2024/2025

Malgré le fait que ce soit une application du règlement fédéral, le secrétaire des désignations remercie les délégués régionaux et nationaux qui ont bien aidé la commission afin d'encadrer des rencontres.

De septembre à décembre 2024, 193 désignations

De janvier à juin 2025, 260 désignations soit

453 désignations pour le football en extérieur dont 81 demandes de clubs plus les commissions de discipline.

Les D2 et D3 représentent la majorité des désignations. Même si 98% des rencontres se déroulent correctement, il est regrettable de constater les problèmes croissants d'environnement sur lesquels les « supporters » viennent se défouler.

Mis à part les demandes spécifiques, les désignations s'effectuent après étude des calendriers, classements, sensibilité des rencontres.

Pas ou peu de rencontres féminines signalées.

A l'instar de la saison passée, la quasi-totalité des demandes proviennent de problèmes d'environnement ou ressentis sur les réseaux sociaux.

Un rappel sera effectué auprès des commissions de discipline de ne pas oublier de signaler les rencontres sensibles chez les jeunes.

A ces désignations, faut-il rajouter

14 désignations pour des rencontres de futsal DMF

59 désignations sur des plateaux U7 et U9

En effet, une particularité pour la seconde partie de la saison ; le comité de direction a souhaité la participation du corps des délégués afin d'observer le déroulement de plateaux de U7 et U9 qui manquent cruellement d'animateurs responsables de secteurs et de plateaux

Il serait impératif que les commissions de discipline suivent et fassent compléter l'observatoire des comportements du district.

Bilan financier de la saison 2024/25

pyramide âges délégués Moselle



registrements et vérifications des

vérifications des

RECETTES

240€

2881.02€

remboursement clubs		2881.02€
REUNION BILAN COMMISSION 18.06		
Frais de déplacements (0.423€)	181,87€	
Restauration	198€	160€
TOTAL	8367.37€	3281.02€

DIFFERENCE	5086.35€	
-------------------	-----------------	--

BUDGET INITIAL

8000 €

DIFFERENCE

2913.65€

Sommes à imputer dans le budget des commissions concernées

DEPLACEMENTS DELEGATIONS FUTSAL		
Frais de déplacements FUTSAL (0.423€)	703.08€	
DEPLACEMENTS DELEGATIONS PLATEAUX U7 / U9		
Frais de déplacements (0.423€)	715.85€	

Promotions et renouvellements

Michel THOMAS accède au niveau A' des délégués de la FFF

Jérémy CALETTI est proposé comme candidat à la FFF par la commission des délégués de la LGEF

Effectifs à la rentrée 2025 : délégués spécifiques DMF : 33 (28 + 5 nouveaux stagiaires à ce jour).

Compte tenu de la demande croissante, un renforcement d'effectif doit se faire dans les secteurs Metz et sidérurgie. Une information a été enregistrée sur le site du DMF et diffusée aux délégués actuels

Pyramide des âges du groupe des délé-



33
dont
19
60
14
de
soit

Poule A		J	PTS	+/-
1	SL Benfica	5	15	24
2	SO Luxembourg	5	12	17
3	SO France	5	9	7
4	SV Zulte Waregem	5	3	-13
5	Werder Bremen	5	3	-16
6	KV Mechelen	5	3	-19

gués à
date :
délégués
4 fémi-
nines
ont
moins de
ans, soit
57,5%
ont plus
60 ans,
42,4%





Une soirée foot unifié avec les U17 du FC METZ

La coupe de Moselle des établissements spécialisés a fêté ses 32 ans à l'APM METZ avec de nombreux partenaires sans oublier la remise de maillots au parc sainte croix.

Une première : critérium à Forbach dans un foyer d'accueil spécialisé et maison d'accueil spécialisé avec la participation de la cellule technique du DMF.

Journée des talents : lauréat Johan BONVARLET pour sa vidéo sur le foot unifié.

6. DÉPARTEMENT JEUNES et TECHNIQUE

6.1. Section U7-U9 par Hubert LITTNER, président

Président - Secrétaire : Hubert LITTNER

Délégués du C.D : Mme Renée KLEIN M. Roberto DELLAMEA

La section se compose de 21 membres qui se répartissent comme suit dans les 4 secteurs :

* secteur Montagne : DITSCH Gilbert - FISCHER François - KIRSCH Martial - KOCH Patrick. - LITTNER Hubert – MEYER Damien – MEYER Jérôme - SCHÄFFER Christian – SCHMIDT Ludovic et WAHL André

* secteur Houiller : DELLAMEA Robert - FRATTAROLI Jean Albert responsable – HELFENSTEIN Daniel - WICKER Sébastien et ZAFFINO Nazzareno.

* secteur Metz : Mme HACQUARD Carole - SIBER Philippe - TRIBOUT Kelly et WAGNER Sandrine.

* secteur Sidérurgie : WINTER Gérard et Sébastien DANY CTD

Evolution des effectifs :

Licences

	2014/ 15	2015/ 16	2016 /17	2017 /18	2018 /19	2019 /20	2020/ 21	2022/ 23	2023 /24	2024 /25	Evolution
Automne	6117	5647	6164	5936	6701	6058	6044	6753	6455	5337	- 1118 (- 20,1%)
Printemps	6651	6135	6674	6379	6291	? Covid	6328	6020	686 8	6221	- 647 (- 10,4%)

Clubs et équipes

	2014/ 15 A/P	2015/ 16 A/P	2016/ 17 A/P	2017/ 18 A/P	2018/ 19 A/P	2019/ 20 A/P	2020/ 21 A/P	2022/ 23 A	2023/ 24 A/P	2024/ 25 A/P	Evolu- tion
Secteur METZ											
Clubs	57	58	57	55	52	55	51	51	52	52	-
Equipes	201/2 25	214/2 14	190/2 25	230/2 22	238/2 42	225	214/2 23	230/2 21	231/2 45	223	- 22
Secteur HOUILLER											
Clubs	58	61	58	54	52	45	45	50	41	41	-
Equipes	171/1 94	182/1 64	148/1 82	177/1 84	186/1 94	161	154/1 73	151/1 75	176/1 73	167	- 6
Secteur MON-TAGNE											
Clubs	73	69	70	60	63	58	46	44	46	42	- 4
Equipes	200/2 18	188/1 57	182/1 99	191/1 85	177/1 87	181	166/1 76	170/1 73	179/1 67	160	- 7
Secteur SIDERURGIE											
Clubs	58	58	58	55	57	52	48	48	50	49	- 1
Equipes	178/2 05	164/1 78	156/2 03	185/1 98	210/2 22	210	182/1 73	187/1 91	196/2 15	215	-
Total DMF											
Clubs	246	246	243	224	224	210	190	193	189	184	- 5
Equipes	750/8 42	748/7 53	676/8 09	783/7 89	811/8 45	811	716/7 45	738/7 60	782/8 00	765	- 35

Bilan sportif :

Cette saison nous avons 5 clubs et 35 équipes en moins.

Le nombre de clubs est stable. car il y a des créations de nouveaux groupements. La diminution du nombre d'équipes est liée aux travers de certains clubs qui n'engagent pas toutes leurs équipes qui préfèrent faire des tournois sauvages. (Pratique interdite par la FFF et contraire à nos règlements du DMF).

D'où la moyenne de 8,1 joueurs par équipe. Un chiffre qui est loin de l'objectif que s'est fixé le DMF en sachant que cette moyenne englobe la catégorie U7 qui joue avec des équipes de 4 joueurs.

Pour la commission :

Côté négatif notre commission ne semble pas attractive, cette année encore des assistants de secteur ont démissionné. On manque encore cruellement d'assistants de secteur sur le secteur Sidérurgie, Metz et le secteur Houiller commence également à être en sous-effectif.

Comme vous l'avez noté, nous sommes 21 personnes à intervenir sur les plateaux et la plupart des week-ends il y a 83 plateaux en U7 et en U9 à gérer. Le secteur Sidérurgie fonctionne avec un seul assistant heureusement Sébastien DANY est là, il gère le secteur avec lui en plus de ses fonctions de CTD au DMF. Un grand merci à lui.

Cette année grâce à une intervention du bureau du DMF, nous avons pu compter sur l'aide des délégués pour venir constater le fonctionnement des plateaux du foot animation. Qui, comme le rappelait un de mes prédécesseurs, « Le football réduit n'est pas un football au rabais ». merci à ces délégués qui se sont investis pour aider notre commission.

6.2. Section U11 par Mickaël VOINCON, président

2 personnes pour le secteur Houiller

3 personnes pour le secteur Metz

3 personnes pour le secteur Montagne Nord et Sud

1 personne pour le secteur Sidérurgie.

Les membres de la commission gèrent l'ensemble des pratiques U11 :

Plateaux phase Automne

Plateaux Futsal

Plateaux phase printemps

Rassemblement de secteur.

La commission est aidée par 3 membres de la commission technique et est chapeauté par deux membres du comité de direction et deux membres de la commission des arbitres font partie de cette commission.
La commission se réunit entre deux et trois fois durant la saison afin de mener à bien les différentes manifestations.

Phase automne :

310 équipes se sont engagées.
103 équipes sur le secteur Metz
23 équipes sur le secteur Montagne Sud
31 équipes sur le secteur Montagne Nord
67 équipes sur le secteur Houiller
86 équipes sur le secteur Sidérurgie

Rentrée des U11

La rentrée des U11 a eu lieu le 14 septembre 2024 sur 23 sites.

Plateau automne

7 journées se sont déroulées entre le 21 septembre et le 30 novembre 2024.
Mise en place d'un Intersecteur Est (Houiller-Montagne) et un intersecteur Ouest (Metz-Sidérurgie)
Quelques plateaux annulés à la suite des intempéries.

Le bémol pour cette phase automne se situe au niveau des amendes administratives :
absence de licences joueurs
absence de licences dirigeants
absence envoi de feuille de plateaux

Phase hivernale :

Pour cette phase futsal, une seule équipe par club était engagée. 3 tours ont été organisés durant la trêve hivernale.
La commission remercie l'ensemble des clubs supports pour le prêt des salles.
Le rassemblement départemental futsal s'est déroulé à Farébersviller.

Phase de printemps :

315 équipes se sont engagées.
105 équipes sur le secteur Metz
22 équipes sur le secteur Montagne Sud
33 équipes sur le secteur Montagne Nord
67 équipes sur le secteur Houiller
88 équipes sur le secteur Sidérurgie

Plateau printemps

9 journées ont eu lieu entre le 1er mars et le 31 mai.

Comme pour la phase automne, le problème se situe au niveau des amendes administratives :
absence de licences joueurs
absence de licences dirigeants
absence envoi de feuille de plateaux

Rassemblement U11 :

3 tours ont eu lieu durant la saison avec un rassemblement de secteur suivi d'un rassemblement départemental qui s'est déroulé le 31 mai à Lorquin.
Un grand remerciement au club de S. Lorquinoise pour la parfaite organisation. Merci aux équipes se sont brillamment comportées. Remerciements à l'ensemble des arbitres présents ainsi qu'aux responsables de la sous-commission des arbitres présents durant toute la journée.
Remerciements aux différents membres de la commission U11 ainsi qu'aux membres de la commission technique pour l'aide apportée durant cette manifestation.
Remerciement aussi à Dorian LIBERT pour l'animation.

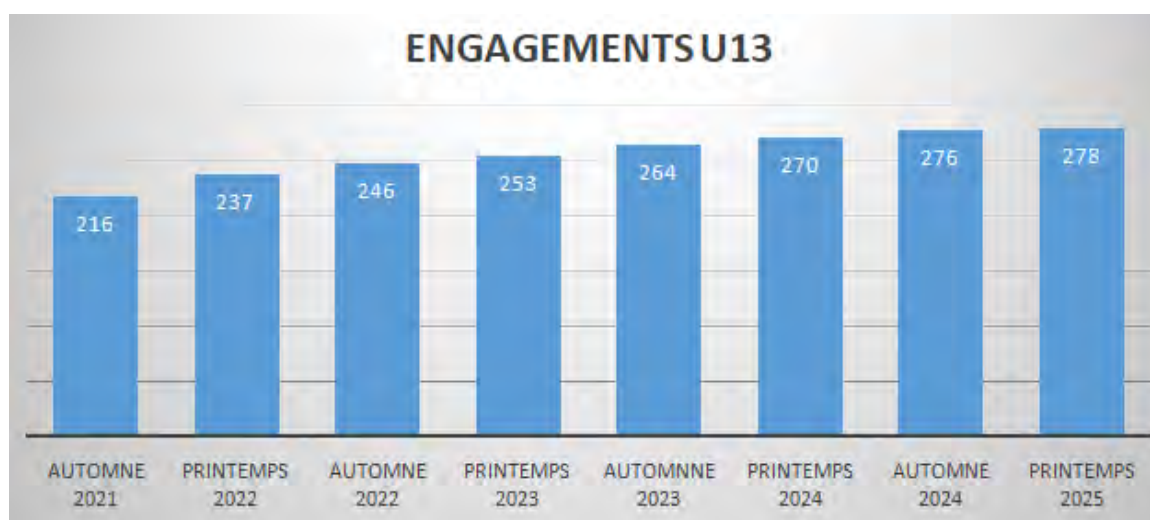
**6.3. Commission U13 par Anthony SARTORI, président
EFFECTIFS ET EQUIPES**

Au 30 juin 2025 le nombre de licenciés U12 était de 2006, celui des U13 étant de 2029 soit un total de 4035. Une baisse de 5 licences par rapport à la saison 2023-2024 ou nous étions à 4040.

Ci-dessous l'évolution depuis la sortie de la crise covid

2021	2022	2023	2024	2025
2935	3313	3611	4040	4035

NOMBRE D'EQUIPES



Une phase d'automne où les équipes engagées étaient largement au dessus du standard habituel, une tendance sur la phase de printemps qui s'est accentuée pour atteindre 278 équipes.

FORFAITS SIMPLES

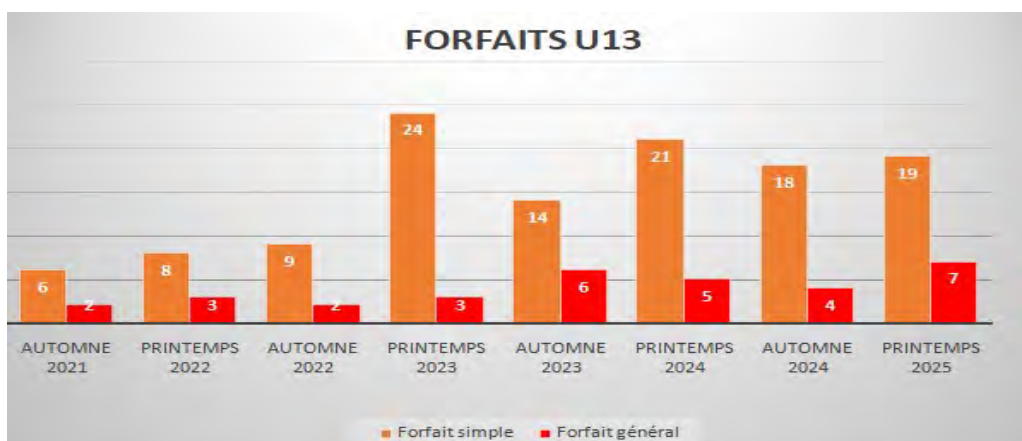
Il y a eu 18 forfaits lors de la phase d'automne.

Il y a eu 19 forfaits lors de la phase de printemps.

FORFAITS GENERAUX

1 en Moselle U13 D3, et 3 en Moselle U13 D4 sur la phase d'automne.

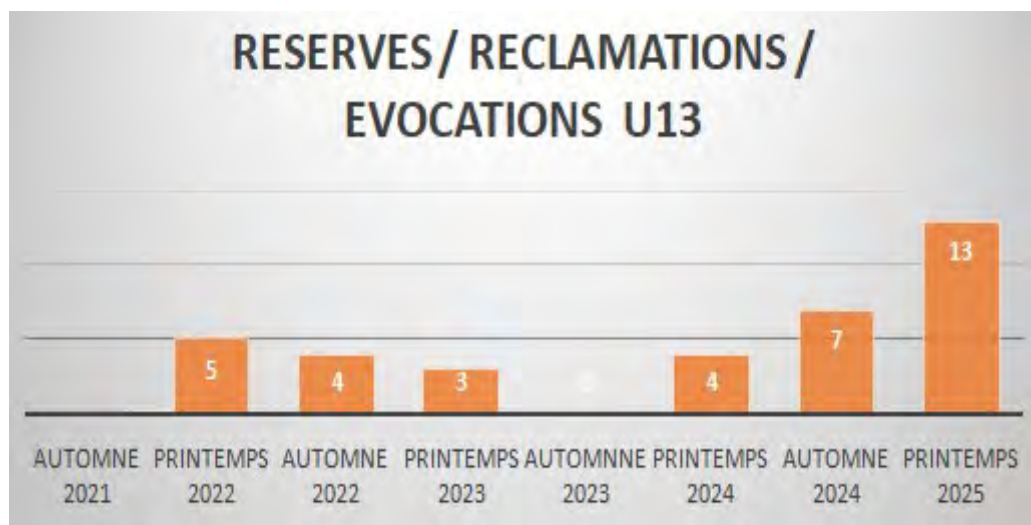
1 en Moselle U13 D3 et 6 en Moselle U13 D4 sur la phase de printemps.



RESERVES, RECLAMATIONS

Au cours de la phase d'automne la commission compétente a dû à traiter 7 dossiers.

Au cours de la phase de printemps la commission compétente a traité 13 dossiers, une augmentation importante, les clubs n'hésitent plus à poser des réserves avant match ou des évocations après match.

**FESTIVAL FOOT U13**

Avec la participation de 158 équipes 1

16 équipes se sont qualifiées pour la Finale Départementale qui a eu lieu le dimanche 05 avril 2025 à ALGRANGE (cf annexe 1). Les 3 premières équipes ont été qualifiées pour la Finale régionale qui a eu lieu le week-end le 4 mai 2025 à HOMECOURT.

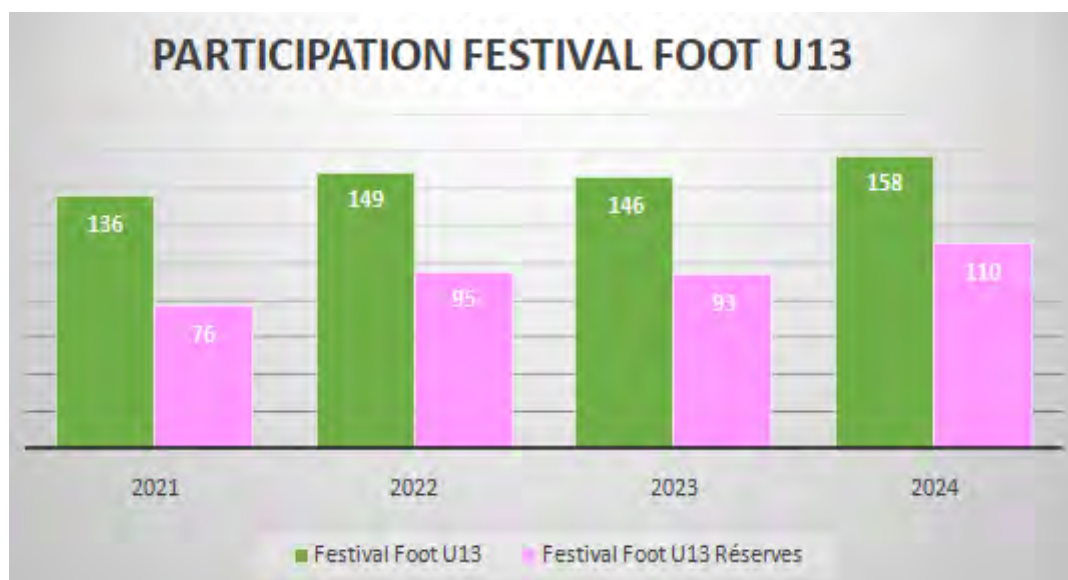
FC METZ - USAG UCKANGE - US THIONVILLE LUSITANOS

FESTIVAL FOOT U13 RESERVES

Avec la participation de 110 équipes réserves.

Deux tours sous forme de rencontres en aller/retour.

A l'issue des deux tours 16 équipes se sont qualifiées pour la Finale Départementale qui a eu lieu le 7 juin 2025 à UCKANGE. (cf annexe 2)



CONCLUSION

Une saison honorable pour la catégorie U13.

Aucun incident majeur à signaler, cette saison s'est parfaitement déroulée sans problème, avec un nombre de licenciés quasi équivalant par rapport à la saison 2023-2024.

Sur la phase de printemps comme depuis la saison 2023-2024 l'arbitrage en D1 a été fait par des arbitres officiels, les clubs de D1 jouant l'accession en ligue (U14 R1 et R2).

Le changement à venir apporté par la LGEF de faire sur la phase d'automne un championnat U14 à un seul niveau je l'espère permettra d'apaiser la tension dû aux résultats sur les rencontres de notre U13 D1.

An-
1

nexe



Festival Foot U13 Pitch 2025 Phase départementale District Moselle de Football

Du 05 avr. 2025 au 05 avr. 2025

Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	FC METZ	240	42	56	41	47	426
2	USAG UCKANGE	264	18	41	48	44	415
3	US THIONVILLE LUSITANOS	168	48	60	47	51	374
4	FC YUTZ	168	60	36	42	51	357
5	US FORBACH	156	41	36	34	51	318
6	APM METZ FC	180	21	42	33	40	316
7	UL PLANTIERES	180	29	27	39	40	315
8	AS REDING	168	32	32	35	46	313
9	AS MORHANGE	168	32	5	38	48	291
10	FC SARREGUEMINES	180	7	30	37	48	262
11	SO MERLEBACH	156	34	32	32	38	252
12	EN ST AVOLD	120	8	27	41	39	236
13	FC SARREBOURG	120	9	18	37	50	234
14	JS AUDUN LE TICHE	120	7	5	37	34	203
15	US BEHREN LES FORBACH	96	6	5	44	37	188
16	AS METZ GAB	120	5	8	37	39	169

Annexe 2



Festival Foot U13 Pitch 2025 Phase départementale District Moselle de Football

Du 07 juin 2025 au 08 juin 2025

Classement général garçons :

Rang	Équipes	Matches	Conduite	Jonglage	Règles	Vie	Total
1	APM METZ FC 2	228	38	5	-	-	271
2	US THIONVILLE LUSITANOS 2	192	33	5	-	-	230
3	FC YUTZ 2	156	60	5	-	-	221
4	CA BOULAY 2	156	52	5	-	-	213
5	USAG UCKANGE 2	192	12	5	-	-	209
6	TREMERY FC 2	168	34	5	-	-	207
7	SO MERLEBACH 2	168	21	5	-	-	194
8	CS VEYMERANGE 3	180	5	5	-	-	190
9	FC DEVANT LES PONTS 2	168	16	5	-	-	189
10	AC AUGNY 2	144	31	5	-	-	180
11	ES FAMECK 2	120	45	5	-	-	170
12	FC SARREBOURG 2	144	20	5	-	-	169
13	UL PLANTIERES 2	156	5	5	-	-	166
14	US FORBACH 2	108	13	5	-	-	126
15	SC MOULINS LES METZ 2	108	6	5	-	-	119
16	FC SARREGUENNES 2	72	5	5			82

6.4. PRATIQUES JEUNES à 11 par Bernard THIRIAT, président

La commission s'est réunie à 4 reprises pour

Préparer les compétitions (08/2024 et 002/2025) en faisant le point sur les engagements et en constituant les différents groupes. Ceux-ci sont affectés aux membres de la commission.

Faire le bilan et valider les résultats de ces compétitions (01/2025 et 07/2025).

Et valider le classement du carton bleu.

Aborder les différents points de règlement à améliorer.

6.5. Cellule de pilotage du LABEL JEUNES FFF et du Conseil des ÉDUCATEURS par Jean-Claude KRAEMER, président et Manu LEITE, secrétaire

Composition des commissions réunies :

Cadres Techniques : Dorian LIBERT- Mika MAURICE- Seb. DANY- Kevin KLAM.

Représentants du CD : Christian LACOUR- Patrice GAERTNER- Roberto DELLA MEA- Jamel GUESMIA- Momo KETLAS.

Représentant des Arbitres ; Vincent MERULLA.

Membres : René MOURRA- Joël ILLY- Greg. ISSELE- Guillaume LECLERRE.

Secrétaire : Manu LEITE.

Président : JC KRAEMER.

Pour la saison 2024/2025 les membres de nos 2 commissions ont désiré faire cause commune pour se réunir la première fois. Expérience concluante et donc renouvelée. La raison en est simple, beaucoup de membres appartiennent aux 2 entités. De fait nous nous sommes réunis pour évoquer les sujets inévitables aux deux commissions. Pour autant chacun a agi dans son domaine et donc séparément. Pour chacun de nos rendez-vous un compte rendu a été rédigé et ils sont disponibles sur le site du DMF.

Participation aux réunions communes et autres.

Nous nous sommes réunis 3 fois en commun au cours de la saison. Séance pendant lesquelles beaucoup de membres étaient présents. Lors du rendez-vous de janvier 2025, un repas a été organisé dans les installations du CA BOULAY. Moment convivial apprécié de tous. Merci encore à Patrice pour sa parfaite organisation et au CA BOULAY pour son accueil chaleureux.

Le conseil des éducateurs a dû se réunir à 3 reprises pour gérer des affaires concernant des éducateurs sortis de leur cadre d'exemplarité et de devoirs.

Notre président a participé à l'AG du district à DIEUZE en octobre 2024. Il a aussi assisté au séminaire des présidents de commissions en février 2025. Ainsi qu'au rendez-vous de la commission Evénements toujours en février. Bien évidemment à notre soirée au Seven casino d'Amnéville Arbitres/Educateurs de mars 2025. Et pour finir à la soirée Des TALENTS également à Amnéville.

Participation aux travaux des commissions.

A/ Le conseil des éducateurs (CdE) est toujours présent dans les différentes commissions de discipline du district mosellan. Il nous fallait pour autant trouver un remplaçant à Philippe VOGELIN en Jeunes Ouest et c'est René MOURRA qui a pris sa place. Nous ne sommes toujours pas représentés en Jeunes Est sous la présidence de Serge MAZEAU. Ce sera un point à mettre à l'ordre du jour pour la nouvelle saison.

Liste des représentants du CdE en commissions de discipline.

Montagne Sud : Roger KROMENACKER

Montagne Nord : Jamel GUESMIA

Houiller : Manu LEITE

Messins : René MOURRA

Sidérurgie : Jc KRAEMER

Jeunes Ouest : René MOURRA

Jeunes Est : absent.

Le conseil des éducateurs travaille aussi dans l'organisation de sa soirée Arbitres/Educateurs au printemps 2025.

En ouverture, notre président a rendu un vibrant hommage à Philippe VOGELIN notre défunt président et conclue par la minute d'applaudissements.

Premier thème de la soirée fut consacré aux éducateurs méritants proposés par leurs clubs.

Ce sont pour 2025, 31 clubs qui ont proposé 43 éducateurs dont 6 éducatrices sur les 4 secteurs mosellans. 2 sec-

teurs se démarquent en propositions à savoir Messins (14) et Sidérurgie (16). Peu de proposition en revanche pour les secteurs Montagne (1) et Houiller.

Le quota de 12 propositions dont 2 filles nous étant imposé notre délibération était la suivante : ce sont donc 7 éducateurs dont une éducatrice pour le secteur Messins ,4 éducateurs dont une éducatrice pour la Sidé. Et 1 éducateur pour la Montagne. Le secteur Houiller n'ayant fait aucune proposition.

Une réflexion serait à envisager pour motiver les secteurs en détresse de proposition.

Il y avait aussi le Coup de Cœur à choisir.

Kévin KLAM avait ce nom en tête depuis le tout début de notre réflexion Pascal FRANCOIS était cet éducateur pensé et retenu par tous.

Joueur, dirigeant, éducateur, fondateur de m'amicale du pays de Nied, fidèle à son club de BOULAY, il a fait l'unanimité pour nous mais aussi de tout le public qui l'a chaleureusement ovationné.

Il faut dire que grâce à Pascal nous avons eu le plaisir de revoir notre ancien président du conseil des éducateurs Alain FRANCOIS qui était venu pour son ami Pascal et lui rendre un hommage très amical. Pour nous tous, quelle joie de revoir Alain une personne qui a marqué de son empreinte le District mosellan de football et nos esprits.

Un dernier travail, peut être celui qui nous a le plus mobilisé était le Label club formateur d'éducateurs. En effet le classement étant établi sur 2 saisons il était à établir en totalité. Et en préambule une nouvelle codification des formations. La saison 2022/2023 ancienne dénomination et la saison 2023/2024 avec la nouvelle. L'attribution de points devant évoluer pour la 2ème saison.

Il en ressort que les clubs suivants sont récompensés pour 2025 (5 premiers des classements Ligue et District)

En Ligue :US FORBACH – FC HETTANGE- AS MONTIGNY les METZ-APM – FC DEVANT les PONTS.

En District :US OUDRENNE- SC MOULINS- CS STIRING- FC NOVEANT- JSO ENNERY.

Le regroupement : ELAN KOBHEEN élu pour 2 saisons.

En 2027, les clubs suivants, classés de la 6 -ème à la 10 -ème seront à leur tour récompensés.

Quant au CHALLENGE Francis SCHECK, pondération des 2 classements Ligue et District, il a été attribué au FC HETTANGE. Challenge que le club gardera 2ans.

B/ La commission LABELS a démarré sa saison par la remise des récompenses aux clubs labellisés pour 2024/2027. Le choix du DMF étant d'effectuer ces remises au sein des clubs. Particularité pour cette saison ,3 clubs messins labellisés pour une même réception au DMF.

Les cadres techniques se sont chargés des rendez-vous et ont été accompagnés d'un membre de la commission ainsi qu'un représentant du CD à minima pour aller à la rencontre des clubs. Ces rendez-vous en clubs ont eu lieu entre le 30 octobre 2024 et le 11 décembre 2024.

7 clubs lauréats pour 8 LABELS.

4 clubs LABEL jeunes FFF CA et 4 clubs LABEL féminines FFF CA.

FC YUTZ- AS AUGNY-SC MOULINS- AS MONTIGNY pour un LABEL jeunes.

AS MONTIGNY-FC SARREBOURG- US FORBACH- AS SCHWERDORFF pour LABEL féminine.

La clôture de validation des candidatures pour les nouveaux LABELS étant le 15 décembre 2024, il restait à la commission LABELS le suivi et l'accompagnement des clubs ayant ouvert et fourni les documents nécessaires à une future validation LABELS.

Les cadres techniques ont une fois de plus pris les rendez-vous avec les clubs afin de leur rendre visite pour finaliser les dossiers et l'observation terrains utiles à la validation d'un possible LABEL.

Le plus souvent possible les observations terrains se sont réalisées en double, cadre technique et membre de la commission.

112 ouvertures de l'outil d'autoévaluation dont 64 qui concernaient le LABEL jeunes ,27 pour le LABEL féminines et 21 pour le futsal.

Les clubs validés LABELS 2025/2028 sont :

LABELS jeunes FFF CA au nombre de 8 sont :

US THIONVILLE Lusitanos échelon ELITE

CS VEYMERANGE échelon ELITE

CA BOULAY échelon EXCELLENCE

US FLORANGE échelon EXCELLENCE

US FORBACH échelon EXCELLENCE

ES MARANGE échelon ESPOIR

UCKANGE échelon ESPOIR

RS MAGNY échelon ESPOIR

LABELS féminines FFF CA au nombre de 6 sont :

CS VEYMERANGE échelon OR
US FORBACH échelon ARGENT
RS MAGNY échelon ARGENT
FC BEAUSOLEIL échelon ARGENT
CA BOULAY échelon BRONZE

A noter qu'aucun club n'a pu valider un LABEL FUTSAL.

III) Les perspectives pour la saison 2025/2026 pour nos 2 commissions

Le conseil des éducateurs devra faire le point sur les sanctions données aux éducateurs pour la saison 2025/2026 suivies par Joel ILLY.

Notre président assistera à la prochaine réunion des Comportements (commissions de discipline) en Aout 2025 pour y glaner des informations sur les éducateurs sanctionnés. Le but étant de trouver une aide dans nos travaux Labels et clubs formateurs d'éducateurs (lourde sanction étant synonyme de retrait de point voire plus)

Comprendre pourquoi puis mieux informer les secteurs en manque de propositions de valorisation de leurs éducateurs.

Réfléchir aux pertinences de nos critères de choix d'éducateurs méritants et méritantes.

Analyser le texte des nouveaux critères des Labels.

Mieux accompagner les clubs sans doute plus tôt, dès lors ouverture de dossiers labels.

Mise en ligne du calendrier de nos rendez-vous annuels.

Réfléchir à une charte commune arbitres/éducateurs par un temps d'échanges.

Et peut-être des travaux commandés par le District.

6.6. Commission Football à l'école élémentaire par Roger LAGRANGE, président

Cette saison, 332 classes ont participé à l'opération « Football à l'école élémentaire », soit environ 8300 élèves. Les 22 circonscriptions de l'Education Nationale y ont participé, couvrant ainsi l'ensemble du département de la Moselle.

La rencontre départementale a eu lieu le 20 mai 2025 à REDING. Douze classes, soit 300 élèves environ, venues du Secteur Montagne y ont participé. Une fois encore, ce fut une belle réussite.

Le Challenge Grenat a vécu sa 14ème édition. Il s'est déroulé le 29 avril 2025. Huit classes de la région messine, soit 200 élèves environ, ont foulé le stade Dezavelle, proche de Saint Symphorien. Le centre de formation du F.C METZ avait bien fait les choses (invitation des élèves au match METZ-TROYES, visite des vestiaires et de la nouvelle tribune, conférence de presse avec différents acteurs du F.C METZ).

Le concours « Foot à l'école » organisé par la F.F.F. comprenait, dans son axe culturel, la réalisation d'une production artistique en lien avec le thème « P.R.E.T.S (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance, Solidarité) ». Quarante classes ont été inscrites sur le site de la F.F.F. et ont participé à ce concours. Pour le département de la Moselle, les classes lauréates sont :

-pour la production « statique » : École La Fontaine de Baronville qui termine lauréate de l'Académie de Nancy-Metz et qui se classe 5ème au classement national sur 227 académies, Belle performance !

-pour la production « dynamique » : École VAN GOGH de METZ-MAGNY (Classe de Mr CANDELORO)

Un grand bravo à toutes les classes participantes ! Le jury a été très impressionné par le travail de l'ensemble des classes et en retire la conviction que ces semaines de pratique du football, de réflexion et d'échanges auront permis aux élèves de progresser et de grandir autour des valeurs éducatives du football.

6.7. Commission Futsal

6.8. Commission Loisir, par Mohamed KETLAS, président

1. Développement des nouvelles pratiques

Foot en marchant : deuxième participation consécutive de l'équipe départementale au critérium national de Clairefontaine.

Foot à 5 : première finale nationale organisée, avec la participation du club d'Uckange.

Terrains Foot 5 : plus d'une vingtaine déjà opérationnelle dans le district.

Autres pratiques : initiations au Foot golf et au Foot net.

2. Initiatives locales et sociales

Une dizaine d'animations organisées dans plusieurs communes (Brouviller, Ippling, Lorquin).

Action marquante menée avec le centre hospitalier de Lorquin et le club local, permettant à des patients de découvrir la pratique dans un cadre adapté et convivial

6.9. Sections Sportives Scolaires par Serge PERSELLO, président

08.10.2024 : Une réunion conjointe DMF (M. MAURICE) / UNSS (Mme TIRLICIEN) / EN (M. PERSELLO) s'est tenue au DMF (Stade Saint Symphorien).

L'ordre du jour comportait 2 points avec la prévision de journées dédiées à l'arbitrage (composante de la formation du jeune footballeur en SSS car les rencontres UNSS sont arbitrées par les élèves) et la prévision du calendrier du championnat Excellence 2024/2025.

08.10.2024 : La réunion de rentrée (conjointe DMF avec M. MAURICE et M. KLAM / EN avec M. JESSEL et M. PERSELLO / UNSS avec Mme TIRLICIEN) des chefs d'établissement, des responsables pédagogiques et des responsables techniques s'est tenue dans les nouveaux bureaux du DMF, au Stade Saint Symphorien.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation des SSS (collèges et lycées).
- Présentation de la cartographie interactive LGEF.
- Présentation du déroulement de l'année.
- Gestion administrative (FOOT 2000) et fiche de suivi. Mise à jour des renseignements (établissements scolaires, responsable pédagogique, responsable technique, etc...).
- FIFA4S.
- Chaque établissement a reçu une dotation matérielle.

UNSS :

-Les rencontres de foot à 8 (benjamins) et foot à 11 (collège : nouvelle catégorie avec des élèves de 5^e, 4^e et 3^e) ont pu être organisées dès le mois de novembre avec les différents tournois de zones.

-Les ½ finales se sont déroulées au mois de janvier pour les collèges (5^e/4^e/3^e) et au mois de mai pour les benjamins (6^e/5^e).

-La finale départementale s'est tenue le 30.01.2025, à Longeville-lès-Metz, pour les collèges et le 20.05.2025, à Amnéville, pour les benjamins.

-Certains établissements ont participé au championnat Excellence en futsal après une journée de formation obligatoire à l'arbitrage et au jeu spécifique futsal qui s'est déroulée au collège Ph. De Vigneulles (Metz) le 11.12.2024 (animée par M. MAURICE et 2 éducateurs du DMF).

Un rassemblement de fin d'année des SSS benjamins a eu lieu le 19.06.2025, à Metz, sur les installations de l'APM.

FIFA4S :

Peu d'établissements ont pris part au projet cette année.

6.10. Commission féminine par Philippe BERNAUD, secrétaire

1. Composition de la Commission

Le départ de la Présidente de la Commission en début de saison a entraîné différentes modifications et une nouvelle organisation de la Commission.

Composition de la Commission :

Mickaël MAURICE – Sébastien DANY – Kévin KLAM (cadres techniques)

Dominique CASANOVA – Renée KLEIN – Patrice GAERTNER – Henri VIGNERON (membres du CD)

Kamila ALIAT (en cours de saison) – Amandine AUDIA – Mélissa CHIKHI (en cours de saison) – Enola LLUCH – Sophie LLUCH – Anne-Laure MAST – Caroline PIERSON – Sandrine WAGNER – Pierre BERSCHIED – Nicolas GOUILLARD – Benoît LALLOUETTE – Jean-Luc SELMER (membres)

Philippe BERNAUD (secrétaire)

Adeline JANELA – Virginie MANSARD (vice-présidentes)

Sébastien GRAEF (président)

2. Participation des membres aux réunions

La majorité des membres a assisté aux 8 réunions planifiées au cours de la saison, que ce soit en présentiel ou en vidéo-conférence. La plupart des réunions se sont déroulées au siège du DMF mais 3 d'entre elles ont été délocalisées (Marange-Silvange, Boulay, Jury) pour réduire les déplacements des membres et se rapprocher des clubs.

Enola LLUCH et Sandrine WAGNER ont intégré la Commission Futsal au cours de la saison pour représenter la Commission Féminine et Sophie LLUCH nous représente au sein de la Commission Départementale des Arbitres.

3. Contexte et travaux de la commission féminine

La Commission gère l'intégralité du football féminin sur le territoire mosellan, des seniors féminines au football animation. A ce titre, elle a instauré un dialogue et une communication avec les clubs tout au long de la saison pour leur proposer une offre de pratique en adéquation avec leurs attentes.

Les nombreuses demandes des clubs concernant la composition des groupes et des calendriers ainsi que la réor-

ganisation de la commission en août, à la suite du changement de présidence dans l'urgence, ont entraîné de multiples ajustements pour les compétitions et perturbé le démarrage de la saison. Mais la détection des erreurs et des lacunes, tout comme l'implication et la réactivité des différents membres, ont permis d'offrir aux clubs une saison satisfaisante.

L'organisation s'est vue modifiée et une méthode de travail, avec des rôles et des tâches précises à chaque membre, a été établie pour éviter les désagréments.

Une analyse des effectifs de la saison 2023/2024, une prévision pour la saison 2024/2025, les différents questionnaires et sondages auprès des clubs, ont amené à la suppression de la catégorie U15F et la mise en place de championnats en deux phases.

La méconnaissance des règlements et la prise à la "légère" des compétitions féminines par les clubs, nous ont amené à élaborer et diffuser différents documents pour les informer et leur faire prendre conscience que le football féminin a les mêmes règles que celui des garçons (Catégories autorisées à jouer, réécriture de règlements, ...).

La mise en place d'un contrôle des feuilles de match et le signalement aux clubs des anomalies, leur a également permis de se mettre en conformité avec les règles de pratique (surclassement, nombre de mutation, ...).

4. Effectifs et bilan sportif

La baisse du nombre de licenciées en début de saison par rapport à la saison précédente, a conduit à une réduction d'équipe dans toutes les catégories. Les calendriers de la phase automne ont subi des modifications par excès d'optimisme des clubs sur leur possible effectif au moment de leur engagement. Cependant, l'enregistrement de licences tout au long de la saison a permis d'atténuer ce déficit de licenciées pour s'établir à -314 joueuses, fin juin 2025.

Catégorie		06/2024		06/2025		Différence	
SF	Senior F	619	750	609	769	-10	+19
	U20F	55		67		+12	
	U19F	76		93		+17	
U18F	U18F	134	497	120	512	-14	+15
	U17F	152		153		+1	
	U16F	211		239		+28	
U16F	U15F	325	891	284	849	-41	-42
	U14F	355		326		-29	
	U13F	350		321		-29	
U13F	U12F	311	977	270	833	-41	-144
	U11F	316		242		-74	
	U10F	239		214		-25	
U10F	U9F	223	609	158	502	-65	-107
	U8F	147		130		-17	
	U7F	100		100		0	
U8F	U6F	75	322	48	278	-27	-44
TOTAL		3688		3374		-314	

Foot animation (U8F, U10F) et U13F à 5

Malgré un nombre de licenciées relativement stable d'une saison à l'autre, les équipes engagées sur les plateaux football animation féminin ont été moins nombreuses.

La phase automne a commencé avec 2 équipes U8F, 17 équipes U10F (6 secteur Houiller-Montagne et 11 secteurs Metz-Sidérurgie) et 6 équipes U13F à 5 (3 clubs). Des chiffres nettement en retrait par rapport aux saisons précédentes, qui nous ont amené à de nombreuses réflexions pour redynamiser cette pratique, socle du développement du football féminin.

En complément des plateaux prévus, des manifestations ont été programmées :

21 septembre 2024, Rentrée du Foot Animation à Stiring et Marange

23 novembre 2024, "Un enfant, Un jouet" en salle à Faulquemont, regroupant les deux secteurs

Les clubs rencontrent des difficultés à trouver des encadrants et des joueuses pour ces équipes et les déplacements, plus longs du fait de peu d'équipes, sont un frein à l'essor de ces catégories. Beaucoup de joueuses pratiquent en mixité.

Des rassemblements ont été mis en place dans la saison, réunissant les équipes existantes et les filles jouant en mixité pour leur proposer des plateaux 100% féminins :

21 décembre 2024, Noël des Féminines au Five de Moulins-Lès-Metz.

24 mai 2025, Journée Départementale Féminine à Montbronn

Cette formule a été appréciée par les filles et les parents et sera renouvelée la saison prochaine plus fréquemment, si possible.

U13F à 8

Un championnat en deux phases a été mis en place, avec une phase automne en groupes géographiques et une phase printemps constituée de deux niveaux, D1F et D2F, pour étalonner les équipes et éviter des scores inconsidérés sur les rencontres.

Phase automne : 3 groupes totalisant 28 équipes

Phase printemps : D1F (8 équipes) et D2F (2 groupes de 8 et 1 groupe de 9), soit 25 équipes, avec 1 forfait général et 1 forfait

Le Festival Foot U13F a vu l'engagement de 31 équipes mais la participation de 25 équipes seulement. La finale départementale s'est déroulée le 5 avril 2025 à Algrange avec les équipes de AC Augny, ES Fameck, RS La Maxe, AS Les Côteaux, FC Metz, Rohrbach Bining, FC Sarreguemines Beausoleil et CS Veymerange.

Les quatre qualifiées (Augny, Metz, Sarreguemines Beausoleil et Veymerange) pour la finale régionale du 3 mai 2025 à Homécourt ont fièrement représenté la Moselle, avec une belle troisième place pour le FC Sarreguemines Beausoleil.

U15F à 8

Le peu d'équipes engagées, 4 puis 3 après le forfait général de l'une d'elles, n'a pas offert une compétition attrayante aux clubs. Fort heureusement, l'engagement en deuxième phase de 4 nouvelles équipes a permis un championnat plus intéressant.

La réflexion menée toute la saison, sur ce faible nombre d'équipes à 8 engagées et l'absence d'équipe à 11, nous a amené à décider de supprimer cette offre pour la saison prochaine.

Cette catégorie comportant seulement deux années (U15F et U14F) ne permet pas aux clubs de trouver suffisamment de joueuses pour répondre à leur engagement.

U16F à 8

Un championnat en deux phases a été mis en place, avec une phase automne en groupes géographiques et une phase printemps constituée de deux niveaux, D1F et D2F.

Phase automne : 4 groupes totalisant 23 équipes, avec 2 forfait général et 2 forfaits

Phase printemps : D1F (9 équipes) et D2F (1 groupe de 6 et 1 groupe de 5), soit 20 équipes, avec 4 forfait général et 1 forfait

U16F à 11

Un championnat en deux phases a été mis en place, avec une phase automne en groupes géographiques et une phase printemps constituée de deux niveaux, D1F et D2F.

Phase automne : 2 groupes totalisant 13 équipes, avec 1 forfait

Phase printemps : D1F (7 équipes) et D2F (6 équipes), soit 13 équipes, avec 1 forfait général et 2 forfaits

U18F à 8

Cette catégorie a aussi souffert d'un manque d'équipes. La phase automne a vu s'affronter 5 équipes et celle de printemps 4, après le désengagement d'une équipe pour passer en foot à 11.

Les clubs, toujours confrontés à la problématique de recrutement, ont préféré faire jouer les U18F, U17F et U16F en sénior féminine.

U18F à 11

A l'issue de la période d'engagement, fin juillet, seuls 3 clubs étaient inscrits. Pour leur permettre de pratiquer, la Commission a pris contact avec ceux-ci pour qu'ils s'engagent en championnat de Ligue.

Séniors F à 8

Un championnat en deux phases a été mis en place, avec une phase automne en groupes géographiques et une phase printemps constituée de deux niveaux, D1F et D2F.

Phase automne : 2 groupes totalisant 14 équipes, avec 2 forfait général et 4 forfaits

Phase printemps : D1F (5 équipes) et D2F (8 équipes), soit 13 équipes, avec 5 forfait général et 5 forfaits.

Séniors F à 11

Ce championnat est la continuité de celui de la saison passée, avec deux niveaux, D1F et D2F, constitués en fonction des résultats et des règles d'accession/rétrogradations établies.

Phase automne : D1F (10 équipes) et D2F (7 équipes), soit 17 équipes, avec 1 forfait général et 1 forfait

Phase printemps : D1F (9 équipes) et D2F (6 équipes), soit 15 équipes, avec 1 forfait général et 3 forfaits

A l'issue de cette saison, les équipes du FC Sarreguemines Beausoleil et CS Veymerange accèdent au championnat de ligue R2F.

Le nombre important de forfait général, essentiellement en U16F et séniors F, interpelle sur l'effectif réel des clubs et leur capacité à honorer leur engagement.

Pour ne pas être confrontée la saison prochaine à ce résultat, la Commission, pour anticiper, recensera les licences enregistrées et prendra contact avec le club lorsque son engagement d'équipe ne pourra être assuré en regard de son effectif.

Coupes de Moselle Féminines

Le déroulement de la Coupe de Moselle a été revu pour les U15F à 8 et U18F à 8, du fait d'un nombre insuffisant d'équipes. Un tour de qualification a été programmé à Metz Scy Chazelles pour les U15F à 8 et à Eblange pour les U18F à 8, le 17 mai 2025. Le principe d'un mini-championnat réunissant les équipes de chaque catégorie a été adopté afin de déterminer les qualifiées pour les finales.

La soirée organisée au zoo d'Amnéville le 26 mars 2025 pour le tirage des quarts de finale a dévoilé le tableau final de toutes les coupes et a été appréciée par les joueuses et les clubs.

Ces finales se sont déroulées sur les installations du FC Sarreguemines Beausoleil, le samedi 14 et dimanche 15 juin 2025. Un cahier des charges a été rédigé à cet effet pour l'organisation de ces journées.

Le palmarès pour cette édition :

U15F à 8 AS LES COTEAUX

U16F à 8 FC SARREBOURG

U16F à 11 AS MONTIGNY LES METZ

U18F à 8 FC EBLANGE

SF à 8 ENT LORQUIN AVRICOURT

SF à 11 ES MARANGE

5. Divers - Perspectives

La Commission s'est également investie toute la saison afin de promouvoir la pratique féminine. Elle s'est associée à différentes manifestations comme :

Graines de championnes U11F : mercredi 5 mars 2025 à Marange et Sarreguemines Beausoleil. Les membres de la Commission ont apporté leur concours à l'équipe technique du District pour l'encadrement de cette journée d'apprentissage

Rencontre L2F : Metz – Lille, dimanche 13 avril 2025 à St Symphorien (Metz). Pour relever le défi de battre le record d'affluence pour l'équipe féminine du FC Metz, la Commission a organisé un plateau foot animation sur les terrains de la Plaine de jeu, le matin du match et déplacé la journée sénior féminine prévue le même jour

Les différentes réunions passées et les échanges avec les clubs, nous ont permis de dresser le cadre qui sera en vigueur la saison prochaine.

Les championnats se dérouleront sur deux phases, automne et printemps, avec deux niveaux (D1F/D2F) et une continuité d'une saison à l'autre. Les équipes conservent leur niveau à l'issue de la saison en fonction des accessions et rétrogradations et les équipes nouvellement engagées sont intégrées au niveau le plus bas à l'occasion de chaque phase. Ce fonctionnement permet une évaluation des équipes en phase automne et de proposer une compétition plus attrayante pour toutes les équipes en phase printemps.

Les Coupes de Moselle s'effectueront suivant une épreuve à élimination directe dès le début de la compétition, afin de conserver la magie de la coupe et ses émotions.

Sur les U13F à 8, la création d'une Coupe de Moselle a été adoptée pour les équipes éliminées à l'issue du 1er tour du Festival Foot U13F, sur inscription pour les clubs intéressés et avec la possibilité de faire jouer autant de U11F que le permet le règlement du championnat.

Les règlements, nouveaux ou modifiés et soumis aux votes lors de la future Assemblée Générale, intègrent ces changements.

Pierre BERSCHIED nous a indiqué qu'il cessait ses fonctions à l'issue de la saison. La Commission le remercie pour son implication et investissement toutes ces années pour le football animation féminin.

Nos remerciements vont aussi à tous les clubs ayant répondu présents lors de nos sollicitations pour l'organisation de nos différentes manifestations et compétitions.

Ces remerciements vont également au Service Communication pour la mise en lumière du football féminin et le Service Compétitions très sollicité par les demandes de changement de date.

Malgré un début de saison compliqué, celle-ci s'est parfaitement déroulée avec l'aide apportée par les clubs pour leurs installations pour nos manifestations et l'investissement et la réactivité des membres de la Commission pour le développement du football féminin.

6.11 Commission Féminisation par Adeline JANELA, présidente

1. Création de la commission

La saison 2024-2025 marque la naissance de la Commission de Féminisation au sein du District Mosellan de Football. Elle a été créée avec l'ambition de structurer une politique volontariste et innovante pour encourager la féminisation dans toutes les sphères du football départemental.

2. Structuration de l'équipe

Une équipe pluridisciplinaire et territorialisée a été constituée dès le lancement :

Présidente : Adeline JANELA

Secrétaire de commission et référente Club Mos'ELLE : Coralie ROYER

Trois ambassadrices terrain, réparties par secteur :

Metz : Amandine AUDIA

Sidérurgie : Angélique GOULON

Houiller : Sandra BRASTENHOFFER

Postes vacants tout au long de la saison : Montagne Nord et Montagne Sud

Soutien opérationnel :

Référente arbitre féminine : Sophie LLUCH

Un salarié du service compétition : Enola LLUCH

Un salarié du service communication : Kamila ALLIAT

Soutien logistique Club Mos'ELLE : Michel ANTOINE

+ Représentant du CD : Patrice GAERTNER

3. Définition d'une feuille de route

La commission a élaboré une feuille de route sur 4 ans, identifiant ses axes prioritaires d'intervention :

Accompagnement des femmes dirigeantes

Sensibilisation et promotion de la féminisation

Développement d'un réseau de femmes ambassadrices

Suivi chiffré de l'évolution de la féminisation

4. Création et animation du Club Mos'ELLE

Le Club Mos'ELLE a été lancé comme action phare de cette première saison. Le Club Mos'ELLE, est un réseau de femmes dirigeantes visant à favoriser :

Le partage d'expériences

Le renforcement des compétences

La prise de confiance

Le Club se réunit tous les deux mois autour d'un thème, avec une intervention d'expert-es suivie d'un temps de réseautage convivial.

Événements organisés :

23/09/2024 : *Quelles sont les clés pour prendre confiance et s'épanouir dans son club ?* – Laure CLAVE (CTRF – LGEF)

21/11/2024 : *Gestion des conflits* – Mouss MALEK

04/03/2025 : *Mécénat et sponsoring* – Emmanuel SALING

09/05/2025 : *Développer ses compétences d'oratrice* – Dehlia LAGEARD (Commission LGEF)

13/06/2025 : *Foot Inside : Découvrez les rôles majeurs*

Avec les interventions de : Sébastien DANY, Marine MOREL, Enola et Sophie LLUCH, Pierre TAESCH,

Didier GUEBLEZ, Henri VIGNERON, Florent GOSSELIN

Autre moment fort :

13/04/2025 : Match FC METZ Féminines vs LOSC au stade Saint-Symphorien, avec 8000 spectateurs – présence de la commission et du Club Mos'ELLE

5. Dispositif Toutes Foot

Le District Mosellan a répondu au dispositif Toutes Foot de la FFF, qui valorise les actions en faveur :
Du développement de la pratique féminine
De la promotion des femmes dans les fonctions dirigeantes
Grâce au dossier conjoint avec la Commission Féminine, la Commission de Féminisation a permis au District de se classer 2^e au niveau national.

6. Rôle de jury départemental Toutes Foot

La Commission de Féminisation a également assuré la mise en place du jury départemental du dispositif Toutes Foot.

Elle a ainsi :

Étudié plus d'une vingtaine de candidatures transmises par les clubs mosellans
Constaté une grande qualité dans les projets proposés

Trois clubs ont été retenus pour représenter la Moselle au niveau régional :

U.S. Thionville-Lusitanos
CS Stiring
Sporting Club Vicois

Parmi eux, U.S. Thionville-Lusitanos :

A été lauréat régional
A représenté la Ligue Grand Est au niveau national
A été vainqueur national du dispositif Toutes Foot

7. Suivi chiffré et analyse des indicateurs

La commission a initié un suivi statistique structuré sur la féminisation des fonctions au sein du football mosellan :

Dirigeantes
Éducatrices
Arbitres
Licenciées techniques ou volontaires
Membres de commissions ou du comité directeur

Quelques chiffres clés :

10 % des licences en Moselle sont féminines
12 % des licences dirigeants sont détenues par des femmes
Le Club Mos'ELLE compte aujourd'hui 55 membres.
4 femmes du Club Mos'ELLE ont rejoint une commission du District
2 femmes de la Commission ont intégré une commission fédérale (FFF)

Ce suivi permettra de cibler les actions sur les catégories encore sous-représentées.

8. Perspectives pour 2025-2026

Parmi les axes de développement prévus pour la saison à venir :

Renforcement du réseau d'ambassadrices, avec deux nouvelles candidates pour les secteurs Montagne Nord et Sud
Intégration d'un membre de l'équipe technique pour améliorer l'ancrage terrain
Lancement du Challenge "Elles & Foot", valorisant les clubs qui progressent sur la pratique et la gouvernance féminines
Création d'un guide féminin, à destination des clubs

9. Conclusion

Cette première année marque une dynamique extrêmement encourageante.

Grâce à une équipe engagée, au soutien du District et aux nombreuses initiatives locales, la féminisation du football mosellan prend un nouvel élan.

La Commission remercie chaleureusement toutes les personnes ayant contribué à cette saison fondatrice.

6.12. Commission BEACH SOCCER, Arnaud SZYMANSKI, président

Nous avons coorganisé le championnat régional Beach soccer à Amnéville en lien avec Sébastien Dany et le district Meurthe et Mosellan via Michael Telsch.

Le Beach sports club Amnéville représentera la Moselle et le Grand Est à la finale National à Châteauroux.

7. DÉPARTEMENT JURIDIQUE

7.1. Commission d'Appel par Henri VIGNERON, président

La Commission d'Appel du DMF s'est réunie à 14 reprises, parfois en réunions restreintes. Économie et urgence obligent.

La commission a été destinatrice de 95 dossiers au cours de la saison. Quelques appels ont été retirés, d'autres sont arrivés hors délai. Ce nombre est en très forte augmentation par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de dossiers administratifs a très nettement accru par rapport à la saison dernière. Ils représentent près de 70% des dossiers.

Il est à rappeler que le Comité de Direction systématise un appel pour une sanction disciplinaire égale ou supérieure à 4 matches.

Pour chaque dossier disciplinaire, la commission d'appel du DMF a mis en œuvre tous les moyens à sa disposition (examen des courriers, des rapports d'arbitres et des assistants, certificats médicaux, PV de première instance, notifications, audience des arbitres, des responsables des clubs et des témoins) pour établir les faits et en avoir l'appréciation la plus avérée possible. La chronologie des événements et la détermination des responsabilités ainsi établies permettent de sanctionner avec la plus grande justesse possible au regard des textes en vigueur.

Dans ses décisions, tout en tentant de concilier l'esprit sportif et l'esprit de la loi, la commission s'attache bien évidemment au respect de réglementation en cours afin que les recours des appelants soient traités avec la plus grande des justesses.

Parmi les dossiers administratifs un grand nombre ont trait au résultat d'un match. Ceci tend à démontrer que les clubs tentent de gagner des matchs sur « tapis vert ». L'esprit de compétition est passionnément intact. La défense viscérale des intérêts de son club l'est aussi.

L'article 189 des RG de la FFF dans son alinéa 1 prévoit que « l'appel remet entièrement en cause à l'égard des appelants la décision attaquée ». La commission ne juge donc bien sûr pas le travail de la première instance mais reprend par conséquent l'examen complet de chaque dossier et décide en fonction de tous les éléments, y compris nouveaux, à sa disposition. Les principes du contradictoire et des droits de la défense sont bien entendu scrupuleusement respectés.

Le procès-verbal de chaque réunion paraît sur « Footclubs » dans les meilleurs délais, c'est à dire la semaine qui suit la réunion. Quant aux notifications des décisions prises, elles sont envoyées aux intéressés le lendemain matin au plus tard de celle-ci.

Pour le respect de la forme, la Commission d'Appel continue de s'attacher à suivre les directives de la circulaire du service juridique de la FFF tant pour la rédaction des PV que pour l'envoi des convocations et des notifications de décisions.

Pour nombre de dossiers, le sentiment d'injustice est très souvent prégnant lors des auditions des appelants. Chez les dirigeants bénévoles, ce sentiment est certes louable en soi mais souvent les appels ne sont pas légitimés par une bonne connaissance de la réglementation en cours notamment dans le domaine disciplinaire.

Tous les membres de la commission sont à remercier pour la qualité de leur réflexion, leur écoute attentive des appelants, l'attachement à leur indépendance et pour la volonté de chacun d'eux d'entretenir des relations cordiales et chaleureuses avec les autres membres de la commission. Ces remerciements vont également au service communication du DMF pour le concours qu'il apporte à la publication des PV.

7.2. Commission Statuts et Règlements par Henri VIGNERON, secrétaire général

La Commission Statuts et Règlements a une nouvelle fois rempli sa mission : proposer les textes réglementaires au Comité de Direction pour l'Assemblée générale tenue à DIEUZE le 5 octobre 2025. Observer les besoins qui se sont faits jour durant la saison, préparer en amont, modifier et amender en réunion et corriger en aval par les moyens électroniques tels ont été les objectifs des travaux des membres de la commission.

Mission bien accomplie pour l'Assemblée générale tenue à DIEUZE puisque celle-ci a adopté toutes les modifications à tous les règlements proposés :

- Championnats MOSELLE Seniors
- Statut Mosellan des Jeunes
- Statut Mosellan de l'Arbitrage
- Coupes de MOSELLE Jeunes
- Coupes de MOSELLE Seniors
- Coupe de MOSELLE des Réserves
- Championnats MOSELLE Féminins à 8
- Coupes de MOSELLE Féminines

8. HORS DÉPARTEMENTS

8.1. Commission Mosellane du Bénévolat par Vincent MERULLA, président

La Commission Départementale du Bénévolat et des Distinctions de la Moselle a vu le jour le 1^{er} Juillet 2020, en remplacement de l'ancienne commission inactive nommée « Commission des Affaires sociales et des distinctions »

Elle était composée pour 24/25 :

Vincent MERULLA (Président), Ali DOUSEN (Représentants du CD), Michel GOTTE, Henri VIGNERON, Sébastien WICKER, Michel WIRIG (Membres), Myriam LOUIS (Secrétaire)

Pendant ces saisons de lancement, la commission a pu constituer des listes fiables pour pouvoir récompenser et mettre à l'Honneur les très nombreux bénévoles qui œuvrent au sein du District, comme élus, membres, joueurs, dirigeants, éducateurs et arbitres.

Vincent Merulla, Président de la commission a entrepris toutes les démarches pour constituer, à partir d'archives plus ou moins complètes, un fichier regroupant : 1. Les clubs (joueurs, dirigeants, éducateurs), 2. Les arbitres, 3. Les élus et membres actifs de commissions.

Ces listes sont remises à jour annuellement.

Au-delà des médailles, cette commission aura d'autres missions à assurer, certaines en concertation avec la LGEF et sa commission régionale du bénévolat présidée par René Lopez

Médaille et Diplôme d'Honneur du DMF

Clubs : Informations via Internet + Facebook + mails directs

Elus et Commissions : Sortie des listes par la Commission et envoi aux Présidents et représentants du CD concernés

Arbitres : Sortie des listes par la CDA

Processus :

Début de campagne : début novembre ; date butoir : 31 décembre

Retour des demandes sur communication@moselle.fff.fr ou sur un Google Forms

Transfert vers la commission qui vérifie les conditions

Sortie des listes provisoires pour validations, d'abord par la Commission, puis par le CD/DMF

Information générale finale sur les médias

Médailles de LGEF :

Clubs : gestion assurée par la Commission Régionale

Elus et Commissions :

Commissions et Elus Régionaux : par la Commission Régionale

Commissions et Elus Districaux : par la Commission Départementale, après validation DMF

Arbitres : Sortie des listes par la CRA

Processus :

Début de campagne : début novembre ; date butoir : 31 Décembre

Retour des demandes à agonzalez@lgef.fff.fr ou sur un Google Forms

Transfert vers la commission qui vérifie les conditions

Sortie des listes provisoires pour validations, d'abord par la Commission, puis par le CD/LGEF

Information générale finale sur les médias

Médailles Fédérales :

Propositions du ressort de la Commission Régionale

Séparation par territoires : **quota** Or, Vermeil, Argent pour l'ensemble de l'ex-Lorraine

Validation par les Districts, puis par le CD/LGEF

Début de campagne : début Novembre ; date butoir : 31 Décembre

Médaille Fédérale « Jeune Bénévole » :

Entre 16 et 25 ans

Licencié dans un club

Occuper une fonction dirigeante au sein du club pour la saison en cours

Mener un projet spécifique en lien avec l'animation du club.

Un récipiendaire par District, ainsi qu'un pour la LGEF

Proposition par la Commission Départementale, validation par le CD/DMF

Plaquette Club :

Propositions du ressort de la Commission Régionale

Validation par les Districts, puis par le CD/LGEF

Missions : En lien direct et complémentaire avec la Commission Régionale

Journée nationale des Bénévoles – finale Coupe de France et Gambardella, soirée festive

Un week-end à Clairefontaine, visites, soirée festive, échanges

Présidents méritants

Bénévoles Engagés – 15 par District, dotation textile

Propositions des médailles externes : CROSGE, JSVA ...

A noter que le CROS ne délivre plus de distinctions ; une concertation est en cours

Le DMF a maintenant la possibilité d'être maître d'œuvre pour porter des propositions de médailles Jeunesse et Sport. Des médailles d'Argent et d'Or sont encore en cours de gestion aux niveaux régional et ministériel

Avec le changement de Préfet de Moselle et étant en ce moment malade, les demandes sont pour l'heure « gelées »

Des actions spécifiques au DMF (par exemple, les bénévoles à St Symphorien, proposition des

Membres d'Honneur, ...), Une proposition pour organiser un événement spécifique mosellan.

Attributions des distinctions

Cette saison 24/25 a vu tous les événements se tenir. Contrairement à la saison passée, les clubs ont totalement été partenaires et de très nombreuses candidatures de médailles, de visite, de sortie, de dotations furent traitées positivement. Les remises de médailles sont en cours par les membres du CD du DMF des secteurs concernés.

Toutes les actions de remises de médailles, d'événements liés au bénévolat, devront être valorisées sur le site Internet du District.

8.2. F A F A : Fonds d'Aide au Football Amateur et CTIS (Commission des Terrains et Infrastructures Sportives)

8.3. Commission e-Foot par Régis KOPP, président

Table des matières

RAPPORT D'ACTIVITÉS

Réunion plénière du 28 octobre 2024	33
Réunion plénière du 25 Novembre 2024	33
Réunion en teams du 25 Novembre 2024	34
Championnat DMF Esport	34
Finale départementale E-cup de France	34

Réunion plénière du 28 octobre 2024

Présents

Absent :O

M Régis KOPP

M Emmanuel Saling

M Ewan Teixeira

M Alexis Ketlas

Ordre du jour : réflexion sur le lancement d'un championnat ESport de District

Réunion plénière du 25 Novembre 2024

Présents

Absent :O

M Régis KOPP

M Emmanuel Saling

M Ewan Teixeira

M Alexis Ketlas

Réunion en teams du 15 Janvier 2025

Présent

s

Absent :O

M Régis KOPP

M Emmanuel Saling

M Ewan Teixeira

M Alexis Ketlas

M Arthur Lalouette (District de Meurthe et Moselle)**Ordre du jour : Ajustement et organisation de la finale Départementale du 29 Mars 2025**Championnat DMF ESport

14 clubs ont participé à ce championnat :

*FUTSAL CREUTZWALD UNITED
FC FLEURY
FC VERNY-LOUVIGNY
ENTENTE METZERVISSE -VOLSTROFF
ANCY – CORNY – JOUY
US FLORANGE -EBANGE
ENTENTE FROIDCUL – MOYEUVRE
ES METZ
JS METZ SCY CHAZELLE
RS KOENIGSMACKER
FC FARSchVILLER
US AUMETZ
SS HILBESHEIM
ENTENTE BURE BOULANGE*

Début championnat le 20 janvier 2025 fin de championnat le 15 avril 2025

91 rencontres disputées en distancielles réparties sur **13** journée.

Les rencontres se disputent en 2 matchs et c'est le cumul des scores des 2 matchs qui déterminent le résultat final.

11 équipes ont terminées le championnat dans son intégralité

3 équipes ont déclarés forfait Hilbesheim-Verny Louvigny-Ancy Corny

A l'issue du championnat et par le hasard du calendrier les 2 joueurs invaincus se sont rencontrés afin de disputer le titre de champion ESport DMF,

Il s'agit de Rayane Laouar représentant le club Creutzwald Futsal United contre Rubbens le joueur du FC FLEURY.

C'est ce dernier qui s'est imposé sur le score de 14 à 5.

1^{er} champion ESport Saison 2024-2025

Rubbens FC FCLEURY

Finale départementale E-cup de France

Le district Mosellan fût également sollicité par la ligue du Grand EST pour la gestion des phases éliminatoires et finales de la E-cup de France.

Les 16 joueurs furent répartis en 4 groupes de 4

Les rencontres se sont disputées en phase aller -retour

Les 2 premiers de chaque groupe qualifiés pour la phase finale départementale.

A l'issue des phase éliminatoires 8 joueurs se sont qualifiés pour la phase finale en présentielle le 29 mars 2025 au siège du District Mosellan au stade Saint-Symphorien

2 joueurs US AUMETZ

1 joueur de MERLEBACH

2 joueurs du CA BOULAY

1 joueur de CREUTZWALD

1 Joueur de LONGEVILLE LES SAINT-AVOLD

1 Joueur de BOUST

Nous avons également accueillis les 8 meilleurs joueurs de meurthe et moselle.

Les 8 Finalistes furent réparties en 2 groupe de 4 (Match aller-retour)

Les 2 premiers de chaque groupe se sont qualifiés pour les ½ finales

La Finale opposera Le joueur du CA BOULAY Artur Mengoni face au joueur de CREUTZWALD Rayane Laouar .

C'est Artur Mengoni du CA BOULAY qui devient Champion De Moselle en s'imposant sur le score de 4 à 1 en finale.

Statut MOSELLAN des JEUNES

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

La décision de l'Assemblée fédérale entraîne une modification de l'article 4 sur les obligations des clubs des groupements.

. Remplacer le terme de localité à l'article 1. 1 , le terme de localité pour plus de précisions.

. Ajouter un article 2.7. : les équivalences entre équipes sont énoncées.

. Préciser les dates des publications de mi-saison et de fin de saison sont précisées.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

Statut Mosellan des Jeunes

Règlement modifié par l'Assemblée générale du 25 octobre 2025 à FALCK.

Le présent statut est rédigé conformément au Statut Régional des Jeunes de la LGEF. Celui-ci indique dans son article 4 : « Toute latitude est laissée aux districts pour imposer aux clubs participant à leurs championnats des obligations d'engagement d'équipes de jeunes qu'ils jugeront utiles. »

Obligations**Article 1****1.1. Cas général**

Les clubs dont l'équipe sénior représentative dispute un championnat départemental ont l'obligation d'engager des équipes de jeunes dans les compétitions officielles de jeunes du DMF, de la LGEF ou de la FFF, et ce dans le respect de l'article 33 des règlements généraux de la FFF et de l'article 9-alinéa 1 du règlement des championnats nationaux.

Ce nombre d'équipes de jeunes est fonction du niveau hiérarchique de l'équipe fanion du club et de la population de la localité du siège ou est sis ce club précisé comme suit :

. D1 (Départemental 1)

1 équipe à 11 et 1 équipe à 8 et 2 équipes en U7 ou en U9

Dans les communes de moins de 2000 habitants ou dans la partie non agglomérée de moins de 2 000 habitants d'une commune plus importante : 1 équipe à 11 et 1 équipe à 8 et 1 équipe U7 ou U9.

. D2 (Départemental 2)

1 équipe à 11 ou 2 équipes à 8 et 1 équipe en U9 ou en U7

Dans les communes de moins de 2500 habitants ou dans la partie non agglomérée de moins de 2 500 habitants d'une commune plus importante : 1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 et 1 équipe en U7 ou en U9.

. D3(Départemental 3)

1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 et 1 équipe U9 ou U7.

Dans les communes de moins de 2500 habitants ou dans la partie non agglomérée de moins de 2 500 habitants d'une commune plus importante : 1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 ou 1 équipe U7 ou U9.

. D4(Départemental 4)

1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 et 1 équipe en U9 ou en U7.

Dans les communes de moins de 2500 habitants ou dans la partie non agglomérée de moins de 2500 habitants d'une commune plus importante : 1 équipe à 11 ou 1 équipe à 8 ou 1 équipe en U7 ou en U9.

1.2. Cas particuliers**1.2.1. Clubs situés dans des communes de moins de 500 habitants***

Les dispositions de l'article 1 du présent statut (« Obligations ») ne sont pas appliquées aux clubs sis dans des communes de moins de 500 habitants ou dans la partie non agglomérée d'une commune plus impor-

tante.

1.2.2. Clubs fusionnés

Pour les clubs fusionnés, la population à prendre en compte est celle obtenue par la somme des populations recensées de l'ensemble des localités concernées.

1.2.3. Clubs nouvellement créés

Pour les clubs nouvellement engagés dans les « Championnats MOSELLE Seniors » les dispositions de l'article 1 du présent statut (« Obligations ») ne sont appliquées qu'à compter de la deuxième saison.

* Pour les articles 1.2.1. et 1.2.2. la population est définie par le décret pris après le dernier recensement officiel.

Prise en compte d'une équipe

Article 2

2.1. Équipes à 11

Cette équipe à 11 doit avoir participé à l'ensemble de son championnat y compris si ce championnat se joue en deux phases sans avoir été déclarée forfait général pour la saison en cours.

2.2. Équipes féminines

Une équipe à 8 composée uniquement de joueuses U11F, U13F, U16F ou U18F peut compter en lieu et place d'une équipe à 11.

2.3. Équipes U13

Pour être prise en compte, une équipe U13 doit compter au minimum 8 joueurs régulièrement licenciés au 15 octobre de la saison en cours.

Cette équipe doit avoir participé à la fois aux compétitions d'automne et à celle de printemps sans avoir été déclarée forfait général.

2.4. Équipes U11

Pour être prise en compte, une équipe U11 doit compter au minimum 8 joueurs régulièrement licenciés au 15 octobre de la saison en cours.

Cette équipe doit avoir participé à huit plateaux sur l'ensemble de la saison sans avoir été déclarée forfait général.

2.5. Équipes à 5

Pour être prise en compte, une équipe à 5 doit compter au minimum 5 joueurs régulièrement licenciés au 15 octobre de la saison en cours.

Cette équipe doit avoir participé à six rassemblements officiels sur l'ensemble de la saison. Un rassemblement Futsal peut être comptabilisé comme un rassemblement en plein-air.

2.6. Équipes à 4

Pour être prise en compte, une équipe à 4 doit compter au minimum 4 joueurs régulièrement licenciés au 15 octobre de la saison en cours.

Cette équipe doit avoir participé à six rassemblements officiels sur l'ensemble de la saison. Un rassemblement Futsal peut être comptabilisé comme un rassemblement en plein-air.

2.7. Équivalences

Deux équipes de football à 8 équivalent à une équipe à 11. Une seule équipe à onze peut être remplacée par deux équipes à 8.

Deux équipes de football U7 ou U9 équivalent à une équipe à 8.

Ententes

Article 3

Les ententes peuvent permettre aux clubs partenaires de satisfaire à leurs obligations de présenter des équipes de jeunes dans la catégorie concernée à condition que le nombre d'équipes en ententes soit au moins égal au total des obligations des clubs constituants.

La déclaration de création d'une entente doit être portée à la connaissance du DMF avant la fin de la période d'engagement des équipes fixée par le Comité de Direction.

3.2. Équipes à 11

Une équipe à 11 doit compter au minimum 5 joueurs régulièrement licenciés par club.

Les équipes à 11 peuvent compter pour deux équipes à 8 à répartir sur deux clubs.

Une seule équipe à 11 peut être remplacée par deux équipes à 8.

Une équipe à 11 des catégories U14, U15, U17, U18 ou U19 peut compter en lieu et place d'une équipe à 8.

3.3. Équipes à 8

Une équipe à 8 doit compter au minimum 3 joueurs régulièrement licenciés par club.

Les équipes à 8 comptent pour le club qui en a la charge administrative.

Une seule équipe à 8 peut être remplacée par deux équipes à 5 ou à 4.

3.4. Équipes à 5

Une équipe à 5 doit compter au minimum 2 joueurs régulièrement licenciés par club.

Les équipes à 5 comptent pour le club qui en a la charge administrative.

3.5. Équipes à 4

Une équipe à 4 doit compter au minimum 2 joueurs régulièrement licenciés par club.

Les équipes à 4 comptent pour le club qui en a la charge administrative.

Groupements

Article 4

Un groupement de clubs voisins peut être créé pour promouvoir et développer la pratique du football dans les catégories de jeunes.

La réglementation des groupements est régie par l'article 8 des Règlements Particuliers de la LGEF.

Dans ce cadre, le nombre d'équipes composant le groupement devra, a minima, être supérieur, à celui imposé au club disposant des obligations les plus élevées. A défaut, aucun des clubs du groupement ne pourra être considéré comme respectant son obligation d'engagement.

Le groupement doit porter la répartition des équipes pour la saison en cours à la connaissance du DMF (competitions@moselle.fff.fr) au plus tard pour le 1^{er} octobre.

Clubs non en règle

Article 5

5.1. Publication de situation

Au 15 janvier le DMF publie sur son site la liste provisoire, arrêtée au 31 décembre, des clubs en infraction avec les obligations du présent statut.

Au 15 mai le DMF publie sur son site la liste définitive, arrêtée au 30 avril, des clubs en infraction avec les obligations du présent statut.

5.2. Sanctions

5.2.1. Pénalités sportives

. Aucune équipe d'un club sans équipe de jeunes ne peut accéder au niveau supérieur.

. Aucune équipe d'un club non en règle avec l'article 1 du présent statut deux saisons consécutives ne peut accéder au niveau supérieur.

. Retrait d'un point par obligation non respectée (engagement d'une équipe à 11, d'une équipe à 8, d'une équipe U7 ou U9) à l'équipe sénior représentative de son club. Un premier retrait de points s'effectue au 15 janvier de la saison en cours. Si nécessaire, un second retrait de points est comptabilisé à

l'issue de la saison afin d'établir le total final de points au classement de la saison.

L'équipe représentative sénior du club s'entend de l'équipe hiérarchiquement la plus élevée participant à l'un des quatre niveaux des Championnats MOSELLE Seniors.

5.2.2. Pénalités financières

Les pénalités financières par équipe manquante sont fixées chaque saison par le comité de Direction et figurent au Statut Financier du DMF.

Le montant des pénalités financières est débité du compte du club par le service Comptabilité en fin de saison.

5.3 Dérogation

Une dérogation d'une saison est accordée à tout club dont l'équipe représentative accède au niveau supérieur comportant une obligation d'engagement en nombre d'équipe de jeune supérieur à celle du niveau quitté.

5.4. Convention avec le DMF

Une équipe de D4 dont le club n'est pas en règle avec l'article 1 du présent règlement peut accéder en D3 à condition de ratifier les termes d'une convention avec le DMF par laquelle le club s'engage à se mettre en règle la saison de son accession.

En cas de non-respect de cette convention, l'équipe est pénalisée d'un retrait d'un point par rencontre au classement de son groupe.

5.3. Possibilité d'appel

À la suite de la publication de la liste des clubs en infraction au présent statut, les clubs ont la possibilité d'interjeter appel conformément aux articles :

- . 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ;
- . 2.6.1 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand Est de Football et
- 1, 2, 3, 4 du chapitre 5 « Appels » des Règlements Sportifs des compétitions du DMF.

000 - 000

Voeu de l'EFT SARREBOURG

Statuts MOSELLAN des JEUNES : article 5.2.1. Pénalités sportives

Origine : EFT SARREBOURG

Exposé des motifs :

*« Le club de l'EFT SARREBOURG souhaite attirer votre attention sur la règle interdisant la montée lorsqu'un club n'est pas en règle avec le Statut des jeunes **deux** années consécutives.*

Tout en partageant l'importance accordée à la formation des jeunes, nous estimons que cette disposition constitue une double sanction, sportive et administrative, et qu'elle ne peut décourager des équipes pourtant méritantes sur le terrain. »

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **défavorable**

Décision du Comité de Direction : **défavorable**

Championnats MOSELLE U13

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

Il n'est pas équitable que les rencontres non-jouées à l'issue de la phase d'automne ne soient pas prise en compte dans l'établissement des classements.

Les Championnats U14 R version 2025-2026 entraînent la modification du processus de montée des onze équipes mosellanes du Championnat MOSELLE U13 D1 en U14R.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2025-2026

CHAMPIONNATS « MOSELLE U13 »

Règlement modifié par l'Assemblée générale de FALCK du 25 octobre 2025

Article 1er

Organisation	article 2
Gestion et administration sportive	article 3
Engagements	article 4
Conditions de participation et qualification	article 5
Classement	article 6
Montées	article 7
Descentes	article 8
Jours et horaires des matchs	article 9
Feuille de match	article 10
Contrôle des licences et réserves	article 11
Arbitrage	article 12
Régime financier	article 13
Terrain impraticable	article 14
Forfaits	article 15
Administration	article 16
Cas non prévus	article 17
Annexe	

Montées**Article 7**

...

7.8. A l'issue de la phase printemps :

Le DMF a droit à onze montées en U14R.

Les équipes classées de la première à la cinquième place de chacun des deux groupes de D1 accèdent au U14R.

Afin de déterminer la onzième accession, est établi un classement d'un mini-championnat pour les deux équipes classées à la sixième place de leur groupe lors de cette phase.

Le calcul de ce mini-championnat s'effectue en tenant compte des résultats du sixième l'ayant opposé aux premier, deuxième, troisième, quatrième et cinquième de son groupe.

L'équipe ayant le plus de points accède en U14R.

En cas d'égalité de points des deux équipes à ce mini-championnat, un point est ajouté à l'équipe dont le club est le mieux classé au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente.

7.9. En cas de montées exceptionnelles, le ou les meilleurs deuxièmes sont départagés comme suit :

1. Priorité est donnée à une équipe 1 sur une équipe 2, à une équipe 2 sur une équipe 3
2. Par l'établissement d'un classement d'un mini-championnat des deuxièmes les ayant opposés au premier, troisième, quatrième et cinquième de leur groupe.
3. Par le classement du club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente.

...

Championnats MOSELLE Jeunes

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

Il n'est pas équitable que les rencontres non-jouées à l'issue de la phase d'automne ne soient pas prise en compte dans l'établissement des classements.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

CHAMPIONNATS MOSELLE JEUNES

Règlement modifié par l'Assemblée générale du 25 octobre 2025 tenue à FALCK.

Article 1er

Organisation	article 2
Gestion et administration sportive	article 3
Engagements	article 4
Conditions de participation et qualification	article 5
Classement	article 6
Montées	article 7
Descentes	article 8
Jours et horaires des matchs	article 9
Feuille de match	article 10
Contrôle des licences et réserves	article 11
Arbitrage	article 12
Régime financier	article 13
Terrain impraticable	article 14
Forfaits	article 15
Administration	article 16
Cas non prévus	article 17
Annexe	

...

- 2.3.** Dans chaque groupe, le classement est arrêté après la dernière rencontre de chaque phase. Il ne prend en compte que les matches effectivement joués.

Cependant, les rencontres de la phase d'automne non-jouées pouvant avoir une incidence sur le classement pour une accession ou pour des rétrogradations sont programmées avant la première journée de la phase de printemps.

...

Championnats MOSELLE Seniors

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

- . Il n'est pas équitable que les rencontres non-jouées à l'issue de la phase d'automne championnat MOSELLE D4 ne soient pas prises en compte dans l'établissement des classements.
- . Le protocole financier du DMF adopté par le CD entraîne une modification de l'article 3.2.
- . Volonté de généraliser le mini-championnat pour départager les équipes classées à une même place de groupes différents pour une montée ou pour une descente.
- . Trois montées de D4 niveau 1 en D3 au lieu de quatre avec la décision de l'AG 2024 de réduire le nombre de groupes de D3 à 12.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : **favorable**

Date d'effet : saison 2025-2026

Championnats MOSELLE Seniors et Trophée CHAMPION de MOSELLE

Règlement modifié par l'Assemblée Générale tenue à FALCK le 25 octobre 2025

Engagements	article 1er
Organisation des championnats « MOSELLE Seniors »	article 2
La pyramide du championnat	article 3
Droits et obligations des équipes 1, 2, 3 et suivantes	article 4
Système de l'épreuve	article 5
Calendrier, jours et horaires des matchs	article 6
Forfaits	article 7
Classement	article 8
Montées	article 9
Descentes	article 10
Cas non prévus	article 11
...	article 12

Organisation des championnats « MOSELLE Seniors »

Article 3

Ne peuvent participer à ces championnats que les équipes des clubs ayant satisfaits aux règlements et à jour avec la trésorerie de la FFF, de la LGEF et du DMF.

Les modalités des sanctions prévues par le Protocole financier du DMF sont appliquées à l'équipe fanion du club qui n'a pas acquitté ses sommes dues dans les délais prévus.

...

Classement

Article 9

Le classement final d'un groupe est établi selon le nombre de points obtenus par chacune des équipes à l'issue de la saison ou à la fin de chaque phase en D4. Une équipe étant toujours mieux classée que celle ayant obtenu moins de points.

En D4, dans chaque groupe, le classement est arrêté après la dernière rencontre de chaque phase. Il ne prend en compte que les matches effectivement joués.

Cependant, les rencontres de la phase d'automne non-jouées pouvant avoir une incidence sur le classement pour une accession sont programmées avant la première journée de la phase de printemps.

...

Aussi bien pour une montée que pour une descente, ce premier classement ayant été fait le cas échéant, deux ou plusieurs équipes peuvent encore être classées à égalité quelle que soit leurs situations vis-à-vis des articles 10 et 11 du présent règlement. Elles sont départagées dans l'ordre par :

1. Le nombre de points obtenus sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles ces équipes
 2. La différence de buts calculée en retenant l'ensemble des rencontres de championnat
 3. La différence de buts calculée en retenant l'ensemble des rencontres de championnat ayant opposé ces équipes entre elles,
 4. La meilleure attaque de la saison,
 5. Le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente.
- Le numéro d'affiliation du club à la FFF le plus ancien.

...

Montées

Article 10

...

10.4. Lorsque dans un groupe l'équipe qui se classe première ne peut accéder en division supérieure, il est fait appel au deuxième et jusqu'au quatrième du même groupe sauf en D4 niveau 1 où **un quatrième voire un cinquième** peuvent être repêchés à l'issue de la phase de printemps.

- Si aucune de ces équipes n'est pas en règle, il est fait appel aux équipes classées à la deuxième place jusqu'au quatrième des autres groupes. En D4 niveau **1 des équipes peuvent être repêchées** à l'issue de la phase de printemps si l'organigramme prévu le nécessite.

- A égalité de rang, la priorité est toujours donnée aux équipes 1, puis 2 et ainsi de suite.

En cas de nouvelle égalité, est établi le classement d'un mini-championnat pour les équipes classées à une même place.

- Le calcul de ce mini-championnat s'effectue en tenant compte des résultats des équipes les ayant opposés aux cinq équipes les mieux classées de leur groupe sur l'ensemble de la saison.

- En cas de nouvelle égalité, le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente détermine l'ordre des montées. Pour les clubs ne figurant pas dans ce classement, il est procédé à une simulation qui fixe le rang des équipes concernées.

- En cas d'égalité au classement du Challenge du Meilleur Club de Jeunes priorité est donnée à l'équipe ayant évolué le plus de saisons consécutives, lors des 10 dernières saisons, au niveau considéré ou à un niveau supérieur.

- En cas de nouvelle égalité, priorité est donnée à l'équipe dont le club possède le numéro d'affiliation le plus ancien.

10.5. Montées de D1 en R3

10.5.1. Au titre du District Mosellan de Football la première équipe au classement de chacun des quatre groupes de D1 ainsi que les deux meilleures deuxièmes au classement de ces quatre groupes accèdent à la R3 de la LGEF à condition d'être en règle.

Sont considérées comme étant en règle, les équipes qui répondent aux obligations du Statut Mosellan des jeunes et au Statut Mosellan de l'Arbitrage.

10.5.2. Détermination des deux deuxièmes pour l'accession en D3

10.5.2.1. Une équipe 1 monte prioritairement par rapport à une équipe 2, elle-même prioritaire par rapport à une équipe 3 et ainsi de suite.

10.5.2.2. Les conditions de l'alinéa précédent réunies, afin de départager les quatre deuxièmes de D1 et de déterminer les deux accédants en R3, est établi, pour chacun des quatre groupes, le classement d'un mini-championnat ayant opposé, sur l'ensemble de la saison, les cinq autres équipes les mieux classées y compris l'équipe accédant directement en R3.

10.5.2.3. En cas d'égalité à ce classement, l'équipe la mieux classée au Challenge de la Sportivité de la saison accède.

10.6. Montées de D3 en D2

10.6.1. L'équipe première au classement de chacun des douze groupes de D3 ainsi que les quatre meilleures équipes deuxièmes au classement accèdent au Championnat MOSELLE Seniors D2 à condition d'être en règle.

Sont considérées comme étant en règle, les équipes qui répondent aux obligations du Statut Mosellan des jeunes et au Statut Mosellan de l'Arbitrage.

10.6.2. Détermination des quatre deuxièmes pour l'accession en D2

10.6.2.1. Une équipe 1 monte prioritairement par rapport à une équipe 2, elle-même prioritaire par rapport

à une équipe 3 et ainsi de suite.

10.6.2.2. Les conditions de l'alinéa précédent réunies, afin de départager les quatre deuxièmes de D3 et de déterminer les quatre accédants de D3 en D2, est établi, pour chacun des douze groupes, le classement d'un mini-championnat ayant opposé, sur l'ensemble de la saison, les cinq autres équipes les mieux classées y compris l'équipe accédant directement en D2.

Les quatre accédants supplémentaires seront les équipes ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue de cette procédure.

10.6.2.3. En cas d'égalité à ce classement, les équipes sont départagées par leur classement au Challenge de la Sportivité de la saison.

10.6.5.4. En cas d'égalité à ce classement, l'équipe considérée la mieux classée est celle du club dont le numéro d'affiliation à la FFF est le plus ancien.

Montée de D4 en D3

10.7.1. Les équipes classées aux trois premières places du niveau 1, en règle, à l'issue de la phase de printemps accèdent au D3

Sont considérées comme étant en règle, les équipes qui répondent aux obligations du Statut Mosellan des Jeunes et au Statut Mosellan de l'Arbitrage.

L'équipe d'un club non en règle avec le Statut Mosellan des Jeunes peut cependant accéder en D3 à la condition de signer une convention avec le DMF par laquelle il dit se mettre en règle avec ce statut la saison suivante.

10.7.2. Des équipes classées à la quatrième voire à la cinquième place de leur groupe peuvent être repêchées à l'issue de la phase de printemps si l'organigramme prévu le nécessite.

10.7.3. En cas de repêchage, afin de départager les équipes classées quatrième voire à la cinquième place, il est établi, pour chacun des huit groupes du D4 niveau 1, le classement d'un mini-championnat ayant opposé ces équipes, sur l'ensemble de la saison, aux cinq équipes de leur groupe les mieux classées.

10.7.4. En cas d'égalité à ce classement, les équipes sont départagées par leur classement au Challenge de la Sportivité de la saison.

10.7.5. En cas d'égalité à ce classement, l'équipe considérée la mieux classée est celle du club dont le numéro d'affiliation à la FFF est le plus ancien .

...

10.9. Montées exceptionnelles

Les critères permettant de départager les équipes classées à une même place dans des groupes différents sont dans l'ordre :

1. Ne peut être retenue au titre de meilleure équipe à une place donnée qu'une équipe effectivement classée à cette place.

2. Ne peut être retenue au titre de meilleure équipe à une place donnée une équipe en infraction avec l'un quelconque des articles suivants :

Article 41 du Statut Mosellan de l'Arbitrage,

Article 1 du Statut Mosellan des Jeunes

3. Une équipe 1 d'un club est toujours prioritaire par rapport à l'équipe 2 d'un autre club, une équipe 2 par rapport à une équipe 3 d'un autre club et ainsi de suite.

4. En cas d'égalité, est établi le classement d'un mini-championnat pour les équipes classées à une même place dans différents groupes.

Le calcul de ce mini-championnat s'effectue en tenant compte des résultats des équipes les ayant opposés aux cinq équipes les mieux classées de leur groupe sur l'ensemble de la saison.

5. Les équipes restant en lice après application des paragraphes 1., 2., 3. et 4 ci-dessus sont départagées par le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes du DMF de la saison précédente.

Pour les clubs ne figurant pas dans ce classement, il est procédé à une simulation qui fixe l'rang des équipes concernées.

6. En cas d'égalité au classement du Challenge du Meilleur Club de Jeunes priorité est donnée à l'équipe ayant évolué le plus de saisons consécutives, lors des 10 dernières saisons, au niveau considéré ou à un niveau supérieur.

7. En cas d'égalité à ce classement, l'équipe considérée la mieux classée est celle du club dont le numéro d'affiliation à la FFF est le plus ancien.

8. Si le nombre de montées exceptionnelles est supérieur au nombre possible d'accédants à une place donnée, le reliquat d'équipes nécessaires pour compléter l'effectif est puisé dans les équipes classées à la place qui suit immédiatement la place initialement ciblée.

Les critères utilisés pour départager les équipes restent identiques quelle que soit la place considérée.

9. Les équipes classées au-delà de la quatrième place ne peuvent accéder.

...

Championnats MOSELLE Jeunes Féminines

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

. Adapter le règlement à l'évolution des compétitions Jeunes Féminines décidée par le Comité de Direction du DMF.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

Championnats MOSELLE Jeunes Féminines

Règlement modifié par l'Assemblée générale du 25 octobre 2025 tenue à FALCK.

Titre	article 1
Gestion administrative et sportive	article 2
Engagements	article 3
Organisation des championnats	article 4
Conditions de participation et qualification	article 5
Durée, jours et heures des rencontres	article 6
Système de l'épreuve, classement	article 7
Montées	article 8
Descentes	article 9
Forfaits	article 10
Contrôle des licences, réserves, réclamations et appels	article 11
Cas non prévus	article 12

Titre

Article 1er

1.1. Le District Mosellan de Football organise chaque saison les championnats départementaux pour toutes les équipes des catégories de jeunes Féminines à 8 et à 11 des clubs dont la gestion est de son ressort.

1.2. Ces championnats nommés "MOSELLE U18F à 11", "MOSELLE U18F à 8", "MOSELLE U16F à 11", "MOSELLE U16F à 8" et "MOSELLE U13F à 8" sont régis par le présent règlement ainsi que par les Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

...

4.3. Sous la responsabilité du Comité de Direction et sur proposition de la Commission Féminine, les équipes sont réparties, avant chaque phase, en deux divisions selon la hiérarchie suivante :

- D1F (Départementale 1 féminine) 1 groupe de n équipes
- D2F (Départementale 2 féminine) x groupes de n équipes

Le nombre d'équipes dans chaque division (n) ainsi que le nombre de groupes de D2F (x) sont définis avant chaque phase en tenant compte du classement de la saison ou de la phase précédentes, des règles de montées/descentes et du nombre total d'équipes engagées par les clubs en début de saison ou pour la phase de printemps.

...

Les groupes de D2F sont, en priorité et autant que possible, constitués géographiquement.

...

7.4. Dans chaque groupe, le classement est arrêté après la dernière rencontre de chaque phase. Il ne

rend en compte que les matchs effectivement joués.

Afin de tout mettre en œuvre pour disputer l'ensemble des rencontres de chaque phase, le Service Compétitions du DMF peut inverser une rencontre.

Cependant, les rencontres de la phase d'automne non-jouées pouvant avoir une incidence sur le classement pour une accession ou pour des rétrogradations sont programmées avant la première journée de la phase de printemps.

...

7.5. Règles de départage

En cas d'égalité de points obtenus par deux ou plusieurs équipes, ces équipes sont départagées dans l'ordre par :

1. priorité est donnée à une équipe 1 sur une équipe 2,
2. le nombre de points obtenus sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles ces équipes,
3. la différence de buts calculée en retenant l'ensemble des rencontres de championnat,
4. la différence de buts calculée en retenant l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles ces équipes,
5. le club ayant engagé au minimum une équipe féminine à 8 ou 11 (U18F, U16F ou U13F) et une équipe féminine foot animation (U10F ou U8F), et ayant honoré tous les matchs de championnat pour l'équipe à 8 ou 11 et participé à l'ensemble des plateaux prévus pour l'équipe foot animation, lors de chaque phase,
6. le numéro d'affiliation du club à la FFF le plus ancien.

...

8.6. Montées exceptionnelles

Le cas échéant, au moins 15 jours avant le début de chaque phase, un organigramme prévoyant tous les cas de montées exceptionnelles, proposé par la Commission Féminine et validé par le Comité de Direction, est porté à la connaissance des clubs par voie officielle.

En cas de montées exceptionnelles, les critères permettant de départager les équipes classées à une même place dans des groupes différents sont dans l'ordre :

1. Priorité est donnée à une équipe 1 sur une équipe 2,
2. Le club ayant engagé au minimum une équipe féminine à 8 ou 11 (U18F, U16F ou U13F) et une équipe féminine foot animation (U10F ou U8F), et ayant honoré tous les matchs de championnat pour l'équipe à 8 ou 11 et participé à l'ensemble des plateaux prévus pour l'équipe foot animation, lors de chaque phase,
3. Le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente. Pour les clubs ne figurant pas dans ce classement, il est procédé à une simulation qui fixe le rang des équipes concernées,
4. L'équipe ayant évolué le plus de saisons consécutives, lors des 10 dernières saisons, au niveau considéré ou à un niveau supérieur,
5. Le numéro d'affiliation du club à la FFF le plus ancien.

...

9.6. Descentes exceptionnelles

Le cas échéant, au moins 15 jours avant le début de chaque phase, un organigramme prévoyant tous les cas de descentes exceptionnelles, proposé par la Commission Féminine et validé par le Comité de Direction, est porté à la connaissance des clubs par voie officielle.

En cas de descentes exceptionnelles, les critères permettant de départager les équipes classées à une même place dans des groupes différents sont dans l'ordre :

1. priorité est donnée à une équipe 2 sur une équipe 1,
2. le club ayant engagé au minimum une équipe féminine à 8 ou 11 (U18F, U16F ou U13F) et une équipe féminine foot animation (U10F ou U8F), et ayant honoré tous les matchs de championnat pour l'équipe à 8 ou 11 et participé à l'ensemble des plateaux prévus pour l'équipe foot animation, lors de chaque phase,
3. le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente. Pour

les clubs ne figurant pas dans ce classement, il est procédé à une simulation qui fixe le rang des équipes concernées,

4. l'équipe ayant évolué le plus de saisons consécutives, lors des 10 dernières saisons, au niveau considéré ou à un niveau supérieur,

5. le numéro d'affiliation du club à la FFF le plus ancien.

...

Championnats MOSELLE Seniors Féminines

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

. Harmoniser ce règlement avec les autres règlements des Championnats MOSELLE.

. Introduire un critère de départage des équipes à égalité afin de favoriser les clubs qui s'investissent dans le développement du football féminin.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

Titre

Article 1er

1.1. Le District Mosellan de Football organise chaque saison les championnats départementaux pour toutes les équipes séniors Féminines à 8 et à 11 des clubs dont la gestion est de son ressort.

...

Organisation des championnats

Article 4

4.1. Ne peuvent participer à ces championnats que les équipes des clubs ayant satisfait aux règlements et ayant acquitté les sommes dues à la FFF, à la LGEF et au DMF.

4.2. Les modalités des sanctions prévues par le Protocole Financier du DMF sont appliquées à l'équipe fanion du club qui n'a pas acquitté ses sommes dues dans les délais prévus.

4.3. Les clubs ont l'obligation de contracter des assurances pour couvrir les divers risques et ce dans les conditions minima fixées par la FFF. La licence assurance en particulier répond à cet objectif.

4.4. Sous la responsabilité du Comité de Direction et sur proposition de la Commission Féminine, les équipes sont réparties, avant chaque phase, en deux divisions selon la hiérarchie suivante :

- D1F (Départementale 1 féminine) 1 groupe de n équipes

- D2F (Départementale 2 féminine) x groupes de n équipes

Le nombre d'équipes dans chaque division (n) ainsi que le nombre de groupes de D2F (x) sont définis avant chaque phase en tenant compte du classement de la saison ou de la phase précédentes, des règles de montées/descentes et du nombre total d'équipes engagées par les clubs en début de saison ou pour la phase de printemps.

Les groupes de D2F sont, en priorité et autant que possible, constitués géographiquement.

...

7.4. Dans chaque groupe, le classement est arrêté après la dernière rencontre de chaque phase. Il ne prend en compte que les matchs effectivement joués.

Afin de tout mettre en œuvre pour disputer l'ensemble des rencontres de chaque phase, le Service Compétitions du DMF peut inverser une rencontre.

Cependant, les rencontres de la phase d'automne non-jouées pouvant avoir une incidence sur le classe-

ment pour une accession ou pour des rétrogradations sont programmées avant la première journée de la phase de printemps.

7.5. Règles de départage

En cas d'égalité de points obtenus par deux ou plusieurs équipes, ces équipes sont départagées dans l'ordre par :

1. priorité est donnée à une équipe 1 sur une équipe 2,
2. le nombre de points obtenus sur l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles ces équipes,
3. la différence de buts calculée en retenant l'ensemble des rencontres de championnat,
4. la différence de buts calculée en retenant l'ensemble des rencontres ayant opposé entre elles ces équipes,
5. le club ayant engagé au minimum une équipe féminine à 8 ou 11 (U18F, U16F ou U13F) et une équipe féminine foot animation (U10F ou U8F), et ayant honoré tous les matchs de championnat pour l'équipe à 8 ou 11 et participé à l'ensemble des plateaux prévus pour l'équipe foot animation, lors de chaque phase,
6. le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente,
7. le numéro d'affiliation du club à la FFF le plus ancien.

...

8.8. Montées exceptionnelles

Le cas échéant, au moins 15 jours avant le début de chaque phase, un organigramme prévoyant tous les cas de montées exceptionnelles, proposé par la Commission Féminine et validé par le Comité de Direction, est porté à la connaissance des clubs par voie officielle.

En cas de montées exceptionnelles, les critères permettant de départager les équipes classées à une même place dans des groupes différents sont dans l'ordre :

1. priorité est donnée à une équipe 1 sur une équipe 2,
2. le club ayant engagé au minimum une équipe féminine à 8 ou 11 (U18F, U16F ou U13F) et une équipe féminine foot animation (U10F ou U8F), et ayant honoré tous les matchs de championnat pour l'équipe à 8 ou 11 et participé à l'ensemble des plateaux prévus pour l'équipe foot animation, lors de chaque phase,
3. le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente. Pour les clubs ne figurant pas dans ce classement, il est procédé à une simulation qui fixe le rang des équipes concernées,
4. l'équipe ayant évolué le plus de saisons consécutives, lors des 10 dernières saisons, au niveau considéré ou à un niveau supérieur,
5. le numéro d'affiliation du club à la FFF le plus ancien.

...

9.5. Renonciation au maintien

Lorsqu'un club souhaite la rétrogradation d'une de ses équipes au niveau inférieur, à l'issue de chacune des phases, il doit envoyer une demande motivée au Service Compétitions dans un délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la publication du tableau des montées/descentes, par courrier électronique envoyé depuis l'adresse officielle du club ou par lettre recommandée avec en tête du club obligatoire.

Le Comité de Direction décide alors s'il accepte ou non cette requête.

S'il agrée cette demande, l'équipe concernée ne pourra accéder au niveau supérieur à l'issue de la phase d'automne de la saison suivante même si son classement lui octroie ce droit. Si son classement à la fin de la phase de printemps lui permet d'accéder au niveau supérieur, alors elle pourra bénéficier de ce droit.

9.6. Descentes exceptionnelles

Le cas échéant, au moins 15 jours avant le début de chaque phase, un organigramme prévoyant tous les cas de descentes exceptionnelles, proposé par la Commission Féminine et validé par le Comité de Direc-

tion, est porté à la connaissance des clubs par voie officielle.

En cas de descentes exceptionnelles, les critères permettant de départager les équipes classées à une même place dans des groupes différents sont dans l'ordre :

1. Priorité est donnée à une équipe 2 sur une équipe 1,
2. Le club ayant engagé au minimum une équipe féminine à 8 ou 11 (U18F, U16F ou U13F) et une équipe féminine foot animation (U10F ou U8F), et ayant honoré tous les matchs de championnat pour l'équipe à 8 ou 11 et participé à l'ensemble des plateaux prévus pour l'équipe foot animation, lors de chaque phase,
3. Le classement de leur club au Challenge du Meilleur Club de Jeunes de la saison précédente. Pour les clubs ne figurant pas dans ce classement, il est procédé à une simulation qui fixe le rang des équipes concernées,
4. L'équipe ayant évolué le plus de saisons consécutives, lors des 10 dernières saisons, au niveau considéré ou à un niveau supérieur,
5. Le numéro d'affiliation du club à la FFF le plus ancien.

...

Coupes de MOSELLE Féminines

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

- . Passer à une formule par élimination directe dès le premier tour des coupes de MOSELLE.
- . Créer une Coupe de MOSELLE U13 pour les équipes éliminées après le premier tour du FESTIVAL U13F.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

Système de l'épreuve

Article 3

3.1. Ces coupes se disputent par matchs à élimination directe.

Le calendrier, l'ordre des rencontres et les clubs à exempter des premiers tours de compétition sont déterminés par la Commission Féminine.

...

Engagements

Article 4

Toutes les équipes qui disputent un des "Championnats MOSELLE Séniors Féminines" et "Championnats MOSELLE Jeunes Féminines" sont automatiquement engagées. L'engagement est gratuit.

Les équipes U13F participant au Festival Foot U13F éliminées à l'issue du premier tour de ce festival, sont automatiquement engagées en "Coupe de MOSELLE U13 Féminine".

Toutefois, un club qui ne souhaiterait pas participer à cette épreuve doit en adresser la demande au service Compétitions (competitions@moselle.fff.fr) au moment de l'engagement de son équipe au Festival Foot U13F.

...

5.4. Pour toutes les rencontres, y compris pour la finale, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, le vainqueur est désigné par l'épreuve des tirs au but.

L'épreuve des tirs au but est une série de cinq tirs pour les équipes à 11 et de trois tirs, pour les équipes à 8, suivie en cas d'égalité, d'un tir par équipe jusqu'à désignation du vainqueur.

RÈGLEMENTS SPORTIFS DES COMPÉTITIONS DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

. Adapter les RÈGLEMENTS SPORTIFS DES COMPÉTITIONS du DMF aux modifications apportées aux différents règlements des compétitions.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

Chapitre 3 Déroulement des rencontres

Désignation des terrains et forfaits.

Article 1

1.1. Les matches de championnat, aller et retour, se disputent successivement sur le terrain des deux adversaires.

1.2. Dans le cas où, lors des matches « aller », une équipe déclare forfait sur le terrain adverse, le match retour a lieu sur le terrain fixé pour le match-aller.

1.3. Ces dispositions ne sont pas applicables aux équipes déclarées forfait au cours d'un match.

1.4. Toutefois, au cas où le club visité a été dans l'obligation de rembourser des spectateurs ou de valider les billets d'entrée pour une autre rencontre officielle, le club pénalisé versera au club lésé une indemnité égale à celle prévue à l'article 33 des Règlements Généraux de la FFF.

1.5. Dans le cas où un club se trouve dans l'obligation de déclarer deux fois son terrain impraticable, il doit accepter de jouer dans l'ordre :

1. sur le terrain de l'adversaire
2. sur un autre terrain dit neutre.

...

Durée, jours, heures, ordre des rencontres et dérogations

Article 7

7.1. Durée

Les matches ont une durée correspondant à celle prescrite pour leur catégorie par la réglementation fédérale.

7.2. Jour des rencontres

- Les matchs des seniors sont programmés le dimanche.
- Les rencontres U18 et U16 se déroulent le samedi après-midi sauf dérogation de jour demandée par le club à l'engagement.
- Les rencontres U15 et U14 se déroulent le dimanche matin sauf dérogation de jour demandée par le club à l'engagement.
- Les rencontres U16F et U18F se déroulent le samedi après-midi matin sauf dérogation de jour demandée par le club à l'engagement.
- Les rencontres séniors F se déroulent le dimanche après-midi matin sauf dérogation de jour demandée par le club à l'engagement.
- Les rencontres U13 se déroulent le samedi après-midi sauf dérogation de jour demandée par le club à l'engagement.

Les matchs des plateaux et rassemblements des U6, U9 et U11 se jouent le samedi après-midi. Ils peuvent également être fixés au samedi matin ou au mercredi.

...

9.3. Vérification des licences

9.3.1. Les arbitres exigent la présentation des licences sur tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs ainsi que la composition des bancs.

...

Chapitre 4 Participation aux rencontres

...

3.4. Restrictions de participation en équipe inférieure

1. Lorsqu'un club, quel que soit son statut, engage plusieurs équipes dans des championnats différents, la participation de ceux de ses joueurs ou joueuses qui ont joué des matchs de compétition officielle avec une équipe supérieure de leur club, est interdite ou limitée.

2. Ne peut participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure, le joueur ou la joueuse qui est entré en jeu lors de la dernière rencontre officielle au sens de l'article 118, disputée par l'une des équipes supérieures de son club lorsque celle(s)-ci ne joue(nt) pas un match officiel le même jour ou le lendemain

3. En outre, ne peuvent participer à une rencontre officielle d'une équipe inférieure les joueurs ou joueuses étant entrés en jeu lors de l'avant dernière ou la dernière rencontre des matchs retour d'un championnat du DMF d'une des équipes supérieures.

4. Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de Championnat du DMF, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de compétitions officielles avec l'ensemble des équipes supérieures du club.

5. La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent.

...

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DU DISTRICT MOSELLAN DE FOOTBALL

Origine : Comité de Direction

Exposé des motifs :

. Modifier l'article 2.2.3 sur le paiement des sommes dues par les clubs en l'adaptant au protocole financier du DMF.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

Chapitre 1 Organisation générale

...

2.2.3. Paiement des sommes dues au DMF

Le DMF adresse aux clubs un relevé de compte par trimestre, aux dates suivantes :

30 septembre, 20 décembre, 30 mars et 30 juin de la saison.

A compter de la date d'envoi des relevés de compte par le service comptable, le club fait parvenir son règlement au DMF dans un délai de 30 jours.

Un club en difficulté momentanée pour le règlement des sommes dues au DMF peut demander un étalement de sa dette auprès du service comptabilité. Après étude du dossier, le service précise par un mail officiel au club, les modalités de règlements à respecter impérativement.

En cas de non-respect d'un échéancier, une amende forfaitaire figurant au Statut Financier du DMF, sera automatiquement appliquée par le service comptabilité et le dossier sera transmis à la Commission Administrative pour donner suite.

En cas de chèque rejeté, les frais de rejet seront imputés au club et le dossier sera transmis à la commission administrative pour donner suite.

Les modalités des sanctions prévues par le Protocole financier du DMF sont appliquées à l'équipe fanion du club qui n'a pas acquitté ses sommes dues dans les délais prévus.

...

STATUT MOSELLAN DE L'ARBITRAGE

Origine : Commission Départementale de l'Arbitrage

Exposé des motifs :

. Préciser le statut de l'arbitre-joueur.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

...

Titre 2 – L'ARBITRE ET SON CLUB

...

Article 29 : Double licence

29.1. Le titulaire d'une licence « Arbitre » de District peut également être titulaire :

- d'une licence « Joueur » dans le club de son choix.
- ou d'une licence « Educateur Fédéral » dans le club qu'il couvre.

29.2. L'arbitre de Ligue âgé de moins de 23 ans au 1er janvier de la saison en cours peut également être titulaire d'une licence « Joueur » dans le club de son choix.

29.3. L'arbitre de Ligue âgé de plus de 23 ans au 1er janvier de la saison en cours ne peut pas être titulaire d'une licence « Joueur » dans le club de son choix.

29.4. L'arbitre de Fédération ne peut, quant à lui, être titulaire que d'une licence « Arbitre ».

29.5. Sa licence « joueur » doit être obtenue avant le 31 Aout de la saison ; après le 31/08, cet arbitre est considéré comme arbitre à temps plein, avec les obligations inhérentes à l'article 34.1

...

29.7. Sur avis de la commission médicale, il ne pourra pas, au cours de la même journée, arbitrer une rencontre au centre et comme joueur, participer à une rencontre avec son club ; en cas de non-respect, la responsabilité de son club (ou de son Président) est engagée.

...

Vœu de l'US ARGANCY

Statuts MOSELLAN de l'ARBITRAGE

Origine : US ARGANCY

Exposé des motifs :

. Demande de modification de l'article 35 (Couverture et démission) en ses points 4 et 6 pour les rendre moins restrictifs.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : défavorable

Décision du Comité de Direction : défavorable

Championnat Futsal MOSELLE U18**Nouveau règlement***Origine : Commission Futsal**Exposé des motifs :**. Fournir un cadre réglementaire à ce championnat.**Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable**Date d'effet : saison 2025-2026***Article premier**

Organisation	article 2
Gestion	article 3
Engagements	article 4
Conditions de participation et qualification	article 5
Classement	article 6
Calendrier	article 7
Déroulement d'une rencontre	article 8
Forfaits	article 9
Administration	article 10
Cas non prévus	article 11

Article premier

1.1. Le District Mosellan de Football organise chaque saison les championnats départementaux de Futsal pour les équipes de de la catégorie U18 des clubs dont la gestion est de son ressort.

1.2. Ce championnats nommés « Championnat FUTSAL MOSELLE U18 » sont régis par le présent règlement ainsi que par les Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football.

1.3. Les lois du jeu sont celles du Futsal de la FIFA et de la FFF en vigueur téléchargeables sur le site de la Fédération Française de Football

1.4. Les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et les règlements de la LGF sont applicables au « Championnat FUTSAL MOSELLE U18 » pour autant que ces derniers ne se trouvent pas complétés par des dispositions particulières insérées dans le présent règlement ou dans les Règlements Sportifs du DMF.

Organisation**Article 2**

Sous la responsabilité du Comité de Direction la Commission Futsal répartit les équipes dans différents groupes en fonction des salles disponibles et selon les engagements reçus.

Gestion**Article 3**

La Commission Futsal en collaboration avec le service Compétitions du DMF assure la gestion administrative et sportive du « Championnat FUTSAL MOSELLE Jeunes »

Engagements**Article 4**

Peuvent participer à ce championnat les équipes des clubs spécifiques Futsal ainsi que toutes les équipes des autres clubs affiliés.

Les clubs qui engagent une équipe doivent disposer d'une salle homologuée conformément à la loi 1 des lois du Jeu du Futsal. A défaut, leur équipe est répartie dans un groupe dont les clubs participants sont en mesure de les accueillir.

Conformément à l'article 3 du chapitre 1 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF, le droit d'engagement à

verser est celui prévu au Statut financier du DMF.

Un club a la possibilité d'engager une ou plusieurs équipes dans le dernier niveau des « Championnat FUTSAL MOSELLE U18 » du DMF.

Conditions de participation et qualifications

Article 5

Les licenciés autorisés à participer au championnat Futsal Moselle seniors sont les licenciés des catégories : U18, U17 et un licencié U16 à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1. des Règlements Généraux de la FFF.

Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence « Joueur » pouvant être inscrit sur la feuille de match est illimité.

Pour les questions relatives à la qualification les dispositions du chapitre 2 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF sont applicables.

La participation des équipes organisées en entente est réglementée par les Règlements Particuliers de la LGEF dans leur article 7.

Classement

Article 6

Le classement est établi par addition des points attribués comme suit :

- Match gagné : 3 points
- Match nul : 1 point
- Match perdu : 0 point
- Match perdu par pénalité : moins 1 point
- Forfait : moins 1 point.

À l'issue du championnat, en cas d'égalité des points obtenus par deux ou plusieurs équipes, le classement est effectué dans l'ordre de la manière suivante :

Une équipe 1 est classée prioritairement par rapport à une équipe 2, elle-même prioritaire par rapport à une équipe 3 et ainsi de suite.

Par le classement du Fair-Play du championnat Futsal MOSELLE Seniors uniquement **(1)**

Par la somme des points acquis pour les seuls matchs ayant opposé les équipes à se départager

Par la différence entre les buts marqués et encaissés au cours de l'ensemble des rencontres du groupe

Par la différence entre les buts marqués et encaissés lors des seuls matchs ayant opposé les équipes à départager

Par le plus grand nombre de buts marqués au cours de l'ensemble des rencontres du groupe.

Par le numéro d'affiliation le plus ancien.

Fair-play : comptabilisation des points de chaque équipe

Plus un point : pour un match sans sanction disciplinaire

Moins 1 point : pour un avertissement

- Moins 3 points : pour une exclusion à la suite de deux avertissements.

Moins 5 points : pour une exclusion directe.

Calendrier

Article 7

Le Comité de Direction du DMF approuve les calendriers établis par la Commission Futsal qui, elle, en assure l'exécution.

Les deux dernières journées du Championnat doivent impérativement se jouer aux dates prévues par le calendrier officiel.

Les rencontres se disputent le samedi ou le dimanche.

A titre exceptionnel, des dérogations de jour et d'horaire peuvent être accordées. L'accord des deux clubs concernés

doit être communiqué au « Service Compétitions » du DMF au plus tard cinq jours avant la date du calendrier via Footclubs. Le club demandeur devra proposer une date de remplacement.

A défaut, une amende prévue par le statut financier sera appliquée.

En cas de dérogation accordée, les frais d'arbitrage sont supportés par le club demandeur.

Déroulement d'une rencontre

Article 8

Sécurité

Le club organisateur de la rencontre est tenu de mettre en place un dispositif préventif afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement de la manifestation sportive. Celui-ci doit prévoir la sécurité des acteurs du jeu et des délégations des équipes dans les conditions satisfaisantes de sécurité.

Couleur des maillots

Se conformer à l'article 8. des Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football dans le chapitre 3.

Coup d'envoi

Le coup d'envoi doit être donné entre 20 heures et 21 heures. Une rencontre peut se dérouler en dehors de cette plage horaire sur dérogation à formuler cinq jours avant la date de la rencontre auprès du service « Compétitions » du DMF par le club demandeur avec l'accord préalable du club adverse.

Match en plein air

Il est convenu que les rencontres peuvent se dérouler en plein air sur un terrain de Futsal homologué.

Durée d'une rencontre, chronométrage

Durée :

La durée du match est de 50 minutes (2x25 minutes) temps réel de jeu. Entre les 2 périodes une pause de 15 minutes est observée.

Chronométrage :

En cas de défaillance du système de chronométrage **avant** la rencontre, la durée du match est fixée à deux périodes continues de 25 min à l'exception des temps morts dont le décompte horaire est placé sous la responsabilité des arbitres.

En cas de défaillance du système de chronométrage **pendant** la rencontre, le dirigeant licencié du club recevant doit pallier cet incident en assistant l'arbitre qui assure le chronométrage manuel. La période de jeu étant portée de 20 à 25 minutes. Si la défaillance a eu lieu en première période, la seconde période sera elle aussi de 25 minutes.

Feuille de match et fiche de table de marque :

La feuille de match informatisée et la fiche de la table de marque sont fournies par le club organisateur.

La feuille de match informatisée est établie avant le début du match. Elle doit être complétée par les deux clubs et présentée au délégué, ou à défaut, à l'arbitre au plus tard 30 minutes avant l'heure du coup d'envoi. La feuille de match informatisée est envoyée par le club recevant au service « Compétitions » dans les 48 heures.

Les clubs peuvent faire figurer 12 joueurs ainsi que trois autres personnes licenciées sur la feuille de match. Seuls les licenciés figurant sur la feuille de match peuvent prendre place sur le banc de touche.

En cas de dysfonctionnement de la tablette, une feuille de match dite « papier » à télécharger est obligatoirement remplie, signée, scannée et envoyée au service Compétitions du DMF dans les 48 heures.

8.6.3 Sanctions en cas de non-utilisation : le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission Administrative du DMF et sera susceptible d'entraîner une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux de la FFF pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité.

Contrôle des licences, réserves, fraude

Vérification des licences

Les arbitres exigent la présentation des licences sur la tablette du club recevant avant chaque match et vérifient l'identité des joueurs.

En cas de recours à une feuille de match papier, dans les conditions de l'article 9.2. des Règlements Sportifs de Compétitions du DMF, les arbitres exigent la présentation des licences dématérialisées sur l'outil Footclubs Compagnon.

A défaut de pouvoir utiliser cet outil et si le club a imprimé sur papier libre la liste de ses licenciés comportant leur photographie, il peut présenter celle-ci. Dans ce cas, l'arbitre se saisit du document et le transmet dans les meilleurs délais au service Compétitions du DMF.

Réserves

Les réserves d'avant-match se font en conformité avec des articles 9.4., 9.5. et 9.6. des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

Fraude

Toute fraude découverte sur le terrain entraîne le déclassement immédiat de l'équipe fautive.

Le dossier est transmis à la Commission Administrative qui donne la suite prévue par la réglementation.

Régime financier

8.8.1. Les frais des arbitres officiels désignés sont supportés par la caisse de péréquation Futsal U18.

8.8.2. Les frais de déplacement de l'équipe visiteuse restent à sa charge.

8.8.3. En cas de match remis par l'arbitre ou de match à rejouer, les dispositions des articles 8.1.1. et 8.1. 2 sont appliquées.

Forfaits

Article 9

Une équipe est déclarée forfait lorsqu'elle ne se présente pas ou si son retard est supérieur à 15 minutes par rapport à l'horaire officiel de la rencontre.

Tout forfait entraîne le retrait d'un point au classement en conformité avec l'article 6.1. du présent règlement.

Une équipe déclarant forfait deux fois au cours de la même saison est déclarée forfait général.

Comptabilisation des points des matchs des équipes ayant joué contre une équipe déclarée forfait général : les rencontres jouées ou non donne le gain du match sur le score de 3 à 0.

Administration

Article 10

10.1. Qu'ils soient sportifs ou financiers, tous les litiges sportifs et financiers sont gérés par la Commission dédiées du DMF.

Les litiges administratifs seront gérés par la Commission Administrative du DMF.

10.2. Les décisions de première instance peuvent être frappées d'appel conformément aux articles : 188, 189 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football ; - 2.6.1 des Règlements particuliers de la Ligue du Grand est de Football ; art. 1,2,3 et 4 du chapitre 5 des Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football.

Cas non prévus

Article 11

Tous les cas non prévus par le présent règlement sont tranchés par le Comité de Direction du DMF dans le cadre des règlements et statuts en vigueur à la FFF à la LGEF et au DMF.

Coupe de MOSELLE Futsal Seniors

Origine : Commission Futsal

Exposé des motifs :

. Modifier le système de l'épreuve : élimination directe dès le premier tour.

. Prendre en compte une proposition de la JS METZ SCY CHAZELLES : purgation d'une sanction pour un licencié d'un club dont l'équipe est uniquement engagée en Coupe de MOSELLE Futsal Seniors.

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

Titre	article 1
Administration	article 2
Système de l'épreuve	article 3
Engagement	article 4
Durée des rencontres	article 5
Forfaits	article 6
Conditions de participation - Qualifications	article 7
Discipline-Réserves-Réclamations-Appels	article 8
Arbitrage	article 9
Régime financier	article 10
Couleur des équipes	article 11
Accès des terrains	article 12
Récompenses	article 13
Cas non prévu	article 14

Système de l'épreuve

Article 3

3.1. La Coupe de Moselle de Futsal Seniors se déroule en plusieurs tours. Chaque équipe engagée devra au minimum participer à un tour de compétition afin de pouvoir se qualifier pour le « Final Four ».

3.2. En fonction du nombre d'équipes engagées, la Commission Futsal détermine le nombre de tours nécessaires et le nombre d'équipes qualifiées pour le tour suivant.

3.3. L'épreuve se déroule par élimination directe. Le tirage au sort de chaque tour est effectué par la Commission Futsal du DMF.

3.6. « Final Four »

Les quatre dernières équipes qualifiées se disputent le trophée de la Coupe de MOSELLE Futsal seniors au cours d'une journée appelée « Le Final Four » programmée et organisée par la Commission Futsal. Le règlement de celui-ci est annexé au présent règlement.

Engagement

Article 4

4.1. Peuvent participer à la Coupe de MOSELLE Futsal Seniors une équipe par club affilié à la FFF.

4.2. Toutes les équipes engagées en championnat le sont automatiquement en Coupe de MOSELLE Futsal Seniors

4.3. Les clubs qui engagent une équipe doivent disposer d'une salle homologuée conformément à la loi 1 des lois du jeu Futsal Seniors.

A défaut leur équipe joue dans la salle d'un club en mesure de les accueillir.

4.4. Conformément à l'article 3 du chapitre 1 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF, le droit d'engagement à verser est celui prévu au Statut financier du DMF.

Discipline-Réserves- Réclamations – Appels**Article 8****8.1. Purgation d'une sanction**

Lorsqu'un joueur appartenant à un club ne participant pas au Championnat Futsal MOSELLE a écopé d'une sanction consécutivement à un match de coupe MOSELLE Futsal et s'il ne peut purger lors de la suite de cette compétition, la sanction est considérée comme purgée à l'issue de la saison. Cependant si la suspension résulte d'une agression sur officiel, ladite suspension reste à purger la saison suivante.

8.2. Les réserves, réclamations et appels pour être recevables doivent être déposés dans les formes prescrites aux RG de la FFF et aux Règlements Sportifs des Compétitions du DMF.

8.2.1. Le traitement des dossiers disciplinaires est du ressort des organes décentralisés de la Commission de discipline du DMF.

8.2.2. Le traitement des dossiers administratifs est du ressort de la Commission Administrative du DMF.

8.3. Les décisions de la Commission de discipline du DMF et de la Commission Administrative sont susceptibles d'appel.

L'appel doit être interjeté auprès de la Commission d'Appel du DMF dans un délai de deux jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision, en conformité avec l'article 2 du Chapitre 5 des Règlements Sportifs du DMF, du Règlement Disciplinaire du DMF.

Régime financier**Article 10**

10.1. Les frais de déplacement des équipes sont à la charge entière de leur club.

10.2. Les recettes vont entièrement au club recevant.

10.3. Les frais inhérents à l'organisation sont à la charge du club recevant.

10.4. Les indemnités des officiels désignés sont prises en charge à hauteur de 50% par le club recevant ainsi que pour autant par le club visiteur.

10.5. Pour le « Final Four », Les indemnités des officiels désignés sont prises en charge par le DMF.

Annexe**« Le final four »**

...

Arbitrage**Article 8**

8.1. Les arbitres, les arbitres-assistants ainsi que les observateurs sont désignés par la Commission Départementale des Arbitres à la demande de la commission organisatrice.

8.2. Les arbitres perçoivent les indemnités en vigueur.

8.3. Fautes cumulées : après la troisième faute cumulée par une équipe dans chaque période, un coup de pied de pénalité direct est exécuté à 10m selon la procédure prévue par la loi 13 .5. des lois du jeu Futsal.

...

Régime financier**Article 12**

12.1 Les frais de déplacement des équipes sont à la charge entière de leur club.

12.2. Les recettes vont entièrement au club partenaire de l'organisation.

12.3. Les frais inhérents à l'organisation sont à la charge du DMF....

Championnats Futsal MOSELLE Jeunes

Origine : Commission Futsal

Exposé des motifs :

. Compléter l'offre avec les catégories de féminines.

. Apporter des précisions sur le déroulement de la « Journée finale »

Avis de la Commission Statuts et Règlements : favorable

Date d'effet : saison 2025-2026

	Article premier
Organisation	article 2
Gestion	article 3
Engagements	article 4
Conditions de participation et qualification	article 5
Classement	article 6
Calendrier	article 7
Déroulement d'une rencontre	article 8
Forfaits	article 9
Administration	article 10
Cas non prévus	article 11

Article premier

1.1. Le District Mosellan de Football organise chaque saison les championnats départementaux de Futsal conclus par « La journée finale » pour toutes les équipes des catégories U13 et U13F, U14, U15, U16 et U16F, U17, U18F des clubs dont la gestion est de son ressort.

1.2. Ces championnats nommés « Championnat Futsal MOSELLE Jeunes » sont régis par le présent règlement ainsi que par les Règlements Sportifs des Compétitions du District Mosellan de Football.

1.3. Les lois du jeu sont celles du Futsal de la FIFA et de la FFF en vigueur téléchargeables sur le site de la Fédération Française de Football

1.4. Les Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et les règlements Particuliers de la LGF sont applicables aux « Championnats FUTSAL MOSELLE Jeunes » pour autant que ces derniers ne se trouvent pas complétés par des dispositions spéciales insérées dans le présent règlement ou dans les Règlements Sportifs du DMF.

...

Conditions de participation et qualifications

Article 5

Les licenciés autorisés à participer :

- **au Championnat Futsal MOSELLE U18F** : les licenciées U18F, les licenciées U17F, les licenciées U16F.

- **au Championnat Futsal MOSELLE U16F** : les licenciées U16F, les licenciées U15F et les licenciées U14F.

- **au Championnat Futsal MOSELLE U13F** : les licenciés U14F, les licenciées U13F, les licenciées U12F et les licenciées U11F

- **au Championnat Futsal MOSELLE U17** : les licenciés U17, les licenciés U16 ainsi qu'un licencié U15 à condition d'y être autorisé médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF.

- **au Championnat Futsal MOSELLE U16** : les licenciés U16, les licenciés U15 ainsi qu'un licencié U14 maximum à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF.

- **au Championnat Futsal MOSELLE U15** : les licenciés U15, les licenciés U14 ainsi qu'un licencié U13 maximum à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF.

- **au Championnat Futsal MOSELLE U14** : les licenciés U14, les licenciés U13 ainsi qu'un licencié U12 maximum à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF.

- **au Championnat Futsal MOSELLE U13** : les licenciés U13, U13F les licenciés U12, U12F, un licencié

U11 et/ou U11F à condition d'y être autorisés médicalement dans les conditions de l'article 73.1 des RG de la FFF ainsi que les licenciées U14F en vertu de l'article 155 des Règlements Généraux de la FFF.

5.2. Le nombre de joueurs titulaires d'une double licence « Joueur » pouvant être inscrit sur la feuille de match est illimité.

5.3. Pour les questions relatives à la qualification les dispositions du chapitre 2 des Règlements Sportifs des Compétitions du DMF sont applicables.

5.4. La participation des équipes organisées en entente est réglementée par les Règlements Particuliers de la LGEF dans son article 7.

...

8.5. Durée d'une rencontre, chronométrage

- Pour les catégories U17, U16, U15 et U14 la durée des rencontres est de 50 minutes (2x25minutes) Entre les 2 périodes une pause de 10 minutes est observée.

- Pour la catégorie U13 la durée des rencontres est de 40 minutes (2x20 minutes) Entre les 2 périodes une pause de 10 minutes est observée.

- Pour les catégories U18F, U16F, la durée des rencontres est de 50 minutes (2x25minutes) Entre les 2 périodes une pause de 15 minutes est observée.

- Pour la catégorie U13F la durée des rencontres est de 40 minutes (2x20 minutes) Entre les 2 périodes une pause de 10 minutes est observée.

...

Forfaits

Article 9

9.1. Une équipe est déclarée forfait lorsqu'elle ne se présente pas ou si son retard est supérieur à 15 minutes par rapport à l'horaire officiel de la rencontre.

9.2. Tout forfait entraîne le retrait d'un point au classement en conformité avec l'article 6.1. du présent règlement.

9.3. Une équipe déclarant forfait deux fois au cours de la même saison est déclarée forfait général.

9.4. Tout club déclarant ou étant déclaré forfait général en cours de championnat est passible d'une amende suivant le barème en vigueur au statut financier du DMF.

9.5. Comptabilisation des points des matchs des équipes ayant joué contre une équipe déclarée forfait général en cours de championnat : qu'elles soient jouées ou non les rencontres donnent le gain du match sur le score de 3 à 0 à l'équipe adverse.

...

Annexe

« La Journée finale »

...

Système de l'épreuve

Article 3

3.1. Formule avec quatre équipes

Les équipes se rencontrent selon la formule championnat.

3.2. Formule avec six équipes

Les équipes se rencontrent selon la formule championnat.

3.3. Formule avec huit équipes

Deux groupes de quatre sont constitués

Les équipes se rencontrent selon la formule championnat.

Les demi-finales du tableau haut opposent les deux premiers de chaque groupe.
Les demi-finales du tableau bas opposent les deux derniers de chaque groupe.
Quatre finales opposent le vainqueur de chaque demi-finale.
Des matchs de classement opposent les perdants de chaque demi-finale Ainsi peut-être établi un classement de 1 à 8.

...

Durée des matchs

Article 4

4.1. Formule avec quatre équipes

Toutes les rencontres se jouent en deux mi-temps de 15 minutes de temps effectif. La durée de la mi-temps est de 5 minutes.

4.2. Formule avec six équipes

Toutes les rencontres se jouent en deux mi-temps de 15 minutes de temps effectif. La durée de la mi-temps est de 5 minutes.

4.3. Formule avec huit équipes

Toutes les rencontres se jouent en deux mi-temps de 10 minutes de temps effectif. La durée de la mi-temps est de 5 minutes.

...

Arbitrage

Article 8

8.1. Les arbitres, les arbitres-assistants ainsi que les observateurs sont désignés par la Commission Départementale des Arbitres à la demande de la commission organisatrice.

8.2. Les arbitres perçoivent les indemnités en vigueur.

8.3. Fautes cumulées : après la troisième faute cumulée par une équipe dans chaque période, un coup de pied de pénalité à 10m est exécuté selon la procédure prévue par la loi 13 .5. des lois du jeu Futsal.

En U13 et U13F, le coup de pied de pénalité est exécuté à 7 mètres.

...

Régime financier

Article 12

12.1. Les frais de déplacement des équipes sont à la charge entière de leur club.

12.2. Les recettes vont entièrement au club support de l'organisation.

12.3. Les frais inhérents à l'organisation sont à la charge du DMF.

12.4. Le DMF prend en charge les indemnités des officiels.

...

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

ASS DISTRICT MOSELL.FOOTBALL COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06**Compte de résultat**

	du 01/07/24 au 30/06/25 12 mois	%	du 01/07/23 au 30/06/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION						
Cotisations						
Ventes de biens et de services	466 942		378 121		88 821	23,49
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	466 942	36,49	378 121	35,27	88 821	23,49
Produits de tiers financeurs	812 790		693 952		118 838	17,12
Concours publics et subventions d'exploitation	812 790	63,51	693 952	64,73	118 838	17,12
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de ch	235 435	18,40	275 143	25,66	-39 707	-14,43
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits	1 450	0,11			1 450	
Total I	1 516 617	118,51	1 347 216	125,66	169 401	12,57
CHARGES D'EXPLOITATION						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	307 919	24,06	319 283	29,78	-11 364	-3,56
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	28 614	2,24	26 365	2,46	2 249	8,53
Salaires et traitements	542 738	42,41	515 470	48,08	27 268	5,29
Charges sociales	193 545	15,12	181 609	16,94	11 937	6,57
Dotations aux amortissements et aux dépréciati	73 274	5,73	25 225	2,35	48 049	190,48
Dotations aux provisions	1 393	0,11	619	0,06	774	125,04
Report en fonds dédiés						
Autres charges	335 776	26,24	302 286	28,20	33 491	11,08
Total II	1 483 260	115,90	1 370 856	127,87	112 404	8,20
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	33 358	2,61	-23 640	-2,21	56 998	-241,11
PRODUITS FINANCIERS						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de facti						
Autres intérêts et produits assimilés	4 577	0,36	7 027	0,66	-2 451	-34,87
Repr. / provisions, dépréciations et transferts de			570	0,05	-570	-100,00
Différences positives de change						
Produits nets / cessions de valeurs mob. de pla						
Total III	4 577	0,36	7 597	0,71	-3 021	-39,76
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amort., aux dépréciations et provi						
Intérêts et charges assimilés	16 477	1,29	996	0,09	15 481	NS
Différences négatives de change						
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de pla						
Total IV	16 477	1,29	996	0,09	15 481	NS
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-11 900	-0,93	6 601	0,62	-18 501	-280,28
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II)	21 457	1,68	-17 039	-1,59	38 496	-225,93
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Sur opérations de gestion			8 148	0,76	-8 148	-100,00
Sur opérations en capital	820	0,06			820	
Reprises provisions, dép., et transferts de charg	20 817	1,63	8 752	0,82	12 065	137,85
Total V	21 637	1,69	16 900	1,58	4 737	28,03

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

ASS DISTRICT MOSELL.FOOTBALL COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06**Compte de résultat**

	Exercice N 30/06/2025	Exercice N-1 30/06/2024
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	21 457	-17 039
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		8 148
Sur opérations en capital	820	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	20 817	8 752
Total V	21 637	16 900
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	22 109	22 162
Total VI	22 109	22 162
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-472	-5 262
Impôts sur les bénéfices (VIII)	734	973
Total des produits (I+III+V)	1 542 831	1 371 714
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 522 580	1 394 987
EXCEDENT OU DEFICIT	20 251	-23 274
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	121 202	108 345
Total	121 202	108 345
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	121 202	108 345
Total	121 202	108 345

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

ASS DISTRICT MOSELL.FOOTBALL

COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 30/06/2025	Net au 30/06/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	1 093 984		1 093 984	
Autres immobilisations incorporelles		30 388	-30 388	
Immobilisations corporelles				
Terrains	18 294		18 294	18 294
Constructions	224 125	204 449	19 676	22 285
Autres immobilisations corporelles	906 651	337 380	569 271	76 975
Immobilisations corporelles en cours				284 852
Immobilisations financières				
Participations	15		15	
Autres titres immobilisés	557		557	557
Autres immobilisations financières	107		107	107
Total I	2 243 732	572 218	1 671 514	403 070
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Autres créances	530 659		530 659	390 410
Autres postes de l'actif circulant				
Valeurs mobilières de placement	117 570		117 570	185 510
Disponibilités	140 677		140 677	264 823
Charges constatées d'avance	5 973		5 973	6 809
Total II	794 879		794 879	847 351
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	3 038 610	572 218	2 466 393	1 250 421

Legs nets à réaliser :

acceptés par les organes statutairements compétents

autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre :

Période du 01/07/2024 au 30/06/2025

ASS DISTRICT MOSELL.FOOTBALL**COMPTES ANNUELS REGLEMENT 2018-06****Bilan passif**

	au 30/06/2025	au 30/06/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	1 524	1 524
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	691 755	715 029
Excédent ou déficit de l'exercice	20 251	-23 274
Situation nette (sous-total)	713 531	693 279
Subventions d'investissement	443 159	29 639
Total I	1 156 690	722 918
FONDS REPORTES ET DEDIES		
PROVISIONS		
Provisions pour charges	35 690	34 297
Total III	35 690	34 297
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	679 634	197 134
Emprunts et dettes financières diverses	10 240	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 823	193 841
Dettes fiscales et sociales	101 580	100 461
Autres dettes	434 735	1 771
Total IV	1 274 013	493 207
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 466 393	1 250 421
(1) Dont à plus d'un an (a)	235 831	
Dont à moins d'un an (a)	1 038 181	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

District Mosellan de Football - Budget prévisionnel 2025-2026

Produits de fonctionnement

POSTES	2025-2026
Produits des prestations	375 500,00 €
Cotisation départementale et fonds de réserve	29 000,00 €
Amendes cubs	40 000,00 €
Ouverture dossiers disciplinaires	235 000,00 €
Droit d'appel	4 500,00 €
Droit de réserve	4 500,00 €
Cotisation membre	2 000,00 €
Engagements	45 000,00 €
Statut arbitrage	13 500,00 €
Téléthon	2 000,00 €
Subventions de fonctionnement	990 500,00 €
Subvention de l'état formation et gestion serv civiques	182 000,00 €
Subvention LGEF	350 000,00 €
Subvention DDCS	38 000,00 €
Contrat objectif LGEF	101 000,00 €
Indemnité préformation LNF	10 000,00 €
Subvention FFF	
Subvention CD57	65 000,00 €
Subvention LFA CTD DAP	42 000,00 €
Partenariats	2 500,00 €
Mécénats	200 000,00 €
Autre produits de gestion courante	64 000,00 €
Inscriptions stages éducateurs et arbitres	2 000,00 €
Pérénisation des emplois techniques	62 000,00 €
Produits de gestion courante	
Quote part subvention investissement	20000
Remboursements	55000
	1 505 000,00 €

District Mosellan de Football - Budget prévisionnel 2025-2026

Charges de fonctionnement

POSTES	2025-2026
Rémunérations du personnel	810 000,00 €
Salaire du personnel	568 000,00 €
Charges sociales et fiscales	187 500,00 €
Autres charges du personnel	38 500,00 €
Honoraires	16 000,00 €
Fournitures consommées	61 200,00 €
Objets promotionnels	2 000,00 €
Eau	200,00 €
Carburant	12 000,00 €
Electricité	5 000,00 €
Equipement petit matériel	4 000,00 €
Achats divers	30 000,00 €
Fournitures de bureau	8 000,00 €
Services extérieurs	47 500,00 €
Entretien immeuble	30 000,00 €
Maintenance informatique	
Maintenance matériel de bureau	
Maintenance immeuble	
Assurances	11 000,00 €
Documentation générale	3 000,00 €
Divers	3 500,00 €
Autres services extérieurs	359 025,00 €
FD commissions	106 975,00 €
Indemnités services civiques	14 000,00 €
Missions et réceptions	22 000,00 €
Frais affranchissements	1 000,00 €
Frais téléphones	11 000,00 €
Frais de formations	1 000,00 €
Equipements clubs (buts U7 U9)	203 050,00 €
Coupees de moselle seniors, jeunes et féminines	
Sections sportives - foot à l'école	
Futsal	
Réunions (rentrée, présidents etc...)	
Label école de foot	
Valorisation du bénévolat	
Journées nationales	
Manifestations (lauriers sportivité, trophée arb-éduc, ets spé ...)	
Impôts et taxes versements assimilés	9 800,00 €
Taxe habitation	2 000,00 €
Taxe foncière	1 800,00 €
0,15% formation	6 000,00 €
Autres charges de gestion courante	120 975,00 €
Charges locatives	8 500,00 €
Frais bancaires	2 500,00 €
Créances irrécouvrables	1 000,00 €
Remboursements aux clubs	75 475,00 €
Actions techniques	40 000,00 €
Aide exceptionnelles	2 000,00 €
Dotation provision charges d'exploitation	1 500,00 €
Charges exceptionnelles	20 000,00 €
Dotation aux amortissements	75 000,00 €
	1 505 000,00 €

